



Service : Assemblées, affaires juridiques
et commande publique

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 18 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Mme MATHOS (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Alain BALLOT)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Christian GRAND

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	5
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	6
1. Adoption du procès-verbal du conseil de communauté du 11 février 2021.....	6
2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	6
3. Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'une conseillère communautaire	6
4. Convention service commun "Ingénierie et supports techniques des services numériques" - Avenant n° 1 - Mise à jour de la liste des intervenants de la DSI	7
5. Signature d'une convention à intervenir entre la ville de Montceau-les-Mines et la Communauté Urbaine pour le fonctionnement du service commun portant utilisation des pompes à carburant et de l'aire de lavage du centre technique subvention.....	7
II - QUESTIONS FINANCIÈRES	8
1. Compte de gestion 2020 - Vote (pour tous les budgets)	8
2. Budget Principal - Vote du compte administratif 2020	9
3. Budget annexe Eau - Vote du compte administratif 2020	9
4. Budget annexe Assainissement collectif - Vote du compte administratif 2020	9
5. Budget annexe SPANC - Vote du compte administratif 2020	9
6. Budget annexe Transports - Vote du compte administratif 2020	9
7. Budget annexe Ecomusée - Vote du compte administratif 2020	9
8. Affectation des résultats 2020 (pour tous les budgets)	13
9. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du taux 2021	19
10. Cotisation foncière des entreprises - Vote du taux 2021	19
11. Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Vote du taux 2021	20
12. Taxe foncière sur les propriétés bâties - Vote du taux 2021.....	20
14. Budget Primitif 2021 - Adoption du budget principal.....	20
13. Budget annexe transports - Reprise en section de fonctionnement de l'avance remboursable versée en 2020 par l'Etat	48
15. Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe Eau	49
16. Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe Assainissement collectif	49
17. Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe SPANC	49
18. Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe Transports.....	49
19. Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe Ecomusée	49
20. Subventions 2021 - Economie.....	51
21. Subventions 2021 - Economie solidaire	52
22. Subventions 2021 - Personnel communautaire et institutionnel	53
23. Subventions 2021 - Développement durable	53
24. Subventions 2021 - Enseignement supérieur, recherche, Innovation - Tourisme et patrimoine	53
25. Subventions 2021 - Vocation territoriale et Politique de la Ville	54
26. AP/CP Aménagement Canal du Centre - Clôture	55
27. AP/CP Modernisation des déchèteries - Clôture.....	55
28. AP/CP Montée en débit - Clôture.....	55
29. AP/CP Mach 2 Phase 2 - Ajustement de l'échéancier.....	55
30. AP/CP Restructuration du quartier de la Gare au Creusot - Ajustement du montant et de l'échéancier	55
31. AP/CP restauration et valorisation de la Villa Perrusson - Ajustement de l'échéancier	55
32. AP/CP Aménagement des points d'appui - Ajustement de l'échéancier	55
33. AP/CP Collecte des déchets ménagers - Ajustement du montant et de l'échéancier.....	55

34. AP/CP Site technopolitain - Ajustement du montant et de l'échéancier	55
35. AP/CP Aménagement du centre de G�nelard - Ajustement du montant et de l'échéancier ...	55
36. AP/CP R�novation des usines de d�pollution - Ajustement de l'échéancier	55
37. AP/CP Le Breuil Ancien stade - Ajustement de l'échéancier.....	55
38. AP/CP Aide � la pierre logement social - Ajustement de l'échéancier	55
39. AP/CP Am�nement Boulevard du 8 Mai � Torcy - Ajustement de l'échéancier.....	55
40. AP/CP Barrages Captages - Ajustement de l'échéancier	55
41. AP/CP R�novation des r�seaux d'eau potable - Ajustement de l'échéancier	55
42. AP/CP Protection des ressources - Ajustement de l'échéancier	55
43. AP/CP Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilit� - Ajustement du montant et de l'échéancier	55
44. AP/CP Immeuble Le Thiellay - Ajustement du montant et de l'échéancier	55
45. AP/CP Acquisition mat�riel de transport - Nouveau programme - Cr�ation	55
46. AP/CP Programme Pluriannuel de Voirie - nouveau programme - Cr�ation.....	55
47. AP/CP Ouvrages d'art - Nouveau programme - Cr�ation	55
48. AP/CP Recyclerie - Cr�ation	55
49. AP/CP Mat�riel technique - Cr�ation	55
50. Le Creusot Initiatives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs	64
51. Orchestre symphonique de la CUCM - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs.....	64
III - D�VELOPPEMENT URBAIN	65
1. Bilan des acquisitions et des cessions immobili�res 2020	65
IV - D�VELOPPEMENT �CONOMIQUE	66
1. Torcy - Zone industrielle - Vente d'un terrain � la SAS AVELIS LOGISTIC	66
2. Agence Ecosph�re - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2021 Autorisation de signature	66
4. Soutien � la structuration d'une fili�re locale d'approvisionnement de viande bovine des cantines scolaires de la ville du Creusot et de la Communaut� de Communes du Grand Autunois Morvan - Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention de partenariat	67
5. Association APOR Association Pour l'Orient�tion et le Reclassement - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2021	72
3. Nuclear Valley - Versement d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs	72
6. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comt� - Ecole de la 2�me Chance de Sa�ne-et-Loire - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2021	73
7. Association AgIRE - Agir pour l'Insertion, la R�ussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2021	74
8. Projets �tudiants tuteur�s 2021 - Adoption du r�glement d'intervention 2021/2023 Attribution de subventions	75
9. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne - Franche-Comt� - P�le Langage - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2021	76
10. Association Sauvegarde 71 - "Espace Ressources de Soutien � la Parentalit� (ERSP) - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2021	76
V - D�VELOPPEMENT TERRITORIAL.....	77
1. AUSB - Convention d'objectifs 2021 - Autorisation de signature.....	77
2. Programmation scientifique et culturelle 2021 - Approbation	78
3. Tarifs Mus�e de l'homme et de l'industrie 2021	78
4. Tarifs - Boutique Villa Perrusson	78
5. Office de tourisme communautaire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention de partenariat	80
VI - D�VELOPPEMENT DURABLE	81

1. Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des déchets recyclables sur le territoire communautaire.....	81
2. ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2021	82
3. Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2019/2020	83
Information diverse	83

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

M. le Président. - Cher(e)s Collègues,

Voici venu le moment où chacune et chacun va devoir prendre ses responsabilités en toute connaissance de cause.

Après le débat d'orientation budgétaire, voilà venu le temps de se prononcer sur le premier véritable budget du mandat.

Cet acte majeur de la mandature va sans aucun doute être le marqueur fort des années qui suivront.

Au-delà même de sa déclinaison et de sa traduction en chiffres, ce qui est important, c'est bien l'esprit et la volonté qui ont guidé l'élaboration de ce budget que je qualifie pour ma part de « Budget de combat ».

Pour gagner une bataille, il faut lutter, combattre et se doter d'armes capables de renverser l'ennemi. Cet ennemi de l'ombre, nous le connaissons bien depuis un an maintenant.

Le conflit est long et les pertes conséquentes, mais la volonté de surmonter est plus forte que la tentation de se soumettre et de se résigner.

La crise qui nous frappe ne doit pas nous faire renoncer à l'ambition que nous avons pour notre territoire et ses habitants.

C'est donc avec cette volonté affirmée et cet esprit offensif que l'exécutif et la majorité communautaire ont construit le budget qui va nous être présenté ce soir.

Un budget qui va donner l'impulsion de ce que sera ce mandat et c'est en cela qu'il est plus important que n'importe quel autre. Il va donner sa force à tous ceux qui se succéderont par la suite.

Dans un souci de transparence, j'ai souhaité préalablement à l'examen et au vote vous présenter le « Projet de Mandat » ainsi que le « Plan Pluriannuel d'Investissements » que nous appelons dans notre jargon le « PPI ».

Il n'y a aucune obligation à le faire, mais cela me semble normal afin que toute l'assemblée possède le plus d'informations possibles avant de se prononcer. Même s'il me semble important de préciser que les documents présentés ne déclinent pas de manière exhaustive toutes nos actions.

Nos Assises de la Relance Économique se sont déroulées il y a quelques jours. Un évènement qui a marqué les esprits par sa qualité, sa pertinence et qui surtout a suscité l'envie à tous les acteurs de poursuivre le travail de façon constructive et positive.

Le projet de mandat intègre bien évidemment les propositions qui ont émergé de nos assises.

Beaucoup d'entreprises et d'acteurs du monde économique attendent notre projet de mandat et sa déclinaison budgétaire, leur avenir dépendant aussi de notre capacité à réaliser.

Tout comme l'attendent celles et ceux qu'il faut accompagner dans leur parcours de vie quand les moments sont plus difficiles.

C'est ce que l'on appelle la solidarité. Certains l'oublient ou ne le considèrent pas comme nécessaire. Nous, nous l'affirmons avec force et conviction et cela se traduit concrètement par la recherche d'une cohésion sociale et territoriale renforcée.

Si ce budget est voté, les forces vives et les habitants seront rassurés sur notre volonté de les accompagner pour surmonter les difficultés.

Nous avons été réactifs en répondant à l'urgence, à présent nous devons être audacieux, fixer un cap et nous doter de moyens pour atteindre celui-ci.

Il en va de notre crédibilité et de notre responsabilité. Dans cette crise que nous traversons comme dans toute épreuve, il y a des enseignements à tirer.

Notre Communauté Urbaine possède des atouts considérables que nous avons renforcés au fur et à mesure de notre action publique. Aujourd'hui, nous devons être encore plus audacieux si nous voulons saisir les opportunités qui s'offrent à nous en sachant anticiper et investir pour l'avenir.

Mes cher(e)s collègues, en adoptant ce budget, c'est avec ambition, audace, lucidité et responsabilité que nous préparons notre futur.

Je vous remercie de votre attention et je vous invite dès à présent à examiner les délibérations.

Désignation du secrétaire de séance

M. Christian GRAND est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil de communauté du 11 février 2021

M. le Président.- Nous avons en premier lieu et comme de coutume l'adoption du procès-verbal de dernier conseil du 11 février.

Est-ce qu'il amène des remarques avant que je le soumette au vote ? Pas de remarque.

Je soumetts au vote :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil de communauté du 11 février 2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ces décisions ? Non.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'une conseillère communautaire

M. le Président.- Nous avons ensuite la représentation dans les commissions permanentes suite à la démission d'une conseillère communautaire.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?
Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *Que Madame Valérie LE DAIN siègera dans la commission suivante :*
 - *Développement, aménagement et services aux habitants*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Convention service commun "Ingénierie et supports techniques des services numériques" - Avenant n° 1 - Mise à jour de la liste des intervenants de la DSI

M. le Président.- La convention service commun "Ingénierie et supports techniques des services numériques", avenant n° 1.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?
Y a-t-il des abstentions ?
Y a-t-il des personnes qui sont contre ?
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?
Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver l'avenant n°1 de la convention du service commun dédié à l'ingénierie et aux supports techniques des services numériques qui assure la mise à disposition partielle, au profit des communes, de certains personnels affectés à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et la mutualisation des moyens matériels et techniques nécessaires,*
- *D'autoriser Monsieur le président ou l'élu ayant délégation à signer ledit avenant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Signature d'une convention à intervenir entre la ville de Montceau-les-Mines et la Communauté Urbaine pour le fonctionnement du service commun portant utilisation des pompes à carburant et de l'aire de lavage du centre technique subvention

M. le Président.- Une autre convention à intervenir entre la ville de Montceau et la communauté pour le fonctionnement du service commun qui porte sur l'utilisation des pompes à carburant et de l'aire de lavage du centre technique subvention.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?
Y a-t-il des abstentions ?
Y a-t-il des personnes qui sont contre ?
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?
Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Montceau-les-Mines et la communauté urbaine pour le fonctionnement du service commun portant utilisation des pompes à carburant et de l'aire de lavage du centre technique de la Saule à Saint-Vallier,*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

II - QUESTIONS FINANCIÈRES

M. le Président.- Nous allons passer au gros chapitre sur les questions financières, d'abord avec le compte de gestion, ensuite les comptes administratifs de tous les budgets. Nous allons ensuite avoir l'affectation des résultats.

Je vous propose qu'après l'affectation des résultats, je vous présente rapidement le projet de mandat, comme je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos liminaire et le PPI, qu'ensuite je donne la parole au premier vice-président pour toute la partie financière qui concerne les taxes, les taux et les budgets, budget principal et budgets annexes.

Ensuite, nous ouvrirons le débat puisqu'à la fois taux, taxes et budgets sont liés. Autant regrouper, ouvrir le débat, certains vice-présidents interviendront d'ailleurs dans leur délégation pour alimenter ce que dira Daniel MEUNIER. Et ensuite, j'ouvrirai bien entendu le débat.

Est-ce que cela vous convient en termes de méthode ? (*Approbation générale*).

Je mettrai aux voix bien entendu de manière individualisée les délibérations, rassurez-vous. Ceci de manière à être rationnel et à condenser les débats, cela me semble plutôt pertinent.

Pour le moment, il s'agit de la première question sur le chapitre financier, avec le compte de gestion.

Daniel MEUNIER.

1. Compte de gestion 2020 - Vote (pour tous les budgets)

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président. Il s'agit pour nous d'adopter le compte de gestion 2020, sachant que le compte de gestion qui a été établi par le Trésorier principal du Creusot est conforme au compte administratif de la communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines.

Concernant le budget principal, les résultats après prise en compte des restes à réaliser en fonctionnement pour un montant de 12 595 192,96 € et en investissement : -7 768 966,71 €.

Concernant le budget eau, en fonctionnement : 5 905 535,07 € et en investissement : - 649 227,44 €.

Au budget assainissement collectif, en fonctionnement : 1 469 514,11 € et en investissement : -544 425,46 €.

Pour le budget assainissement non-collectif, en fonctionnement : 312 891,72 € et en investissement : 30 137 €.

Au budget Transports, en fonctionnement : 1 497 743,21 €, en investissement : 795 176,10 €.

Enfin, pour le budget Ecomusée, en fonctionnement : 128 820,54 € et en investissement : 3 453,06 €.

Il vous est proposé d'adopter ce compte de gestion 2020.

M. le Président.- Y a-t-il des questions avant l'adoption, du moins avant proposition de vote ? Pas de question.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter le compte de gestion 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Budget Principal - Vote du compte administratif 2020

3. Budget annexe Eau - Vote du compte administratif 2020

4. Budget annexe Assainissement collectif - Vote du compte administratif 2020

5. Budget annexe SPANC - Vote du compte administratif 2020

6. Budget annexe Transports - Vote du compte administratif 2020

7. Budget annexe Ecomusée - Vote du compte administratif 2020

M. le Président.- Nous passons maintenant au vote du compte administratif, sur l'ensemble des comptes administratifs. Je vais laisser Daniel MEUNIER présenter et mettre aux voix puisque je vais devoir sortir de la salle, comme il est de coutume en ce qui concerne les comptes administratifs.

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président. À tout à l'heure.

Avant de commencer, je vous rappelle, chers collègues, que vous avez été destinataires des Powerpoints qui vous ont été envoyés en pièces jointes. J'espère que vous avez pu les télécharger, ce qui permettra d'imager un peu mieux la présentation et le débat qui suivra.

Le compte administratif 2020, pour rappel, recense les résultats comptables de l'année. Il rapproche les réalisations effectives en dépenses que sont les mandats et les recettes que sont les titres.

L'exercice 2020 a été principalement – le Président l'a rappelé - marqué par la crise sanitaire. La communauté urbaine Le Creusot Montceau a engagé les moyens afin notamment de maintenir en fonctionnement les services publics intercommunaux, répondre aux situations d'urgence, soutenir le tissu associatif et venir en aide aux commerçants ainsi qu'aux entreprises.

Intéressons-nous tout d'abord au budget principal avec la section de fonctionnement. Globalement et malgré ce contexte, les résultats de l'exercice 2020 de la collectivité sont satisfaisants du fait notamment de la non-réalisation et du calage d'un certain nombre de dépenses initialement prévues, mais aussi des conséquences sur les recettes attendues en 2021 et particulièrement en 2022.

Intéressons-nous d'abord au chapitre des recettes de fonctionnement, avec une évolution relative des recettes réelles de fonctionnement : + 1,6 % de 2014 à 2020. Elles intègrent la fiscalité des ménages, la fiscalité professionnelle et les dotations diverses. Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2020, à 73 439 271 €, sont en hausse de 0,49 % par rapport à l'exercice 2019, avec des recettes qui se déclinent ainsi :

- des impôts et taxes pour 46 260 000 € ;
- des dotations, subventions et participations de 22 352 545 € ;
- des autres produits de gestion courante pour 1 994 498 € ;
- des produits des services pour 1 682 247 € ;
- des produits exceptionnels pour 667 430 € ;
- des produits financiers pour 695 680 € ;
- des atténuations de charges pour 46 611 €.

On constate très nettement la baisse continue de toutes les dotations confondues depuis 2014. Je vous les rappelle : la dotation globale de fonctionnement, le fonds national de garantie individuelle des ressources, les dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales et des allocations compensatrices.

Avec une fiscalité des ménages et des entreprises contenue et maintenue à des seuils stagnants.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement qui intègrent les intérêts de la dette, elles restent, en 2020, toujours maîtrisées. Pour l'exercice 2020, elles s'élèvent à 58 115 759 €, soit une consommation à hauteur de 90 % du budget total voté. Je crois que c'est tout de même un élément très important à retenir. Elles sont en baisse de 2,76 % par rapport au compte

administratif et intègrent dans le détail les charges à caractères général pour 22 614 730 € et ces charges ont été réalisées à 91 % des dotations, avec prioritairement (et je crois qu'il est important que nous ayons en tête le détail) :

- une politique des déchets pour 7,9 M€ ;
- une politique Transport scolaire et signalisation pour plus de 3,9 M€ ;
- des dépenses voiries pour plus de 3,1 M€ ;
- la logistique et les moyens généraux pour 3 M€ ;
- la défense incendie et eaux pluviales pour 1,5 M€ ;
- une politique de développement économique et territoriale pour 297 963 € ;
- les autres charges à caractère général concernant la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et les études en urbanisme, pour 173 290 € ;
- la formation et la prévention pour 190 303 € ;
- les systèmes d'information et de méthodes pour 512 591 € ;
- les dépenses qui sont liées aux assurances, aux impôts, aux affaires foncières, là aussi un gros chapitre, pour 1 553 456 € ;
- la communication pour 213 599 €.

Dans les dépenses de fonctionnement, on retrouve les charges de personnel, les atténuations de produits, les autres charges de gestion courante, les charges financières, les charges exceptionnelles et la dotation aux provisions.

Ceci est à mettre en relation directe avec le graphique que vous avez sur la diapositive précédente si vous êtes en train d'y faire référence, parce que malgré des recettes réelles de fonctionnement qui sont en stagnation ou en baisse réelle, les dépenses réelles de fonctionnement, grâce – j'insiste là-dessus – à une attention sans relâche et des efforts réels réalisés, restent correctement maîtrisées.

Regardons maintenant l'évolution de l'épargne et notre capacité de désendettement, avec tout d'abord l'épargne brute, qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, qui est maintenue à un niveau satisfaisant de plus de 15,3 millions d'euros. Elle est en hausse de 15,08 % et résulte, comme vu précédemment, de la baisse des dépenses de fonctionnement qui a été combinée au maintien des recettes de fonctionnement du budget principal. Nous avons le taux d'épargne brute qui s'élève, pour 2020, à 20,86 %. C'est un indicateur qui est maintenu à un niveau favorable au regard des ratios communément admis en analyse financière. Il permet notamment de mesurer notre capacité à investir.

Et puis nous avons l'épargne nette dégagée qui se fait après prise en compte du remboursement du capital de la dette et qui s'élève à 9,5 millions d'euros.

Par ailleurs, il est important, chers collègues, de noter notre capacité de désendettement qui est l'encours de la dette sur l'épargne brute, qui s'est très nettement améliorée par rapport à l'année dernière. Celle-ci s'élève, au 31 décembre 2020, à 4,5 années contre 5,9 en 2019 en raison du faible recours à l'emprunt. Elle est ainsi bien en dessous du seuil critique de 12 ans.

En section d'investissement, si on examine maintenant les répartitions au sein des différents budgets, globalement nous avons réussi à maintenir un volume important d'investissements en 2020. Vous pouvez observer sur ce graphique les ratios budget eau, assainissement collectif, transports et budget général, avec des dépenses réelles d'investissement qui s'élèvent à 23 059 604 € dont 5 810 409 € qui concernent le remboursement du capital de la dette.

La réalisation de l'exercice est de 17 249 195 € hors dette et représente 71,5 % de la dotation correspondante. Augmenté des restes à réaliser d'un montant de 2 542 955 €, le taux prévisionnel de réalisations de l'exercice 2020 est porté à plus de 82 %.

Des volumes d'investissement réalisés à plus de 19,4 millions d'euros de subventions grâce aux subventions de la Région, du FEDER entre autres, 72 millions d'euros d'autofinancement et 49,4 millions d'euros d'emprunts.

Je pense qu'il nous faut nous intéresser un peu en détail à cette répartition, en vous signalant quelques exemples notoires.

En politique de développement économique, il a été réalisé 4 198 197 € sur une dotation de 6 148 988 €, soit une réalisation de plus de 68 %. Elle inclut principalement, je vous le rappelle pour les réalisations les plus importantes, la participation qui est versée dans le cadre du projet de la RCEA pour 1 660 000 €, la poursuite du projet du site Technopolitain pour 1 037 880 €,

l'aménagement du site des Chavannes pour 499 788 € ainsi que la poursuite des travaux réalisés pour l'aménagement de la zone Coriolis pour 216 902 €.

En politique renouvellement urbain et attractivité résidentielle, sur une dotation de 5 599 560 €, il a été réalisé 4 278 898 €, soit 76 % du budget voté. 218 812 € ont été consacrés au projet Mach 2, 1 766 915 € pour l'aménagement du boulevard du 8 Mai à Torcy et 370 978 € pour l'aménagement du centre bourg de Gévelard.

74 198 € ont été dédiés au lotissement de Perrecy et 68 384 € à la centralité de Montceau.

De plus, 59 918 € de subventions ont été versées au titre de l'OPAH, 332 307 € dans le cadre de l'opération BIMBY et 925 980 € ont été consacrés à l'aménagement de la villa Perrusson.

Politique solidarité et cohésion sociale. Nous avons réalisé un budget de 1 478 576 € sur un budget de 1 770 764 €, soit une réalisation de plus de 83 %. Avec principalement des dépenses de mises en accessibilité pour 614 348 €, des travaux pour les aires d'accueil des gens du voyage pour 53 753 € et le versement aux bailleurs d'une subvention d'équipement d'un montant de 802 815 € pour les opérations de démolition de constructions, de réhabilitations, d'améliorations de la qualité de service et de résidentialisations de logements qu'ils réalisent dans le cadre des politiques de rénovation urbaine.

Enfin, en proximité, les dépenses s'élèvent à 6 049 492 € pour une dotation de 8 081 451 €, soit là aussi une réalisation à hauteur de 74 %. De façon non exhaustive : 1 799 864 € ont été consacrés aux programmes pluriannuels de voiries, 1 754 721 € ont été dépensés au titre des aménagements dans les communes. Je cite entre autres l'aménagement du boulevard de Tassigny à Montceau, la zone industrielle de la Fiolle à Blanzay, le centre bourg de Mont-Saint-Vincent et de Saint-Vallier et la place Blondeau à Saint-Firmin.

Il a également été consacré 269 323 € d'investissement pour les déchèteries et l'acquisition de containers et de bacs, 240 673 € pour les ouvrages d'art. Vous y retrouverez le Pont de Lucy, les ouvrages de franchissement à Saint-Vallier, le mur du jardin des terrasses au Creusot principalement.

740 106 € pour les eaux pluviales. Lorsqu'on parle d'eaux pluviales, on parle d'extension des réseaux, renouvellement de réseaux, création de regards. Et 300 622 € pour la mise en conformité des carrefours et arrêts de bus. Vous savez que là aussi nous avons mis l'accent sur la sécurité et l'adaptabilité de ces arrêts de bus, que ce soit pour le transport urbain ou le transport scolaire.

90 144 € ont également été versés aux communes dans le cadre du fonds de concours pour l'entretien des chemins ruraux et l'accessibilité et 256 159 € ont été dédiés à l'aménagement de la rue de la Gare à Ecuisses.

Enfin et pour terminer, 1 172 668 € ont été consacrés aux moyens généraux, c'est-à-dire le parc roulant, les travaux des bâtiments communautaires, la création d'une aire de lavage au centre technique et des acquisitions foncières notamment. Et 5 810 409 € au remboursement du capital de la dette.

Pour résumer, après prise en compte des opérations d'ordre, les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 24 265 442 €.

Maintenant, un focus sur le budget principal et les budgets annexes.

Pour le budget principal, ce qu'il nous faut retenir, en dépenses de fonctionnement : 63 241 496,60 € et en investissement : 24 265 442,69 €.

Pour le budget eau, en dépenses de fonctionnement : 11 541 997,30 € et en investissement : 45 279 663,34 €.

Au budget assainissement, en dépenses de fonctionnement : 7 246 533,43 € et en investissement : 3 108 892,33 €.

Pour le budget SPANC, en dépenses de fonctionnement : 96 837,12 €. Vous vous en doutez bien : zéro en investissement.

Au budget transports, en dépenses de fonctionnement : 3 957 433,65 € et en investissement : 386 047,45 €.

Pour terminer sur ces budgets annexes, le budget Ecomusée avec, en dépenses de fonctionnement : 714 427,88 € et en investissement : 35 212,20.

Voici, d'une manière synthétique, chers collègues, la présentation du compte administratif 2020. J'en ai terminé pour la présentation et je vous laisse désormais la parole pour vos remarques ou prises de position.

Y a-t-il des remarques avant de passer au vote de ce compte administratif ? Pas de prise de parole.

Avant de rappeler notre Président, nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

On peut rappeler notre Président.

J'ai fait une erreur, j'en suis désolé. Faute de jeunesse ! Il fallait que nous votions budget par budget. On va donc reprendre pour les votes, si vous le permettez. Compte administratif pour le budget principal et après on reprendra pour les votes pour chacun des budgets annexes.

Je reprends donc, en vous présentant toutes mes excuses.

Concernant le compte administratif 2020 pour le budget principal, y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Merci.

Nous allons reprendre maintenant les différents budgets annexes.

Pour le budget annexe eau, y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Pour le budget assainissement, y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Pour le budget SPANC, y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Pour le budget transports, y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Merci.

Pour le budget Ecomusée, y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Merci pour l'erreur réparée.

On peut rappeler notre Président pour de bon.

Budget Principal - Vote du compte administratif 2020

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2020 du budget principal.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

Budget annexe Eau - Vote du compte administratif 2020

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe Eau.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

Budget annexe Assainissement collectif - Vote du compte administratif 2020

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe assainissement collectif.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

Budget annexe SPANC - Vote du compte administratif 2020

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

Budget annexe Transports - Vote du compte administratif 2020

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe Transports.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

Budget annexe Ecomusée - Vote du compte administratif 2020

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe Ecomusée.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

8. Affectation des résultats 2020 (pour tous les budgets)

M. le Président.- On reprend avec l'affectation des résultats. Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président. Nous passons effectivement à l'affectation des résultats 2020 qui concerne l'affectation des résultats tous budgets confondus.

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 – et nous vous en remercions -, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement pour tous les budgets.

Pour le budget principal, l'excédent de fonctionnement de 12 595 192,96 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 4 826 226,25 € et le solde affecté au compte 1068 pour 7 768 966,71 €.

Pour le budget eau, l'excédent de fonctionnement de 5 905 535,07 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 3 256 307,63 € et le solde affecté au compte 1068 pour 2 649 227,44 €.

Pour le budget assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement de 1 469 517,11 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 925 091,65 € et le solde affecté au compte 1068 pour 544 425,46 €.

Pour le budget assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement de 312 891,72 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget transports, l'excédent de fonctionnement de 1 497 743,21 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget Ecomusée, l'excédent de fonctionnement de 128 820,54 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des prises de parole avant le vote, sur l'affectation des résultats ? Je suppose que non.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

L'affectation des résultats est actée à l'unanimité.

Le conseil :

- *Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :*

- *Pour le Budget Principal, l'excédent de fonctionnement de 12 595 192,96 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 4 826 226,25 € et le solde affecté au compte 1068 pour 7 768 966,71 €.*
- *Pour le Budget eau, l'excédent de fonctionnement de 5 905 535,07 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 3 256 307,63 € et le solde affecté au compte 1068 pour 2 649 227,44 €.*
- *Pour le Budget assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement de 1 469 517,11 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 925 091,65 € et le solde affecté au compte 1068 pour 544 425,46 €.*
- *Pour le Budget assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement de 312 891,72 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté*
- *Pour le Budget Transports, l'excédent de fonctionnement de 1 497 743,21 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.*
- *Pour le Budget Ecomusée, l'excédent de fonctionnement de 128 820,54 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président. - Comme je le disais tout à l'heure, avant d'entamer la présentation des budgets, je vais vous faire une présentation rapide à la fois du projet de mandat et du PPI.

D'abord vous dire que le projet de mandat tel qu'il est décliné a été travaillé par l'exécutif communautaire depuis des mois. Cela a été un travail collectif, un exercice que nous n'avions jamais fait jusqu'à présent, en tout cas pas sous cette forme et pas aussi complet. Parce que le projet de mandat, ce n'est pas simplement l'action de la communauté urbaine sur les investissements que nous allons réaliser. Un projet de mandat, c'est l'action globale de la communauté pour les années qui viennent. Et quand je dis « les années qui viennent », cela dépasse largement le mandat lui-même, cela va au-delà, c'est pour une quinzaine d'années, les orientations, l'organisation de la communauté urbaine, c'est-à-dire l'organisation en interne de manière à être le plus efficace possible avec nos services, le plus efficient en termes de services publics. Mais cela touche également le fonctionnement puisque nous avons une bonne part de notre action publique, il faut le rappeler, qui est liée au fonctionnement et pas simplement à l'investissement. Et il y a bien entendu l'investissement.

Ce projet de mandat porte un titre : un territoire porteur d'ambitions et de transitions au service de tous. Je pense que c'est assez bien résumé concernant l'esprit qui a prévalu à la préparation et au travail de ce projet de mandat.

Quand on parle de transitions, ce sont toutes les transitions (économique, sociale, écologique, numérique, la justice sociale) qui doivent être le fil rouge de ce projet et qui se déclinent sur quatre axes majeurs que nous avons définis :

- la transition écologique au cœur de la vie quotidienne ;
- La cohésion sociale et territoriale : l'identité de la communauté urbaine ;
- Le développement économique et l'enseignement supérieur ;
- Le développement numérique et la création de ce qu'on appelle une Smart communauté.

En ce qui concerne la transition écologique au cœur de la vie quotidienne, pour répondre aux enjeux qui sont devant nous et aux besoins avec de nouvelles pratiques, nous avons décliné ce travail, notamment en ce qui concerne l'habitat sur son aspect qualitatif, un habitat qui doit être rénové, qui doit bien entendu être durable pour permettre aux habitants de mieux réinvestir les centres-villes et centres bourgs et éviter l'étalement urbain. Je rappelle que c'est aussi un des axes forts du PCAET.

C'est aussi repenser les espaces publics, ne plus imaginer des espaces publics comme on pouvait les imaginer avant, mais les imaginer autrement, avec des lieux de rencontres, mais aussi avec des espaces qui soient plus verts, plus arborés, des lieux de vie. Redonnant aussi, y compris dans nos villes, un peu plus de place à la nature.

C'est aussi accompagner les formes de déplacement alternatives, c'est-à-dire en dehors de la voiture. Nous avons un territoire qui, historiquement, a été conçu pour se déplacer facilement en voiture. Tant mieux à une certaine époque, tant mieux encore aujourd'hui, mais nous devons imaginer autre chose et favoriser d'autres modes de déplacement. C'est ce que nous avons intégré dans ce projet de mandat, notamment avec la pratique du vélo, mais aussi l'intermodalité qui a été un gros sujet pour nous ces dernières années et que nous continuons de défendre.

Et puis il s'agit de s'engager également sur la gestion des ressources naturelles, notamment les ressources en eau puisque nous savons que nous avons une fragilité en ce qui concerne les ressources en eau étant sur un territoire qui possède des eaux de surface et peu d'eaux souterraines.

L'autre grand volet - nous y reviendrons tout au long de ce mandat -, c'est bien entendu ce qui est lié à la gestion des déchets, avec une politique complètement rénovée de la collecte jusqu'au traitement de manière à être d'abord dans les normes qui sont exigées aujourd'hui et puis dans ce que doivent être aujourd'hui les façons quotidiennes pour chacun d'entre nous de traiter les déchets.

Avec bien entendu, dans tout ce que je viens d'énoncer, à l'esprit l'innovation. Il faut innover. Il faut réinventer. Il faut donc se donner les moyens de le faire. Cela nécessite des efforts, à la fois des efforts de la collectivité elle-même, mais aussi des efforts individuels au niveau de l'habitant.

En ce qui concerne le deuxième axe, la cohésion sociale et territoriale et l'identité de la communauté urbaine, nous avons un territoire qui est riche, qui est divers et avec des hommes et des femmes qui ont du talent, bien entendu, qui y vivent, qui y travaillent, qui développent des projets et qui s'engagent. Et nous avons la chance d'avoir un lien très fort entre les communes, le territoire et les habitants. Il faut donc miser sur cette capacité-là aussi collective à pouvoir avancer ensemble et puis que nous soyons tous, à notre niveau, les ambassadeurs de la communauté

urbaine à l'extérieur en ayant à l'esprit que chacun doit trouver sa place, chacun et chacune doit trouver sa place de manière à imaginer un avenir qui soit porteur et surtout qui n'exclut personne. Il faut donc continuer à développer l'esprit communautaire, avec des actions cohérentes d'abord entre les collectivités, le bloc communal, avec une traduction concrète aussi de la solidarité qui doit primer entre les territoires eux-mêmes et entre les habitants eux-mêmes.

D'ailleurs, quand on regarde – et c'est ce que nous avons voulu inscrire –, beaucoup de territoires, ailleurs sur le département, envient la qualité des liens entre la communauté urbaine et ses communes. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, il y a eu un travail conséquent pour créer cette cohésion entre nous. Et le pacte de gouvernance que nous avons examiné, y compris voté très récemment, lors du dernier conseil, traduit cette volonté portée par le maire de Mary qui est là, Roger BURTIN, et d'autres collègues élus qui ont travaillé avec lui. Cela montre cette volonté de travailler de plus en plus ensemble avec le bloc communal. Il faut donc s'appuyer sur cette volonté.

Un pacte de gouvernance qui doit évoluer, bien entendu – c'est ce que j'avais dit au moment du vote – pour s'adapter continuellement à nos politiques.

Conforter l'image du territoire dans cet esprit communautaire. Il faut aussi moderniser les outils de communication. C'est une nécessité. Ceci en s'appuyant sur nos atouts. C'est vrai pour le patrimoine, c'est vrai pour l'économie, l'industrie, mais tout ce qui a émergé des assises à un moment donné, avec l'économie sociale et solidaire. Il faut donc une communication qui soit forte sur ce que nous savons faire, sur ce que nous voulons, sur l'avenir que nous voulons, mais surtout sur les capacités que nous avons à nous adapter.

Nous avons déjà commencé cette mutation en termes de communication pour affirmer une véritable identité de la communauté, une marque de la communauté. Il faut que notre communauté ait une marque, nous y travaillons, qu'elle soit axée sur un pôle métropolitain car je rappelle que nous sommes sur un axe et un pôle métropolitain. Ce qui nous a d'ailleurs valu, par nos compétences, d'être retenus par la Région dans le cadre des contrats métropolitains. Je rappelle qu'il n'y en a pas eu beaucoup qui ont été signés avec la Région. Il y en a eu quatre. Je regarde les vice-présidents respectifs à la Région, qui ont joué un rôle déterminant pour que la communauté urbaine ait ce contrat métropolitain de plus de 50 millions d'euros.

Il faut donc s'appuyer sur cet axe, cette communication avec des nouveaux outils et c'est ce que nous avons décidé en refondant les sites internet. C'est un travail qui est en cours. En ayant des réseaux institutionnels sur tous les réseaux qui sont utilisés aujourd'hui par la population et tout cela bien entendu avec une approche qualitative nouvelle, innovante que de toute évidence nous avons sans doute, nous les premiers, les élus, peut-être un peu mis de côté, comme je le dis souvent, par excès d'humilité. Il faut être humble si on veut réussir, toujours être humble, mais il ne faut pas être humble à l'excès et démontrer ce qu'on est capable de faire alors que nous sommes dans une période où il y aura des opportunités à saisir, comme je le disais dans mon propos liminaire, il faut aussi être capable de montrer une belle image du territoire. Les assises, par exemple, ont été un vecteur, mais il y aura d'autres occasions de montrer des images positives, notamment au travers du patrimoine que nous allons rénover parce que cela fait partie de notre richesse, il faut donc le mettre en valeur au travers de tous les outils modernes de communication que nous allons mettre en place.

S'inscrire également dans l'amélioration continue de la performance de l'action publique. C'est ce que j'évoquais tout à l'heure avec la relation que nous pouvons avoir avec les usagers, ce qui nécessite une réorganisation, y compris en interne des services en accentuant la mutualisation entre communes et communauté urbaine. C'est ce que nous avons commencé et que nous devons continuer absolument. Par rapport à cela, vous retrouvez dans le document neuf actions concrètes qui ont été retenues pour cette priorité que je ne décline pas, mais que vous avez dans ce document.

Il y a un troisième axe important, le développement économique et l'enseignement supérieur, les formations appuyées sur les atouts historiques et tournées vers la diversification. À partir de là, 50 actions ont été déclinées suite aux assises. Nous allons mettre en place ces 50 actions, à la fois sur le développement économique et sur l'enseignement supérieur qui sont étroitement liés et vous le savez. Liés au développement numérique que j'évoquais à l'instant et à la diversification du tissu économique. C'est vrai que nous avons un tissu économique très fort qui est l'industrie, mais il faut absolument diversifier ce tissu. C'est ce qui est ressorti aussi du travail que nous avons fait lors des assises et des pistes ont déjà été présentées et élaborées, notamment

en ce qui concerne l'économie sociale et solidaire qui touche l'ensemble de l'économie, pas simplement un pan mais l'ensemble. Nous devons donc l'accompagner encore plus, même si nous avons, historiquement, ici, une économie sociale et solidaire qui est plutôt déjà assez efficiente.

Et puis il faut porter les filières. Là aussi, c'est un travail qui a commencé. Je ne vais pas reprendre le détail, mais nous avons un bel exemple avec le Mecateam qui est une filière que nous avons portée. Il y a d'autres filières que nous devons porter et que nous devons développer. C'est le cas de la métallurgie des poudres, c'est le cas de l'hydrogène puisque nous voulons le porter également avec la Région et puis d'autres que nous avons déjà un petit peu évoqués, comme le textile par exemple, puisqu'il y a une tradition sur ce territoire. Nous devons nous appuyer sur cette tradition, sur cette façon de faire, sur cette qualité à faire et nous espérons pouvoir rebondir sur cette filière également.

Et en ce qui concerne l'enseignement supérieur, là aussi un travail a été fait jusqu'à présent et il a porté ses fruits, le maintien et la démocratisation de l'enseignement supérieur sous toutes ses formes, avec des spécialités et puis d'autres qui sont beaucoup plus générales. Mais l'objectif que nous nous fixons et d'avoir, par exemple, une licence complète en termes d'enseignement supérieur. Nous nous fixons l'objectif d'accueillir de nouvelles filières également en ce qui concerne l'enseignement supérieur. Nous avons accueilli récemment un nouveau département d'ingénieurs. C'est bien, mais il faut aller plus loin. Il faut aller chercher d'autres filières qui pourront être accueillies sur la communauté urbaine.

Donc renforcer l'attractivité économique, favoriser l'entrepreneuriat et renforcer l'économie de proximité qui est aussi un atout créateur d'emplois.

Soutenir les petites et les moyennes entreprises par le biais de l'innovation, mais aussi le soutien sur les groupes que nous avons ici, qui sont des groupes que nous devons accompagner, pas simplement sur l'aspect financier et je dirais moins sur l'aspect financier que sur l'aspect environnemental autour de ces grands groupes, et sur l'aspect du développement de la formation. C'est ce qu'attendent aussi les grands groupes, c'est-à-dire quelles formations nous pouvons favoriser sur la communauté urbaine, qui correspondent aux attentes de ces groupes et de ces entreprises. Et adapter ce qui en découle, l'offre d'emploi, la formation et le besoin qu'ont les entreprises.

Le quatrième axe : un territoire connecté qui fait du numérique un levier de développement pour les femmes et les hommes comme pour les entreprises. Nous sommes sur un territoire connecté, nous avons cela et cela a été dit par les deux grands témoins aux assises et ils connaissent ce territoire. Nous sommes sur un territoire connecté de plusieurs manières. Nous sommes connectés par la route, autoroute, RCEA de plus en plus. Nous sommes connectés par le ferroviaire. Le TGV joue un rôle déterminant. Demain, nous serons connectés encore plus avec - nous l'espérons et nous avons des garanties de ce côté-là - sur tous les aspects interconnexions TER, TGV. Nous sommes connectés de manière numérique. Nous avons été l'un des premiers territoires à déployer la fibre en nous associant avec le territoire voisin, le Grand Chalon et nous poursuivons ce travail en commun. Les entreprises le reconnaissent elles-mêmes, elles sont bien loties de ce côté-là, avec une fibre performante. Ce qui a d'ailleurs permis l'implantation d'entreprises, voire le développement.

Et puis, demain - et quand je dis « demain », c'est un avenir très proche -, ce sera le déploiement de la 5G puisque la 5G est également un facteur de développement, c'est incontournable. Je me suis souvent exprimé sur le sujet. Nous sommes d'ailleurs tous d'accord sur ce sujet. Je pense fondamentalement que les territoires qui ne bénéficieront pas de la 5G seront des territoires qui souffriront d'un handicap. C'est un facteur réel d'attractivité pour les populations que nous voulons capter.

Conforter et développer les infrastructures qui permettent une meilleure connexion au territoire. Et puis proposer de nouveaux outils et accompagner le développement aux usages.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire sur ce document qui est bien entendu beaucoup plus étoffé. J'ai fait la synthèse et conclu en disant que ce projet de mandat est structuré en quatre axes stratégiques, 13 priorités, 118 actions. C'est donc concret, c'est écrit, nous avons ce document qui est un document que je qualifie de document socle. Encore une fois, ce n'est pas exhaustif, c'est un document socle, sur lequel nous devons nous appuyer.

C'est la feuille de route de la communauté pour les six prochaines années, mais même au-delà. Bien entendu, nous allons aussi l'amender, le faire évoluer, mais en tout cas il donne ce cap que nous voulons fixer et les ambitions que nous avons. Il comporte de nombreux projets en

investissement et qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle, ce que j'appelais le PPI tout à l'heure, qui représente 135 millions d'euros sur le budget principal, donc très ambitieux. 135 millions d'euros. Et si on raisonne tous budgets confondus, c'est 200 millions d'euros. 200 millions d'euros que nous affichons d'investissements.

J'enchaîne sur le PPI très rapidement. Le PPI est un tableau de bord, je le répète souvent, c'est un tableau de bord. On utilise ce tableau de bord, mais ce tableau de bord évolue. On l'a vu lors du précédent mandat, ce tableau de bord évoluera donc peut-être, sans doute, mais en tout cas l'essentiel est dans ce tableau de bord, tout n'y est pas. Si vous recherchez telle ou telle action dans le PPI qui ne figure pas dans votre commune, c'est normal. Tout ne figure pas et tout n'est pas détaillé, ce sont les grandes masses et les grands volumes.

Nous avons, dans ces grandes masses et ces volumes, le premier chapitre qui concerne les axes que j'évoquais tout à l'heure, la transition écologique au cœur de la vie quotidienne, notamment avec la partie habitat et les aménagements urbains, l'aménagement des centres-villes au service de l'attractivité globale du territoire, l'aménagement des communes qu'on appelle les pôles relais pour soutenir leur rôle dans le maillage territorial et puis les aménagements d'espaces publics qui concernent toutes les communes, de la plus petite à la plus grande, pour un montant de 2 842 457 €. C'est un montant conséquent. C'est là où je dis qu'il n'y a pas le détail. Vous avez la masse. Ce qui vient d'ailleurs compléter un autre chapitre du PPI dans la mise en œuvre de tout ce qui est gestion hiérarchisée et priorisée de l'entretien et du renouvellement de la voirie, puisque la voirie constitue aussi un chapitre important.

Sur ce chapitre-là, nous avons tout de même 16 940 000 € qui sont inscrits.

Vous voyez donc qu'entre ces deux chapitres, c'est-à-dire celui que j'évoquais tout à l'heure avec 2 842 000 € et les 16 940 000 €, tout cela est directement investi dans les communes. Le détail n'y est pas, mais il y a les grandes masses.

Nous avons ensuite tout ce qui touche aux mobilités, notamment avec - je l'évoquais tout à l'heure - les mobilités douces et l'Euro Vélo 6 qui est un axe majeur de ce mandat. L'Euro Vélo 6 touche plusieurs communes, particulièrement sur le bassin minier, Montchanin, Blanzay, Montceau, Saint-Vallier, Saint-Laurent-d'Andenay où nous avons 2 688 667 € inscrits sur tout ce qui touche à l'Euro Vélo 6, plus l'aménagement de voiries lié au schéma vélo, qui vient le compléter pour 1 million d'euros et tout ce qui est mobilité durable pour 300 000 €, ainsi que toute la signalisation lumineuse pour plus de 2 millions d'euros.

La gestion de nos ressources en eau, que j'évoquais également tout à l'heure. C'est un gros poste, pour 15 143 469 €.

Et puis la politique de proximité, c'est-à-dire une de nos grandes politiques de proximité qui touche les déchets avec les travaux dans les déchèteries, la recyclerie sur Montceau pour presque 3 millions d'euros, le déploiement des points d'apport volontaire pour 1,5 million. Donc un chapitre important avec près de 10 millions d'euros.

Sur cet axe des transitions, nous atteignons 76 757 624 €.

Ensuite, sur le deuxième axe, nous avons tout ce qui touche à la muséographie sur plusieurs sites (villa Perrusson, musée de l'homme et de l'industrie par exemple), pour un montant de 6 269 000 €.

Nous avons également toute l'amélioration de la performance de l'action publique. Ce sont par exemple les bâtiments communautaires qu'il faut rénover pour un montant de 3 millions, plus de 7 millions pour le renouvellement du parc roulant et c'est important, vous le savez. D'autant que l'on reprend en gestion directe toute une partie de la collecte des déchets. Ce qui veut dire qu'il faut un renouvellement avec du matériel nouveau, adapté, pour plus de 7 millions d'euros.

Tout ce qui touche à la voirie, je l'ai évoqué tout à l'heure, je n'y reviens pas, un très gros poste. Soit au total, un axe avec plus de 34 millions d'euros.

Sur le troisième axe, relatif au développement, en ce qui concerne l'attractivité économique du territoire, ce sont presque 7 millions d'euros qui vont être investis, à la fois directement sur de l'économie, l'accompagnement de l'implantation et l'aménagement de nouvelles zones ou de zones existantes qu'il faut renforcer, avec quasiment 2,5 millions.

La participation de la SEMCIB. Je rappelle que nous avons aujourd'hui une SEM, la SEMCIB, qui doit être l'outil de développement de la communauté en ce qui concerne la création de bâtiments, l'aménagement économique. Nous renforçons le capital de la communauté à la SEMCIB pour un montant de 1,5 million. Et là, croyez-moi, il y a du travail. La SEMCIB va donc beaucoup travailler sur ce secteur-là.

Enfin, le 4^{ème} axe sur le numérique, consacre près de 5 millions d'euros d'investissements sur le mandat.

Le fonds d'aide au règlement immobilier pour plus de 1 300 000 €.

Et nous arrivons à un chapitre de près de 7 millions d'euros sur le développement économique, l'entrepreneuriat et le développement de l'économie de proximité, avec quelque chose qui vous est cher, mes chers collègues : le fonds de concours aux communes, notamment le soutien aux agriculteurs. Je rappelle que nous avons beaucoup soutenu nos agriculteurs, notamment sur de l'investissement direct pour capter l'eau de pluie ou pour créer des forages. L'agriculture et le monde agricole font donc partie intégrante du développement économique. Le fonds territorial, pour près de 1 million d'euros.

Nous arrivons à 1,8 million d'euros qui vont être déployés durant ce mandat dans ce secteur-là.

Ensuite, toujours sur l'économie, l'enseignement supérieur, le site technopolitain, bien entendu, pour plus de 9 millions d'euros.

En ce qui concerne les étudiants, la résidence universitaire qu'il faut encore un petit peu compléter, tous les équipements au niveau de l'enseignement supérieur et l'aménagement autour de la résidence universitaire. Nous arrivons à un montant de 843 387 €. Ainsi c'est plus de 19 millions sur cet axe à la fois économique et enseignement supérieur.

Nous arrivons à un montant total de PPI sur 2021-2026 de 134 597 751 €.

C'est un document, mes chers collègues, qui n'est pas exhaustif. Ce sont les grands axes, les grandes masses d'un tableau de bord qui est susceptible d'évoluer.

Je l'ai fait de manière très synthétique, comme vous le voyez, sans rentrer dans le détail, mais vous aurez le détail et vous l'avez dans le document.

Je vais passer la parole tout de suite à Daniel MEUNIER pour déployer l'ensemble des délibérations qui concernent le budget, comme je l'expliquais tout à l'heure, à la fois les taxes, les cotisations foncières et les budgets. Ensuite, les vice-présidents compléteront, quelques-uns en tout cas, ainsi que les vice-présidentes. Lorsque les vice-présidents auront complété, le débat sera ouvert.

Daniel MEUNIER.

9. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du taux 2021

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président.

Nous allons voir les taux et taxes, sachant qu'aucun changement n'intervient sur ces taux, hormis bien entendu l'introduction d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties. Nous en avons parlé au dernier conseil.

Concernant le vote de taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, vous savez qu'elle concerne toutes les propriétés qui sont soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties, ou encore toutes les propriétés qui en sont temporairement exonérées et elle s'applique aux propriétaires ou à l'usufruitier du bien. Elle finance la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Ce taux est un taux qui est conservé à 10,53 % pour 2021, avec un produit estimé de 9 389 000 €.

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,53% pour l'année 2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

10. Cotisation foncière des entreprises - Vote du taux 2021

M. MEUNIER.- Concernant maintenant le vote sur le taux de cotisation foncière des entreprises, pour rappel la cotisation foncière des entreprises est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE.

La CFE est due par les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée quels que soient leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition.

Là, il s'agit d'un taux reconduit à 25,22 % pour 2021, avec un produit estimé de 8 420 000 €.

Le conseil décide :

- *De fixer à 25,22 % le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises au titre de l'année 2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

11. Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Vote du taux 2021

M. MEUNIER.- Concernant le vote du taux de taxe foncière sur les propriétés non-bâties, Elle est due par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés non bâties au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. C'est un taux qui sera maintenu à 2,85 % pour 2021, avec un produit estimatif de 85 000 €.

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,85% au titre de l'année 2021.*

Observations : Adoption à la majorité.

12. Taxe foncière sur les propriétés bâties - Vote du taux 2021

M. MEUNIER.- Concernant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, elle est due par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés bâties. Jusqu'à présent, je rappelle que la CUCM n'avait pas adopté de taux de taxe foncière sur le bâti. Elle est le seul EPCI de Saône-et-Loire dans ce cas.

Compte tenu de la volonté de la collectivité - le Président l'a souligné à plusieurs reprises - d'être un acteur de cette relance économique, tout en préservant en même temps la situation financière d'un futur très incertain lié au contexte actuel, il est proposé de fixer un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,25 % pour l'année 2021, avec un produit estimé de 1 164 000 €.

Voilà pour les différents taux.

Le conseil décide :

- *De voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,25% pour l'année 2021.*

Observations : Adoption à la majorité.

14. Budget Primitif 2021 - Adoption du budget principal

M. MEUNIER.- Comme nous l'a proposé le Président, je vais enchaîner avec la présentation du budget principal et des budgets annexes.

Avant de présenter ce projet de budget 2021 qui sera bien entendu soumis à votre vote, permettez-moi de rebondir sur les propos de notre Président qui vient de nous présenter les orientations de ce mandat déclinées au sein du PPI.

Le budget 2021 que je vais vous détailler se veut être un budget offensif, mais aussi un budget ambitieux, un budget réfléchi qui a la volonté de participer efficacement à la relance économique sur notre territoire. Vous allez voir qu'il illustre par son contenu la première phase du PPI que le Président vient de nous décliner.

Nous serons, je l'espère, toutes et tous en identité de vue pour dresser un constat qui est un constat un peu amer, peu engageant pour l'avenir et particulièrement triste au terme de cette année de crise sanitaire.

Les impacts sont nombreux, tant du point de vue social, mais aussi du point de vue culturel et économique. Socialement et économiquement, le petit commerce, l'artisanat et le monde culturel ont énormément souffert et ne pourront effacer de sitôt tous les stigmates d'une situation totalement inédite.

Les finances et l'investissement des collectivités ont fortement pâti des conséquences de cette crise sanitaire. Dans une note récente, la Banque Postale évalue la chute de la capacité d'autofinancement qui permet aux collectivités de financer leurs investissements sans emprunter, des collectivités en 2020, à -18 % et, pour l'investissement local, à -6 %. De ce fait, il ne peut y avoir de relance sans reprise de l'investissement local, vous le savez toutes et tous. Les collectivités territoriales et les intercommunalités portent tout de même chaque année 70 % de l'investissement public.

Or, la lecture des dispositions du projet de loi de finances 2021 indique que le gouvernement n'a pas suffisamment pris la mesure de la situation financière des collectivités territoriales et de leur rôle central dans le rebond de l'investissement. S'agissant des crédits de soutien à l'investissement public local, le PLF 2021 ne procède à aucune revalorisation et ne fait que reconduire les montants votés dans le budget de l'année dernière.

Il y a tout juste 100 millions d'euros supplémentaires en crédits de paiement, des crédits qui représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées en 2021, qui sont ouverts sur le milliard d'euros annoncé à l'été, soit seulement 10 % de l'ambition affichée il y a quelques mois par le gouvernement.

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement, la DGF, son montant est stable depuis 2018, mais cette stabilité est en trompe-l'œil puisque le gouvernement fait financer par une partie des crédits (190 millions d'euros de cette enveloppe) ses engagements en matière de réduction des inégalités de richesse entre les collectivités au lieu de les financer lui-même comme c'était le cas dans le passé.

Loin des promesses gouvernementales, il faut donc s'attendre à une baisse de DGF pour au moins la moitié des communes en 2021, comme ce fut déjà le cas en 2020.

Pour être complet, le gouvernement utilise ce même tour de passe-passe au sein de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à hauteur de 50 millions d'euros.

S'agissant de la fiscalité locale, le PLF 2021 confirme la suppression de manière progressive entre 2021 et 2023 de la taxe d'habitation, réforme qui affaiblit l'autonomie fiscale des collectivités, qui supprime le dernier impôt universel local et dont les effets en matière de pouvoir d'achat sont injustement répartis entre les Français et entre les territoires.

Et toujours au sujet de la fiscalité locale, le PLF 2021 supprime pour 10 milliards d'euros d'impôts dits de production qui regroupent les impôts acquittés par les entreprises avant résultat comptable avec la suppression de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - cette fameuse CVAE - pour environ 7 milliards d'euros et la division par deux des impôts fonciers des établissements industriels pour environ 3 milliards d'euros.

Les Régions seront compensées *via* l'attribution d'une fraction de TVA quand les communes et intercommunalités, au titre de la baisse des recettes de leurs impôts fonciers, seront compensées *via* un prélèvement sur les recettes de l'Etat selon un mécanisme qui n'assurera pas leur compensation intégrale, contrairement aux engagements de ce gouvernement.

Les mesures actuelles du PLF 2021 ne soutiendront pas suffisamment l'investissement public local l'année prochaine alors qu'il est - je le répète - le réel moteur de la relance et sans relance par les territoires, il n'y aura pas de relance possible. Qui plus est si l'ambition est de porter une relance verte.

C'est donc bien dans ce contexte que ce budget 2021 a été élaboré. Il s'inscrit en réponse à un environnement jusqu'ici, je le rappelle, sans précédent. Ce budget ne fera peut-être pas l'unanimité, mais je le répète, c'est un budget qui a été réfléchi, qui a été monté en prenant en compte une situation qui est totalement inédite et dont les répercussions sont encore bien inconnues ou nébuleuses.

Bien entendu, chers collègues, le vote d'un budget, c'est un temps fort, c'est un temps déterminant dans la vie d'une collectivité. Il cristallise aussi beaucoup les prises de position et il

est de nature à ouvrir la voie à des déclarations justifiant des interventions de diverses natures. Il est toutefois un indicateur fort dans la traduction d'une politique et de sa gestion. Or, dans ce cadre, le mot « gestion » revêt une importance particulière. Le mot « gestion » a un sens. Le mot « gestion » a une portée qu'il nous faut respecter. Il ne doit pas être utilisé à mauvais escient ou dans un but plus ou moins équivoque et, de ce fait, contestable.

Ce mot renvoie bien entendu à des choix politiques qui peuvent encore être débattus démocratiquement au sein de cette assemblée. Mais il impacte aussi le travail de notre administration. Il impacte les services de notre collectivité. Ces dernières semaines, ce mot « gestion » a été repris ici ou là dans des articles de presse ou des courriers divers, assortis d'adjectifs qualificatifs invitant à une meilleure gestion ou dénonçant même une mauvaise gestion.

Pour se permettre de telles remarques ou de telles accusations, il est nécessaire d'avoir pris la précaution de bien se renseigner et de mettre en regard tous les éléments factuels d'un contexte financier. Il est parfois trop simple de s'arc-bouter sur des informations incomplètes pour donner de la voix ou du crayon.

Je veux rendre hommage à notre administration et nos services qui travaillent dans l'ombre à une tâche particulièrement complexe. Au quotidien, ils mettent à profit leur professionnalisme, leur engagement pour concocter avec intégrité et probité un budget important qui vise à respecter et sauvegarder les équilibres financiers de notre collectivité. Ils recherchent avec tout le sérieux qu'on leur connaît les ressources nécessaires pour que les services aux habitants soient maintenus. Tout cela dans le respect de la volonté politique des élus et apportant, le temps voulu, les éclairages nécessaires dans les arbitrages.

Il m'était, chers collègues, impossible de rester de marbre face à des propos partiiaux parfois, porteurs de sous-entendus qui se veulent être l'antichambre de sorniois laisser à penser.

Je tiens à affirmer ce soir devant vous toute la difficulté de la préparation d'un exercice budgétaire et que les hommes et les femmes qui s'y sont attelés à mes côtés l'ont fait avec toute la rigueur et l'engagement nécessaire servant au mieux les nécessités du terrain.

Je veux, en mon nom et en votre nom à toutes et tous, les remercier pour leur écoute, leur franchise et leur disponibilité.

On va donc présenter, comme l'a souhaité le Président, ce budget primitif 2021, avec le budget principal et ses budgets annexes. On va passer à l'avenir avec ce budget primitif.

Vous savez que le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 11 février dernier a permis de poser – j'insiste là-dessus – dans un contexte sanitaire et économique très difficile, le cadre pour 2021 de la loi de finances, ainsi que celui du budget primitif de la communauté urbaine avec un axe majeur, celui de la relance économique.

Il est important de préciser que contrairement aux années précédentes, le projet de budget intègre les résultats du compte administratif que je vous ai préalablement présentés, ainsi que les restes à réaliser 2020. Par conséquent, pour une juste lecture des documents qui vous ont été présentés, les comparaisons des évolutions sont réalisées en fonction du budget total voté 2020.

Au chapitre des recettes réelles de fonctionnement, elles s'affichent en hausse de 3,5 % par rapport au budget total voté en 2020 et s'établissent pour 77 570 767 € hors mouvements comptables d'ordre.

En voici donc la répartition. Je répète que vous avez dans le Powerpoint les détails de ce que je vais vous présenter.

Au chapitre des impôts et des taxes de 47,5 millions d'euros, elles représentent à elles seules plus de 65 % des recettes réelles. Il est estimé une évolution de 4,32 % par rapport au budget primitif 2020 qui s'explique principalement par deux raisons, l'une particulièrement technique. Le produit global de taxe d'habitation était auparavant constaté sur deux chapitres budgétaires et comme je l'ai présenté préalablement, le vote d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties avec un produit nouveau évalué à 1,16 million d'euros.

S'agissant des impôts économiques, les évolutions des prévisions de recettes sont prudentes et globalement nulles ou négatives. Le produit de la contribution économique territoriale (CET) est évalué à 14,6 millions d'euros de taxe sur les surfaces commerciales, la TASCOT à 1,3 million d'euros et de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER) à 962 000 €.

Concernant le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) dont l'enveloppe est gelée depuis la loi de finances de 2018, il est évalué à 1 350 000 €.

Le montant du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) correspond au montant perçu pour l'année 2020, soit 6 061 167 €.

Le montant des attributions de compensation versées par les communes reste stable par rapport au budget prévisionnel 2020.

Et enfin, il est intégré une baisse de la recette perçue au titre de la taxe de séjour et reversée à l'office du tourisme communautaire, avec un produit évalué au maximum à 80 000 €.

Concernant les dotations, subventions et participations, le montant s'élève à 20,9 millions d'euros, avec une dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est le principal concours financier de l'Etat, qui est estimé à 14,8 millions d'euros pour 2021.

Le montant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle mise en place dans le cadre de la réforme de la TP est maintenu à 3 250 000 €.

Avec un produit des services et du Domaine de 1,8 million d'euros, des produits de gestion courante de 1,6 million d'euros, des produits financiers de 695 000 €, des produits exceptionnels de 150 000 € et atténuations de charges de 32 000 €.

Si nous faisons un focus sur le tableau des recettes de fonctionnement, on voit nettement apparaître la fin des recettes en termes de taxe d'habitation et la baisse enregistrée avec la fraction de TVA.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles s'élèveraient à 77,6 millions d'euros dont 64,5 millions de dépenses réelles. Donc un budget en augmentation de 1,37 % par rapport au budget total voté en 2020.

La répartition en est la suivante :

Vous avez les charges à caractère général de 25,6 millions d'euros, qui représentent 33,04 % du budget de fonctionnement. Ce sont des charges qui regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement général de la collectivité, avec des prévisions en augmentation de 3,5 % par rapport au budget total voté en 2020, qui a fait l'objet d'ajustements par décision modificative, notamment à la baisse, pour tenir compte des décalages en raison du contexte sanitaire.

Un focus dans ces dépenses de fonctionnement pour certaines dépenses. Pour la politique des déchets, vous voyez 8 799 500 €, le transport scolaire, signalisation, pour 4 559 620 €. J'insiste là-dessus : en maintenant effectivement la gratuité du transport scolaire sur l'ensemble de notre communauté. 1 607 000 € pour les eaux pluviales et incendies. Vous avez dans ce tableau le détail des grands chapitres concernant les dépenses de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante de 7,7 millions d'euros représentent 9,83 % du budget de fonctionnement. C'est un budget qui est en augmentation de plus de 4 % par rapport au budget primitif 2020 en raison de la réinscription de crédits dans le cadre du fonds territorial et du fonds de soutien au commerce local pour 450 000 €. C'est un chapitre qui comptabilise également la subvention au budget Ecomusée d'un montant 636 357 €, dont le montant est absolument équivalent à celui de 2020, ainsi que l'ensemble des subventions pour près de 2,4 millions à divers organismes, telles que les subventions versées à Ecosphère, l'agence d'urbanisme, l'office de tourisme communautaire, AgIRE, le COS et différentes associations dont l'attribution fait l'objet d'une délibération séparée.

Sont également intégrées les subventions versées aux communes au titre du fonds de concours pour l'entretien des chemins ruraux pour 165 000 €.

Enfin, ce budget intègre les contributions obligatoires de la collectivité, comme le contingent SDIS d'un montant de 3 682 857 € et les indemnités et frais de mission des élus.

Vous avez dans les autres charges de gestion courante, le développement économique avec une somme de 838 645 € et le tourisme, par exemple, pour 349 000 €.

Les charges de personnel représentent 19,7 millions d'euros et représentent 25,42 % du budget de fonctionnement. C'est un budget qui subit une évolution de 0,23 % par rapport au budget 2020.

Et enfin, les atténuations de produits pour 7,7 millions d'euros, soit 9,98 % du budget de fonctionnement. Ce sont des dépenses qui concernent principalement le versement de l'attribution de compensation et de dotation de solidarité aux communes de la communauté. Le montant alloué au titre de la solidarité communautaire s'élève à 3 090 056 € et celui de l'attribution de compensation à 4 569 433 €, qui est une enveloppe identique à celle du budget 2020.

Concernant les charges financières de 1,7 million d'euros, elles représentent 2,26 % du budget de fonctionnement. S'agissant de ces charges financières, la dotation prévue pour 2021

subit une diminution de 1,2 % qui est liée à l'extinction d'un emprunt, au faible recours à l'emprunt sur l'exercice 2020 (2,9 millions d'euros) et aux conditions financières de ces emprunts qui sont très avantageuses.

Par ailleurs, nous avons intégré dans cette dotation 19 000 € d'intérêts pour la souscription d'un emprunt à encaisser sur l'exercice 2021 pour le financement des restes à réaliser 2020 et les futures dépenses de 2021 sur la base de 6 millions d'euros sur 20 ans.

Il est également intégré une dotation de 30 000 € pour le paiement des frais bancaires divers.

Un autofinancement de 8,2 millions d'euros, soit 10,65 % du budget de fonctionnement. Autofinancement appelé également virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors capital de la dette, cela va de soi. Il est en amélioration par rapport au budget total voté en 2020.

Et enfin, des dépenses imprévues à hauteur de 2,58 % du budget de fonctionnement.

Je vais maintenant, si vous le voulez bien, vous donner la répartition en termes de pourcentage des dépenses de fonctionnement entre budget principal et budgets annexes, ceci hors dette et restes à réaliser inclus.

Vous voyez apparaître 45,1 millions d'euros de dépenses d'investissement en faveur du soutien à la relance économique, avec 33,2 millions d'euros affectés au budget principal, 11,9 millions d'euros affectés aux budgets annexes dont 6,2 millions d'euros pour le budget annexe eau, 4,7 millions d'euros pour le budget annexe assainissement collectif et 1 million d'euros pour le budget annexe transports.

D'importantes dépenses d'investissement dans le cadre de la relance économique, financées par 14,2 millions d'euros en autofinancement, 8,1 millions d'euros de dotations aux amortissements, 7,4 millions d'euros de subventions, 2,8 millions d'euros de dotations de fonds divers dont le FCTVA, 0,9 million d'euros de cessions et de 17,8 millions d'euros d'emprunts.

Je crois qu'il est important, pour que l'on comprenne bien l'investissement que l'on fait dans ce budget, de mettre en regard les chiffres et puis quelques projets ou opérations importantes qui viennent illustrer les principaux investissements.

Vous voyez qu'il y a un soutien aux commerces pour 1 400 246 €, la réhabilitation, la réaffectation de l'immeuble du Thiellay pour y accueillir les collections de l'Ecomusée pour 1 610 000 €, notre participation importante qui dure et perdure aux travaux de la RCEA pour 1 500 000 €, un important investissement dans le parc roulant pour donner les moyens professionnels de qualité à nos agents pour 1 433 500 €, la suite des travaux du Boulevard du 8 Mai qui est une des entrées importantes sur notre communauté, pour 2 500 000 €, notre site technopolitain qui, je le répète - et JérémY ne me contredira pas - est un site d'avenir pour les études, la recherche et nos étudiants, avec mon montant de 4 500 000 €, l'Euro Vélo 6 dont le Président a parlé, nouveau projet alliant développement des modes doux déplacements, développement touristique de notre territoire pour 353 000 €, une participation à la SEMCIB partenaire économique et industriel de tout premier ordre pour 1 500 000 €, la suite des aménagements urbains sur le territoire pour 1 645 000 €, la suite des mises en accessibilité de nos bâtiments et des arrêts de transport pour 732 468 €, une politique de proximité qui ne cesse de se renforcer, avec deux dossiers de grande importance : les eaux pluviales pour 2 619 135 € et la politique des déchets pour 2 059 000 €. Sans oublier un soutien à nos agriculteurs, avec un budget de 120 000 €.

Pour terminer, je vais vous présenter les budgets, budget primitif principal et budgets annexes équilibrés, vous vous en doutez.

Un budget principal avec, en dépenses de fonctionnement, une somme de 77 574 817,25 € et, en investissement : 45 808 723,71 €.

Un budget eau avec, en dépenses de fonctionnement : 16 894 897 € et, en dépenses d'investissement : 9 638 265,80 €.

Un budget assainissement avec des dépenses de fonctionnement de 9 133 091,65 € et des dépenses d'investissement de 5 991 721,56 €.

Un budget SPANC avec des dépenses de fonctionnement de 447 071,72 € et des dépenses d'investissement de 30 137 €.

Un budget transports avec des dépenses de fonctionnement de 5 233 153,21 € et des dépenses d'investissement de 1 565 129,10 €.

Enfin, un budget annexe Ecomusée avec des dépenses de fonctionnement de 847 694,54 € et des dépenses d'investissement de 38 692,06 €.

Voilà, Monsieur le Président, pour le budget primitif principal et budgets annexes 2021.

M. le Président.- Merci pour ces présentations.

Je vais passer la parole maintenant à quelques vice-présidents notamment, dans l'ordre : Jean-Claude LAGRANGE, Guy SOUVIGNY, Jérémy PINTO, Cyril GOMET et Jean-François JAUNET. Très masculin, tout cela ! Désolé.

Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE.- Je suis désolé. Je peux prendre une autre voix si tu veux, mais cela ne passera pas !

Après cette recette budgétaire très délayée par Daniel, j'aurais plutôt envie de vous donner la recette de l'omelette aux œufs et au lard parce que je pense que, comme moi, vous devez peut-être commencer à avoir un peu faim. Je suis peut-être meilleur en cuisine qu'en économie, mais je vais tout de même essayer d'en parler.

Je crois qu'à chaque présentation budgétaire et depuis des années, la communauté fait de sa priorité le développement économique, le soutien à ses entreprises, à l'emploi, à la formation. C'est vrai que depuis de nombreuses années, on a connu différentes époques. Je ne reviens pas sur le passé, mais il a fallu répondre à des chocs industriels, à des fermetures d'entreprises, il a fallu réhabiliter des friches. On en parle beaucoup aujourd'hui, mais il y a longtemps que la communauté est à la manœuvre en matière de réhabilitation de friches. Nous avons requalifié des sites industriels et je pense que l'un des exemples de la résilience de ce territoire, c'est ce qui s'est fait sur le site du Creusot avec les investissements à hauteur de 29 millions. Nous avons créé des zones d'activité à Torcy, au Monnet et bien sûr Coriolis. Ça, c'est pour le passé.

Ceci dit, dans le dernier mandat, je pense que la communauté n'était pas absente non plus. Le Mecateam est souvent cité, mais au-delà de cette opération, c'est une évolution au sein de la communauté dans la manière d'appréhender l'économie et d'être au plus proche des filières.

Le Mecateam va fêter ses 10 ans, cela prouve qu'aujourd'hui, s'il est reconnu, c'est que le travail de fond - comme cela a souvent été expliqué - a été productif dans tous les domaines, en créations d'emplois, en reconnaissance d'une filière, en création de centre de formation puisque nous avons un CFA aujourd'hui. Cela montre bien que la communauté a su structurer son action économique avec des implantations tout de même importantes. Il ne faut jamais oublier que si le site LIDL s'agrandit aujourd'hui, c'est parce qu'il a fallu mettre tous les éléments pour le maintenir sur la communauté urbaine.

On en reparlera avec Jérémy et j'en parlerai en quelques mots ; est apparue la nécessité de créer un écosystème de l'innovation et le site technopolitain en fait partie.

Dans un contexte de développement, la communauté a été également présente. Le Président l'a dit, la communauté a été au rendez-vous au moment de la crise, notamment pour cette économie de proximité.

Je fais en ce moment la tournée de beaucoup de territoires qui se vantent beaucoup de leurs actions. Je n'ai pas peur de leur dire qu'on était sans doute dans les meilleurs de cette région Bourgogne pour accompagner notre économie de proximité, que ce soit les commerces, que ce soit les artisans et avec un maintien de l'emploi, de l'investissement réalisé par les entreprises, voire peut-être de la création d'emplois.

La dernière fois, j'ai dit qu'on ne nous prendrait pas une puce sur le nez sur l'économie ; je pense que je n'ai pas besoin d'en rajouter beaucoup sur tous ces exemples.

Nous attaquons un nouveau mandat avec sans doute une évolution dans la manière de faire de l'économie. J'ai parlé des nouveaux axes recherche, innovation, formation, bien sûr avec de l'investissement parce qu'il faut accompagner la création d'entreprise, en faire émerger d'autres. Un des outils qu'est la SEMCIB, aujourd'hui portée par ses actionnaires, la communauté, la Région, la Caisse des dépôts et surtout un panel d'entreprises qui croient en ce territoire, des grands groupes, des PME a démontré sa capacité à développer des opérations compliquées mais qui étaient porteuses de grosses sommes d'investissement.

Comme l'a dit Daniel MEUNIER, l'augmentation de capital qui va être votée à hauteur de 1,5 million va être accompagnée par la Région dans quelques jours et je pense qu'elle ne faillira pas non plus à cette augmentation de capital. Et pour tous ceux qui sont dans cette salle, membres

du conseil d'administration, pour l'avoir présenté aussi bien au sein de l'agence Ecosphère – et j'y reviendrai – qu'au sein de Mecateam, une augmentation de 4 millions du capital, c'est 16 à 18 millions d'investissement.

Je pense donc que l'effet levier est démontré sur un nouveau type de financement qui n'est pas aussi innovant que cela, d'autres l'avaient fait avant nous, mais je pense que nous avons su démontrer, dans ce territoire, qu'on savait adapter nos outils pour accompagner à la fois de la création, mais également plusieurs opérations qui vont être réparties sur tout le territoire de la communauté.

Mecateam, c'est le bassin sud. La SEMCIB portera aussi des opérations sur le bassin sud, comme elle en portera sur l'ensemble de la communauté, aussi bien sur Coriolis que sur le site de Magenta. Le Président a confirmé ces orientations-là avec cette inscription budgétaire importante.

Je le dis : là encore, la communauté, avec cet outil-là, mais avec ses partenaires que sont la Région et la Caisse des dépôts, sera présente pour accompagner des projets de restructuration de sites industriels qui, aujourd'hui et malheureusement, ont subi des casses économiques et sociales. Je pense donc que nous avons effectivement les moyens de répondre à ces enjeux de requalification, mais aussi de développement de l'économie.

J'ai parlé de l'innovation. Un des grands chantiers qui a été lancé dans le précédent mandat et qui se concrétise encore plus aujourd'hui a été la spécialisation d'Ecosphère à côté de l'animation que fait le service économique de la communauté. Mecateam, je n'y reviens pas. 10 ans cette année, c'est la preuve que cette filière, il fallait la créer, la soutenir et en faire aujourd'hui une filière reconnue au niveau national, y compris par des grands groupes.

Un autre dossier qui nous était cher, Président, qui s'appelait, à l'époque Excalibure peut-être qu'il y avait un roi David et que je me prenais pour le roi Richard, mais ce terme « Excalibure » qui était assez surprenant cachait en fait un dossier très difficile à financer, très lourd et qui, aujourd'hui, je l'ai déjà dit, se concrétise par un financement à 100 % par l'Etat. Comme on l'a fait pour les PIA de Mecateam, je pense que ce territoire a de l'ingénierie, des capacités et a démontré ses preuves à porter des dossiers très lourds.

Ce dossier qui est financé à 100 % par la recherche au niveau national est un des deux seuls projets de Bourgogne - Franche-Comté qui va être complémentaire de ce qui se fait à Grenoble. On joue dans la cour des grands. On n'y joue peut-être plus au rugby, mais on y joue au moins à parts égales sur les grands dossiers innovants.

Comme cela a été précisé tout à l'heure par David, on commence déjà et on poursuit le travail qui est nécessaire sur l'écosystème qu'il faudra créer autour de l'hydrogène. Là encore, avec la Région, on a de nombreux exemples de ce que cette filière peut apporter en termes de mobilité, de création de nouveaux concepts. On a une entreprise sur le bassin du Creusot, mais il y en a d'autres aussi qui travaillent sur ces questions-là et c'est sans doute une filière que l'on va pouvoir porter et qui, je l'espère, comme les deux autres que j'ai citées avant, apportera des réussites en termes d'implantation.

Je vais terminer et Jérémie PINTO reprendra sans doute après moi.

Je suis un fervent défenseur du site technopolitain. Ce n'est pas le site technopolitain du Creusot, c'est le site technopolitain de la communauté urbaine. Parce qu'avec l'exemple que j'ai d'autres territoires qui sont aussi industriels, comme Montbéliard, comme Belfort, partout il est apparu indispensable et nécessaire de créer un écosystème de l'innovation, de la recherche avec à la fois des entreprises - ce serait le cas ici -, des grands groupes, avec l'université, c'est également le cas, avec des structures d'accompagnement, des incubateurs, avec les pôles de compétitivité et bien sûr la collectivité qu'est la communauté urbaine, mais sans doute aussi la Région.

Avec ce qui a été déjà présenté et le campus des métiers, je répète que nous avons un outil qui va travailler en réseau. J'ai parlé de Mecateam, j'ai parlé de Calhipso. Il y a un lien entre tous ces projets. J'ai même repris un terme que j'ai entendu cet après-midi sur la présentation du site qui s'appelle le Mattern Lab. Il faudra peut-être que l'on trouve quelque chose d'autre, Jérémie, parce que « site technopolitain », ce n'est pas Crunch ! Parce que c'est Belfort qui a inventé le Crunch Lab, il faut donc que l'on trouve quelque chose.

C'est vraiment un site qui rejoint tout ce que j'ai dit sur l'économie et la façon dont on la voit aujourd'hui, c'est un site qui va animer une communauté, à la fois d'entreprises, et qui va confirmer que c'est un territoire d'industrie. On l'a vu encore il n'y a pas longtemps. Avec nos partenaires et nos collègues des autres territoires, on a tout à gagner à être ensemble. C'est donc sûrement un territoire qui va devenir – il l'est déjà – un territoire d'industrie de d'innovation avec

ce budget, mais surtout cette volonté et un budget pluriannuel qui accompagnera l'ensemble des projets de la communauté urbaine. Merci Président.

M. le Président.- Merci. Je passe la parole tout de suite à Guy SOUVIGNY.

M. SOUVIGNY.- Merci Président. Chers collègues, lors de vos propos préliminaires, Président, vous avez parlé des assises économiques. Je ne peux que me réjouir, en tant que vice-président au tourisme, que l'attractivité touristique apparaisse parmi les 50 actions pour une nouvelle dynamique économique de notre territoire.

L'action de la communauté s'appuie sur deux orientations fortes.

La première orientation : l'aménagement et la valorisation des infrastructures d'itinérance. Nous travaillons sur deux projets structurants. En matière de randonnées, nous travaillons sur le maillage territorial des sentiers qui sont aménagés et valorisés en lien avec les communes et avec le soutien du Département dans le cadre du label « Balades vertes ».

À travers ce réseau, il s'agit de mettre en place un véritable schéma d'itinérances pédestres. Pour cette année, les balades vertes seront déployées au nord du territoire, puis au centre et sur le secteur sud, les études sont lancées.

Sur l'Euro Vélo 6. L'Euro Vélo 6 traverse notre territoire en longeant de près ou de loin le Canal du Centre. C'est un axe structurant à la fois pour l'itinérance touristique et pour la mobilité locale sur notre territoire. La mise en place de cet axe principal sera une colonne vertébrale dans la construction du maillage local des voies cyclables. L'objectif est d'avoir une infrastructure attractive, relier nos centres-villes à nos pôles d'activité et connecter nos gares TER à la gare TGV. Nous y travaillons sur 20 km entre Saint-Laurent-d'Andenay et Saint-Vallier. C'est un projet ambitieux à l'échelle du mandat. Les études sont en cours et une première phase d'aménagement démarrera d'ici le second trimestre.

La deuxième orientation : le soutien à l'économie touristique. L'aménagement des sites et infrastructures d'accueil et d'itinérance doit constituer autant d'incitations à l'initiative privée, que ce soit pour le développement de nouvelles offres touristiques ou la création d'hébergements permettant l'affirmation de l'activité touristique sur le territoire.

Cette initiative privée, la communauté urbaine a vocation à l'accompagner à travers deux règlements d'aide communautaire. Un premier règlement de soutien aux projets privés de création d'hébergements touristiques et un deuxième règlement de soutien aux projets privés d'activité touristique.

Sur les découvertes de Sanvignes, une étude de développement touristique a justement été conduite pour définir un pôle de loisirs qui pourrait permettre l'accueil d'un porteur de projets privé. Ce projet s'appuierait en premier lieu sur des activités nautiques et éventuellement sur une baignade. Il est proposé au budget un complément d'études pour étudier la faisabilité technique de ces activités.

Pour terminer, il faut souligner que le développement de l'itinérance et le soutien des acteurs privés sont parmi les axes forts du contrat Canal qui vient d'être finalisé avec les territoires voisins, la Région, le Département et l'ONF.

Concernant le contrat Canal qui sera présenté prochainement, deux études seront lancées à l'échelle interterritoriale, une étude sur l'identité du canal et la création d'une marque territoriale du canal destinée à valoriser l'écosystème touristique local. Et une étude sur le niveau du service des ports et des haltes nautiques. Ces deux études doivent permettre d'améliorer et de valoriser les offres existantes et les mettre en cohérence, en lumière à l'échelle du territoire et du canal dans son ensemble.

Je vais simplement terminer en vous rappelant les inscriptions budgétaires sur le tourisme pour 2021 :

Sentiers et randonnées : 90 000 € ;

L'Euro Vélo 6, le premier vice-président en a parlé : 350 000 € ;

Le règlement d'aide aux projets privés : 20 000 € ;

Les études de découvertes de Sanvignes : 20 000 € ;

Une étude identité et marque Canal : 30 000 € ;

Étude niveau des services de ports et halles : 30 000 €.

Ceci en fonctionnement.

Président, je terminerai mes propos en remerciant les services qui travaillent sur ces projets quotidiennement avec beaucoup de professionnalisme. J'associerai aussi l'office du tourisme. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.
Jérémy PINTO.

M. PINTO.- Merci Monsieur le Président.

Chers collègues,

Notre communauté urbaine, toutes ses communes, peuvent s'enorgueillir d'accueillir ici un pôle d'enseignement supérieur de proximité et d'excellence. Nous en sommes d'ailleurs ce soir au centre, entre l'IUT et Condorcet et à quelques dizaines de mètres du RU. Ce campus, cet atout ne vient pas de nulle part, il est le fruit d'une construction patiente, collective et déterminée pour positionner notre territoire comme l'un des pôles structurants de Bourgogne-Franche-Comté. Cet atout il a été souligné à maintes reprises à l'occasion des assises de l'économie. Car évidemment l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont les éléments constitutifs sinon incontournables du rebond.

Je veux en donner 3 déclinaisons dans le budget :

- La première c'est la recherche permanente de l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises. Évidemment cet enjeu dépasse l'enseignement supérieur à lui seul mais le secteur y prend aussi toute sa part et je donne deux exemples :

1/ l'arrivée de l'ESIREM – Monsieur le Président l'a rappelé tout à l'heure - qui est désormais concrétisée, autour de la robotique, et qui nous positionne sur une filière d'avenir en lien direct avec la nouvelle industrie ;

2/ l'émergence d'autres formations sur des métiers nouveaux, à l'image du DU numérique qui ouvrira à l'IUT à la rentrée de septembre. Nous accompagnons ces ouvertures avec des crédits spécifiques en fonctionnement, ainsi qu'avec des crédits d'investissement pour équiper ces formations du matériel adéquat (40 000 €).

Nous avons d'autres perspectives pour l'avenir. Demain, avec le projet Calhipso autour de la métallurgie des poudres, là aussi nous préparons l'avenir, et j'en viens naturellement à la suite.

- La deuxième déclinaison que je vais évoquer, ce sont les enjeux autour de l'innovation. C'est un mot parfois un peu « tarte-à-la-crème » ou mis à toutes les sauces. Mais avec la construction du site technopolitain, nous donnons bien un contenu concret à un lieu pilote de l'innovation sur la communauté urbaine, où étudiants, chercheurs, entrepreneurs, porteurs de projets, chefs d'entreprise travailleront et innoveront ensemble. Le chantier du site technopolitain a démarré, il est soutenu par de nombreux partenaires dans le cadre de Territoires d'Industrie ; près de 4,5 M€ d'euros sont inscrits dans ce budget 2021.

- La troisième déclinaison (j'avais dit que j'en évoquerai trois) : c'est la construction d'un schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. C'est l'une des 50 actions du plan économie que l'on retrouve dans le plan de mandat. Après plus de 10 ans dont la stratégie de l'enseignement supérieur a été fondée sur le campus Subvention Bourgogne, il s'agit aujourd'hui de formuler de nouveaux objectifs sur la base de diagnostics et d'enjeux partagés. Une AMO permettra de bâtir ce schéma en 2021 pour engager ensuite des développements nouveaux pour le campus dans les années à venir. À ce titre, des revoyures seront prévues au PPI, qui est un document-socle, afin que les actions qui découleront du schéma puissent par la suite être intégrées, en investissement comme en fonctionnement.

Enfin, vous le savez, nous sommes particulièrement attachés aux enjeux de démocratisation de l'enseignement supérieur. La proximité est gage de réussite, surtout dans un contexte si perturbé comme nous le connaissons aujourd'hui. Cette proximité nous conduit d'ailleurs à défendre tous ensemble nos BTS tertiaires.

Grâce à toutes les équipes investies sur le campus, nous sommes soucieux des conditions de réussite des étudiants. Nous le sommes encore à travers ce budget en accompagnant le démarrage d'une nouvelle résidence, ou bien encore avec le futur espace de vie étudiante à quelques dizaines de mètres d'ici.

Voilà quelques éléments concrets, chers collègues. Jean-Claude parlait de dîner. Je crois que pour bien dîner, il faut de bons ingrédients et nous en avons ce soir. J'espère que pour le campus et pour le territoire en tout cas nous pourrons nous mettre autour de la même table. En

tout cas, voilà à travers ces éléments, la détermination résolue de la communauté urbaine qui accompagne l'innovation, les porteurs de projets et surtout nos jeunes sur notre territoire, à qui nous devons bien cette action résolue. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Je passe la parole à présent à Cyril GOMET.

M. GOMET.- Merci Monsieur le Président.

Cher(e)s collègues,

Dans le cadre de nos débats de ce soir, je tenais à prononcer quelques mots ayant trait bien évidemment à ma délégation. En plus des nombreuses actions décrites et que l'on retrouve dans les délibérations soumises à notre examen, le budget que nous allons adopter dans quelques instants permettra de faire avancer trois dossiers majeurs ayant trait au patrimoine. Malgré le contexte sanitaire, qui a bien sûr ralenti certains travaux, tous les chantiers concernant le patrimoine se sont poursuivis ces derniers mois.

J'évoquerai trois sujets principaux :

- Tout d'abord la création du Centre de conservation et d'étude qui va rassembler sur le site du Thiellay à Montchanin les collections de l'Écomusée.

Le montant total de ces travaux est d'environ 850 000 €HT sur lesquels nous avons obtenu 60 % de financement par la DRAC et la Région BFC.

Plusieurs milliers de pièces, dont une centaine de taille impressionnante, que l'on qualifie de « hors format », trouveront donc un nouvel écrin, mais pour cela il conviendra de relever quelques défis techniques liés au déménagement depuis la grande halle Henri Paul (dont la libération des lieux doit impérativement être effective à la fin de cette année 2021). C'est une opportunité unique de pouvoir rassembler toutes ces collections jusqu'alors disséminées.

Situé à Montchanin, commune reliant les deux villes centre de notre communauté, l'aménagement de ce site constituera un élément structurant de notre territoire. Nous disposerons ainsi d'un équipement remarquable dans tous les sens du terme. Je n'oublie pas d'autres objets, éléments moins volumineux certes mais tout aussi précieux comme les collections du Musée d'École de Montceau qui viendront s'y ajouter. Nous avons la volonté de veiller au respect d'exigence de la rigueur scientifique eu égard au label « Musées de France » dont nous pouvons nous enorgueillir.

- Un mot ensuite sur l'Écomusée et son projet scientifique et culturel (PSC).

Sur ce dossier, nous sommes engagés dans un processus de rénovation des espaces et de la scénographie qui permettra à ce lieu emblématique de retrouver une nouvelle attractivité. Comme tous les musées de France, nous sommes confrontés à un enjeu de taille : celui du renouvellement.

Ce Projet Scientifique et Culturel va permettre une présentation, un état des lieux du travail accompli et une méthodologie qui nous permettra de repenser et de repositionner l'Écomusée sur notre territoire sans parti pris.

- Enfin, la Villa Perrusson.

Le chantier de restauration se poursuit sur le second œuvre avec des opérations de menuiserie, de peinture, de pose de papiers-peints ou encore de restaurations de céramique. Nous envisageons raisonnablement une fin des travaux d'ici avril, pour une prise de possession des lieux en juin. Ce sera alors la fin de la restauration. La reconstitution des intérieurs sera l'étape suivante. Elle se poursuivra par un travail important de veille dans la perspective d'acquisition de mobiliers historiques, de tissus, luminaires et autres décors d'intérieur.

Mes chers collègues, j'ai volontairement évité de citer de nombreux chiffres, dont vous disposez par ailleurs dans vos documents. Je tenais simplement à exprimer le fait que, pour pouvoir préserver notre patrimoine, mettre en œuvre une ambition, des crédits sont nécessaires et pour cela un budget doit être voté.

Je tiens à saluer les services en lien avec le patrimoine qui, sous la responsabilité notamment de la conservatrice de l'Écomusée, assurent au quotidien un suivi minutieux de ces nombreux dossiers. Ils m'ont épaulé efficacement dans mes premiers pas d'élus et je les en remercie.

Alors que depuis un an maintenant de nombreuses contraintes nous assaillent, nous contraignent toutes et tous dans le fonctionnement de nos communes, dans nos vies professionnelles, mais aussi dans nos quotidiens personnels, notre collectivité a besoin de disposer d'un budget qui porte l'avenir, qui anticipe, qui aide et qui protège.

Mes chers collègues, nous savons toutes et tous que c'est en début de mandat que les orientations sont fixées. Notre ambition est et sera de les mettre en œuvre. Je peux affirmer raisonnablement ce soir que le budget qui nous a été présenté par notre collègue Daniel MEUNIER permettra de tenir ces engagements, aussi je vous invite à vous exprimer en faveur de ce projet de budget qui nous est soumis.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup. Et enfin Jean-François JAUNET.

M. JAUNET.- Merci Monsieur le Président.

Au-delà du budget 21, c'est effectivement le plan de mandat et le PPI qui donnent du sens à notre action. Il n'y a maintenant plus de débat sur la réalité du réchauffement climatique. Nous sommes déjà à + 1,5 degré. Cette prise de conscience se traduit par un engagement fort de la collectivité.

Quelques exemples. La plupart de ces sujets sont en fait traduits par des AP/CP et ne correspondent pas uniquement au budget 2021 mais à tous les budgets qui vont suivre.

- 125 000 € sont prévus pour l'émergence de productions alimentaires locales.
- L'OPAH avec près de 2 millions d'investissement, permettant de rénover 1 000 logements, des logements qui sont essentiellement des logements de propriétaires avec des revenus modestes ou pour les propriétaires bailleurs.
- L'Euro Vélo 6 qui a déjà été évoquée et le schéma Vélo : 3,5 millions sur les mobilités douces.
- 15 millions d'euros pour la protection de la ressource en eau, avec un travail important sur les schémas directeurs d'assainissement et les eaux pluviales.
- Près de 3 millions d'euros pour la recyclerie de Montceau.

Au total, c'est près de 25 millions qui seront investis dans les sujets de transition.

Concernant les déchets, je vais profiter de la tribune qui m'est offerte pour dire que – mais vous l'avez peut-être entendu aujourd'hui aux informations – c'est la journée mondiale du recyclage. Journée mondiale du recyclage sachant que la communauté est actrice sur ce sujet puisque nos administrés permettent le recyclage de près de 80 kg de matières par habitant. 80 kg qui permettent de faire des bénéfices environnementaux conséquents.

Si on regarde au niveau du CO2 l'économie réalisée par le recyclage des emballages plastiques, cela représente près de 10 millions de kilomètres exécutés par des automobilistes.

45 000 m³ d'eau évités grâce au recyclage des papiers graphiques du territoire.

Plus de 7 millions de nouvelles bouteilles de verre fabriquées avec nos gestes de tri.

Et enfin, près de 8 millions de nouveaux magazines fabriqués avec les magazines et les papiers triés par nos habitants.

Ce sont donc des éléments forts qu'il fallait éventuellement connaître et rappeler qu'on a aussi 33 kg par habitant de verre qui sont détournés et valorisés, avec quelques efforts encore à accomplir puisqu'il reste 20 % des bouteilles en verre qui finissent malheureusement dans le bac noir. Ce sont des sujets sur lesquels nous devons encore travailler.

Merci à tous et, comme mes collègues, je soutiens bien évidemment ce budget 2021.

M. le Président.- Merci pour ces interventions qui viennent compléter ce que nous a présenté notre collègue Daniel MEUNIER. À présent, j'ouvre le débat sur l'ensemble de la présentation budgétaire pour ceux qui souhaitent s'exprimer.

Je prends les prises de parole. Qui souhaite s'exprimer ? Personne. Ce sera donc rapide ! On va pouvoir rentrer. Je vois que la presse est d'accord.

Alain BALLOT. Personne d'autre ? Monsieur BEAUDOT, Eric COMMEAU. C'est tout pour l'instant ? Pas d'autre intervention, très bien.

Alain BALLOT, dans l'ordre.

M. BALLOT.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Cette intervention que je fais ce soir, je la fais au nom de notre groupe, « communes rurales indépendantes de moins de 3 000 habitants ».

Notre groupe représente 17 communes sur 34 soit 50 %, 12 500 habitants, et 24 % des élus communautaires.

Vous le savez, Monsieur le Président, nous sommes à vos côtés et nous vous l'avons déjà dit à plusieurs reprises. Nous savons également que vous êtes attentif aux communes rurales et c'est bien légitime.

Nous sommes une communauté urbaine majoritairement rurale, avec ses avantages et ses inconvénients. On ne peut pas avoir les avantages de la ville à la campagne, mais inversement non plus.

Le système de la collecte des ordures ménagères va être modifié. Dans nos villages ruraux, il est prévu la suppression de la collecte en porte à porte dans nos rues et nos hameaux. Nos concitoyens ont le sentiment de la double peine puisqu'on leur demande d'emmener le sac poubelle jusqu'à l'emplacement du nouveau point d'Apport Volontaire mis en place d'une part, et d'autre part on leur met une nouvelle taxe d'imposition sur le foncier bâti.

Ce sont principalement les personnes âgées qui sont affectées par ces modifications.

Malgré nos arguments fondés et la diplomatie déployée, il est nécessaire que la CUCM communique rapidement sur ces modifications importantes dans nos bourgs et hameaux.

Une autre thématique qui nous est chère concerne la voirie. La CUCM compte 1 200 km de routes et c'est une compétence CUCM à 100 %. Nous nous félicitons de la prise en considération du maintien en l'état, de l'entretien et de la rénovation de celles-ci en programmant une enveloppe budgétaire près de 17 M€ sur le PPI 2021-2026, avec le maintien du fonds de concours des chemins ruraux.

En ce qui concerne la transition énergétique, les communes rurales souhaiteraient également le soutien de la CUCM dans la même ligne directrice de ce qui se fait avec l'accessibilité.

Pour conclure, Monsieur le Président, vous avez toute la confiance de notre groupe, et nous voterons le budget. En remerciant vivement les services de la communauté pour leur travail et leur aide. Merci de votre attention

M. le Président.- Merci.
Monsieur BEAUDOT.

M. BEAUDOT.- Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, je me permets de m'exprimer au niveau de cette nouvelle taxe qui va être mise en place. J'ai été interpellé par beaucoup de personnes ces dernières semaines sur ma commune, donc Saint-Vallier, des personnes qui arrivent à la retraite, qui ont travaillé toute leur vie, qui ont acheté leur maison et qui me disent que maintenant qu'elles pourraient en profiter, qu'elles pourraient aider leurs enfants, on leur met une nouvelle taxe, on crée un impôt.

Je suis étonné qu'un plan de relance comme vous le présentez soit fait sur de l'impôt. Effectivement, il faut bien de la finance pour ce travail, qu'on avance et que l'on puisse mener à bien nos projets, mais créer un nouvel impôt est pour moi le symbole de contrer la relance, la relance par la consommation.

Si les habitants se mettent à payer de l'impôt et ne plus consommer, on n'avancera pas non plus. Je trouve donc que cette logique n'est pas bonne pour le plan de relance. C'est aussi une image néfaste dans la tête de nos concitoyens sur nos collectivités, ces créations d'impôt. On ne peut pas, d'un côté avec l'Etat, supprimer de l'impôt pour faire de la relance et en remettre un à la communauté urbaine. C'est ce qui je déplore et c'est pour cela que je ne voterai pas ce budget.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci Monsieur BEAUDOT. Ensuite, Eric COMMEAU.

M. COMMEAU.- Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais rapidement intervenir pour saluer la présentation de ce projet de mandat et le PPI qui éclaire effectivement le vote du budget et le vote de cette taxe puisque tout est lié.

Ces deux documents prospectifs nous sont très utiles. Ils donnent de la lisibilité à notre action communautaire et j'en remercie à la fois les élus qui l'ont rédigé et les services, bien entendu. C'est aussi une démarche de transparence utile pour les élus que nous sommes, mais aussi pour les citoyens, les habitants de la communauté urbaine. J'aurais aimé pouvoir disposer de tels documents et de documents aussi clairs à Montceau-les-Mines.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, ce projet de mandat, c'est un document socle qui fixe les priorités et les grands enjeux pour les six années à venir, mais on l'a bien compris, aussi pour les années qui vont dépasser ce mandat. C'est un projet qui va loin parce qu'il décline les grandes orientations dont vous avez parlé en 118 actions concrètes et les inscrit dans un calendrier et dans un budget, le PPI que vous avez défini comme un tableau de bord et qui fixe notre ambition à hauteur de 134 millions d'euros, ou 200 si on y intègre les budgets annexes.

Et j'ai bien noté que ce PPI était un tableau de bord, comme vous l'avez dit, qu'il n'était pas figé, qu'il pouvait s'adapter au gré des contraintes. Et on sait que nous avons tous des inquiétudes, dans nos collectivités, sur les recettes, notamment les dotations, mais aussi sur les événements et les opportunités qui ne sont pas forcément connus à ce jour.

Je voudrais faire deux remarques sur ces deux documents, deux remarques en tant que conseiller communautaire, mais aussi en tant que conseiller communautaire élu de Montceau-les-Mines.

Comme conseiller communautaire, je salue la démarche de ce plan de mandat et de ce PPI et j'en partage entièrement les objectifs. J'adhère à l'ambition affirmée avec force dans les trois axes stratégiques et je me réjouis particulièrement que la transition écologique soit symboliquement placée en première position des quatre axes que vous avez définis, bien entendu sans exclure les autres, l'économie et la solidarité.

Au sein de ce chapitre, traduction de notre Plan Climat Air Énergie Territorial qu'a évoqué Monsieur JAUNET, on peut se réjouir de la nouvelle opération programmée de l'amélioration de l'habitant, dites OPAH, une nouvelle opération, comme l'a dit le vice-président, qui a pour objectif de rénover un millier de logements sur les 6 ans qui viennent. Cependant, à l'échelle nationale, les rapports d'experts se succèdent pour dire qu'en la matière, la France, malgré des moyens en augmentation depuis une dizaine d'années, est toujours en retard en matière de rénovation énergétique et de lutte contre les passoires thermiques. Il y a eu un rapport parlementaire à l'automne qui disait cela. Il y a eu le récent panorama des financements climat édité par l'institut de l'économie pour le climat et, hier, la remise du rapport de Monsieur Sichel, le Directeur de la banque des territoires. Ils disent tous à peu près la même chose : les moyens financiers sont insuffisants ou difficilement mobilisables, notamment pour les personnes les plus modestes, les petits propriétaires, petits salaires ou petites retraites et puis la complexité des démarches des dossiers, la multiplicité des intervenants publics et privés.

Notre plan climat air énergie territorial, dans le diagnostic, ne dit pas autre chose. Et même si notre OPAH est très ambitieuse, et je sais que c'est l'une des plus ambitieuses du département, elle n'a malheureusement permis la rénovation que de 2 % du parc résidentiel construit avant 90. Et si on ne prend que les rénovations énergétiques, on tombe à environ 1 % du parc de logements.

On voit donc bien, malgré toute l'ambition de ce programme, qu'il faut des dizaines d'années pour qu'on se remette à niveau et qu'on en finisse avec ces passoires énergétiques.

Mon souhait et ma proposition seraient que l'on puisse aller un petit peu au-delà et je reprendrai notamment pour nos deux villes centres parce qu'on sait bien, et vous l'avez dit, que si on veut faire venir de nouveaux habitants, il faut que les deux villes centres, Le Creusot et Montceau-les-Mines, soient très attractives. Sans exclure bien entendu les autres villes, cela va de soi, mais que nous ayons une action exemplaire, notamment en reprenant une des propositions du rapport Sichel qui, je l'ai dit, a été remis hier au gouvernement et qui préconise la mise en place d'un accompagnateur global. C'est-à-dire de personnes, que ce soit un agent territorial ou des entreprises privées, qui pourraient conventionner avec la communauté urbaine pour accompagner les ménages, notamment les plus modestes d'entre eux dans toutes les démarches de A à Z, du diagnostic énergétique au plan de financement, au contact avec les banques et les artisans, au suivi des travaux et à l'audit post-travaux.

Pour parler de la taxe sur le foncier bâti, je n'ai pas de totem ou de tabou, je pense que ce qui est important, c'est ce que l'on fait de cette taxe. Je pense qu'une partie de cette taxe pourrait venir abonder et renforcer les moyens consacrés à l'OPAH. Cela permettrait de redistribuer du pouvoir d'achat aux ménages, notamment aux propriétaires qui seront assujettis à cette taxe, notamment les propriétaires les plus modestes, de soutenir encore plus qu'on ne le fait - et je sais que l'on fait déjà beaucoup - les entreprises et les artisans locaux et de contribuer fortement à l'attractivité de la communauté urbaine et de nos deux villes centres.

Là aussi, il faut aller vite puisque si on veut profiter du désamour relatif des grandes métropoles pour des villes moyennes comme les nôtres, il faut aller vite, donc en agissant à la fois sur l'offre de logements de qualité, mais aussi sur l'image de nos villes qui peuvent souffrir ici ou là d'îlots dégradés. Et puis bien entendu agir en faveur de l'environnement en réduisant l'empreinte carbone de notre parc de logements.

Enfin, ma deuxième remarque comme conseiller communautaire élu de Montceau, c'est le constat dans le PPI, mais aussi dans le budget 2021, même si j'ai bien compris que ce PPI n'était pas exhaustif et qu'il évoluerait au fil du temps, que l'équilibre territorial entre nos deux villes n'était pas encore complètement au rendez-vous. J'ai bien entendu l'esprit communautaire et je sais qu'un certain nombre d'actions - la plus grande partie - sont faites pour l'ensemble du territoire de nos communes urbaines ou rurales. Je ne suis pas comptable du projet et je comprends bien l'ambition globale et je la partage, mais si je ne prends que les actions en termes d'habitat et d'aménagement urbain, sur les volumes qui sont aujourd'hui annoncés, prévisionnels, l'écart peut aller de 1 à 2.

Bien entendu, il y a toutes les enveloppes non-affectées qui seront affectées au cours de l'année et au cours du mandat.

Je m'inquiète un peu et je m'interroge ; est-ce que la municipalité de Montceau a présenté des projets ou est-ce que ces dossiers étaient suffisamment aboutis pour qu'on puisse les inscrire au budget 2021 et au PPI ?

Je le redis, ce PPI pourra évoluer, j'espère qu'il évoluera au cours des années, en prenant en compte ces deux remarques que je fais au nom du groupe que je représente à Montceau-les-Mines. Néanmoins, pour l'heure, mon vote sera favorable pour le budget 2021 et pour les délibérations annexes, en restant vigilant pour l'année sur les deux points que je viens d'évoquer.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole dans ce débat avant que je puisse conclure ? Oui, je note : Monsieur MARASCIA, Jean-François JAUNET qui souhaite à nouveau prendre la parole, Madame JARROT, Lionel DUPARAY, Monsieur LANDRE. C'est la dernière salve, il n'y aura pas de troisième tour, donc levez la main maintenant. Après, ce sera trop tard. Plus personne ? Laëtitia MARTINEZ.

On est parti pour cette nouvelle vague, avec Monsieur MARASCIA en premier.

M. MARASCIA. - Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Je voulais intervenir sur la création de cette nouvelle taxe, cet impôt. Je ne sais pas si c'est la Covid ou autre choses qui fait perdre la mémoire, notre territoire a pourtant été fortement impacté par la gronde sociale des gilets jaunes. Cette contestation populaire liée au pouvoir d'achat a affaibli un certain nombre de foyers. Nous avons enchaîné avec une crise sanitaire inédite qui a touché ces mêmes foyers et même plus largement.

Moi, je pense à toutes ces personnes qui ont vu leurs revenus fortement diminuer dans le courant de l'année 2020 et qui ne voient pas de perspectives en 2021. Je pense aussi à tous ces commerçants, artisans, indépendants qui n'ont pas profité de cette crise sanitaire pour augmenter leurs tarifs, mais bien au contraire augmenter leur amplitude horaire pour continuer à faire venir des clients dans leur commerce. Mais aujourd'hui, apparemment, la note n'est pas encore assez salée, alors il est proposé de rajouter un impôt qui va encore plus affaiblir les habitants de notre territoire.

Je vais m'attacher plus particulièrement à Montchanin, commune avec la plus haute fiscalité au niveau de notre territoire. Pour nous, c'est clairement l'impôt de trop. Ce nouvel impôt va voir le jour un an après les élections municipales. C'est un beau cadeau qui est fait aux habitants du territoire ! J'aurais préféré autre chose.

C'est pour ces raisons que je suis opposé à la création de ce nouvel impôt et j'ose faire le vœu que les élus de cette assemblée ne votent pas son application. Merci.

M. le Président. - Merci. Jean-François JAUNET.

M. JAUNET. - Je vais essayer de rassurer mes collègues maires ruraux en répondant à leurs inquiétudes.

Première chose, je vais déjà leur annoncer que, malheureusement, les réunions publiques en présentiel qui étaient prévues fin mars / début avril ne pourront pas être tenues compte tenu de la crise sanitaire, mais que les services ont travaillé - et je les remercie - sur un accompagnement assez pointu pour remplacer ces réunions publiques. On aura une réunion en mode webinaire comme celle que nous avons en ce moment, sur la chaîne Youtube de la communauté. Cette réunion sera ensuite conservée sur la chaîne avec des séquençages par commune et puis nous allons nous rencontrer. J'ai prévu de vous rencontrer par groupe à partir de la semaine prochaine pour essayer de définir précisément ce qu'on va faire en termes de communication puisqu'on va essayer aussi de mettre en place des permanences dans les mairies de façon à pouvoir répondre aux attentes des administrés, donc des permanences sur place, peut-être des cahiers de doléances pour faire remonter les éléments qui peuvent leur sembler compliqués.

Mais aussi vous dire que finalement, ce déploiement de points d'apport volontaire, ce n'est pas une nouveauté puisque nous en avons déjà déployé 150 dans les autres territoires ruraux en 2017, on en a aussi un peu moins de 150 qui sont les collectifs, dans les communes plus urbaines. Donc finalement, ce que l'on va déployer cette année, c'est 150 points d'apport volontaire supplémentaires.

On a donc déjà une expérience relativement conséquente et qui a montré que finalement, à part effectivement des difficultés de mise en œuvre qui sont compréhensibles et qui font que les administrés sont parfois opposés à ce changement, sur les modes de collecte, on sait qu'au niveau national, quel que soit le mode de collecte, 80 % des administrés français sont satisfaits de leur mode de collecte, que ce soit en porte à porte ou en point d'apport volontaire.

Mais on sait bien qu'effectivement, le changement, la bascule de l'un à l'autre, peut générer quelques difficultés. On va donc continuer à accompagner au plus près les habitants de façon à faire en sorte que ce passage soit le plus doux possible.

M. le Président. - Merci pour cette précision importante et rassurante.

Lionel DUPARAY. Madame JARROT auparavant, pardon ! Excusez-moi, Madame.

Mme JARROT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir.

Monsieur COMMEAU, il ne faut pas utiliser toutes les scènes pour attaquer la ville. Vous ne participez pas à l'attractivité du territoire par vos propos et on a autre chose à faire que de vous écouter en ces termes.

Monsieur le Président, juste quelques mots, comme je l'avais souligné au moment du dernier conseil, pour préciser mon vote de ce soir.

Je sais, parce que nous en avons discuté entre nous, les divergences de positionnement des élus municipaux par rapport à la proposition faite par l'exécutif communautaire d'instaurer une taxe sur le foncier. Ces divergences, je les entends et je peux bien sûr les comprendre. Nous sommes une majorité plurielle et il est normal que cette pluralité s'exprime.

Bien sûr, un nouvel impôt n'est jamais une bonne nouvelle, n'est jamais une décision facile à prendre. C'est une décision difficile, sérieuse qui ne doit pas être abîmée, surtout pas abîmée par des quolibets comme cela a été le cas lors du précédent conseil, quolibets faisant allusion aux coiffeurs, qui n'ont pas été compris par la profession, je tiens à vous le dire puisque j'ai été interpellée sur ce sujet.

Je veux d'ailleurs rappeler que je n'augmenterai pas, sur Montceau, la part de TF sur laquelle les élus de la majorité municipale ont un pouvoir de décision. Je vais même aller plus loin en redisant ce soir que si j'avais été en charge de l'exécutif communautaire, ce qui n'est pas le cas, je n'aurais sans doute pas fait le même choix que vous.

Cependant, je voterai pour le budget que vous proposez ce soir. Je vous l'ai dit, Monsieur le Président, il y a quelques semaines, au moment où vous m'avez informée, il y a un certain temps maintenant, de cette décision et je m'y tiendrai.

Je voterai ce budget assorti de cette proposition financière qui l'accompagne parce que je fais le pari que le taux choisi de 1,25 % n'augmentera pas tous les ans. Ce serait, je me permets de vous le dire, une erreur et une faute si vous deviez procéder ainsi et je ne vous suivrais pas.

C'est faire aussi le pari de l'action immédiate et aussi le pari de la confiance, cette confiance qui n'exclut pas, bien sûr, le contrôle des élus.

Vous le savez, Monsieur le Président et cher collègue, je me suis souvent battue et je vous ai souvent interpellé parce que je considère que l'équité territoriale n'a pas toujours été au rendez-

vous et qu'il existe parfois, sur certaines lignes budgétaires, dans certains suivis, un rapport inégal d'argent fléché sur nos deux villes centres.

Les moyens territoriaux que nous votons ce soir doivent pallier cela, doivent faire cohésion et participer à cette dynamique de territoire qui doit proposer du gagnant-gagnant.

J'aurai, cher collègue, Monsieur le Président, quelques dossiers sensibles sur lesquels la ville de Montceau sera particulièrement vigilante. Le premier dossier sensible, le vice-président en charge du patrimoine l'a évoqué et j'ai entendu un message presque très ouvert, subliminal, mais très compréhensible sur l'extension de ce périmètre de l'Ecomusée et donc les études *ad hoc* qui sont nécessaires.

Autre point de vigilance dans le cadre du PPI, ce sera le suivi de l'aménagement de nos villes centres, notamment la phase 2 des études de mobilité.

Je regrette - mais nous en avons déjà parlé et nous avons une responsabilité commune sur ce sujet - que le dossier du Magny qui est cité dans le PPI ne démarre pas encore. Je dirais que depuis que nous avons des échanges sur ce sujet, nous sommes prêts, avec la population, pour ce territoire qui est souvent repéré comme la ville à la campagne. Il faut donc qu'on agisse.

Quatrième point de vigilance : le Plessis avec les études qui recommencent. Comme je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Président, sur ce sujet, la communauté, pour des raisons multiples et variées et aussi par le fait que l'agence de l'OPAC n'ait pas été construite, la communauté a perdu du temps. Je souhaiterais donc que nous puissions démarrer par rapport au fléchage de votre PPI, mais vous avez dit tout à l'heure qu'on pouvait ajuster les choses, je souhaiterais donc que nous puissions démarrer dès 2021.

Autre point : la voirie, sujet extrêmement sensible pour la population, Alain BALLOT en a parlé tout à l'heure, c'est la même chose à la ville, c'est exactement la même chose. La voirie, ses affectations et son suivi entre le nord et le sud. Nous avons à être plus efficaces ensemble et nous avons besoin d'un suivi de proximité parce que nous le devons et nous sommes interpellés. Nous le devons à nos concitoyens.

Un autre point de vigilance sur les aménagements urbains et une répartition que nous souhaitons plus régulière, un suivi plus régulier de la répartition des 942 457 €.

Jean-Claude LAGRANGE a évoqué le site technopolitain comme faisant partie entière et étant un site hors les murs, si je peux m'exprimer ainsi, sur tout le périmètre de la communauté. Je m'en réjouis et je peux vous dire que le sud souhaite accueillir, en termes d'innovations, en termes de formations et d'enseignement supérieur et de R&D aussi des activités et des entités définies dans le site technopolitain.

Voilà les points de vigilance sur lesquels je souhaitais vous interpeler.

Cette période de pandémie - mes collègues l'ont dit - nous impose d'être spécialement audacieux, spécialement innovant, de répondre à l'urgence. Nos administrations communales, communautaires, leurs élus et leurs ressources humaines ont relevé le défi de la continuité de l'intérêt général dans des instants que nous avons tous connus dans cette assemblée, qu'il faut bien le reconnaître, étaient compliqués. La ville de Montceau a pris sa part, la communauté urbaine a pris sa part. Nous avons travaillé nos mutualisations, parfois en urgence, mais nous avons travaillé ensemble.

Le reste du mandat nous obligera, les uns et les autres, à agir en tenant compte de ces nouvelles contingences. Mais l'urgence doit céder le pas devant l'important. Tout cela est à notre portée collective à la condition qu'il y ait une ambition et une exigence. L'exigence de répondre à ce qui presse et je souhaite que cet impôt réponde à cette exigence. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci. Lionel DUPARAY.

M. DUPARAY. - Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoirs.

Je connais l'engagement des services et des élus dans leur diversité politique dans chacune de leur délégation pour établir un PPI, un budget et des projections. Ce n'est pas toujours facile.

Pour commencer, je ne vais pas revenir sur l'équilibre territorial et je rejoindrai Jean-Claude LAGRANGE en disant que tout ce qui est fait au nord peut bénéficier au sud et tout ce qui se fait au sud bénéficie au nord. On peut citer le site technopolitain tel que l'a fait Jean-Claude, mais aussi la SEMCIB qui était *a priori* un outil du sud et qui devient un outil communautaire. Je pense que c'est une volonté commune et partagée.

Nous avons tous en tête les difficultés qui nous touchent aujourd'hui avec la crise sanitaire et qui touche tout le monde sans distinction, ou presque. Les incertitudes et la peur de l'avenir sont dans toutes les têtes.

Les signes, le symbole sont peut-être aujourd'hui plus que jamais scrutés, analysés, interprétés. Bien ou mal, peut-être, mais là n'est pas la question. Je vous parlerai de ce qui, aujourd'hui, est mon sentiment. Vous avez parlé de solidarité. Moi, je pense aux familles de plus en plus fragilisées, propriétaires ou accédants à la propriété que l'on voit dans nos services sociaux ou au Département en particulier pour ce qui le concerne. Ces familles nombreuses nécessitent forcément des logements de grande taille. La taxe d'habitation était fondée sur les revenus ou en partie, en tout cas l'exonération en fonction des revenus, leur permettant finalement d'échapper à cet impôt, mais finalement l'abandon de cette taxe d'habitation voulue par le gouvernement ne les impacte pas positivement puisqu'ils ne la payaient pas.

Aujourd'hui, la taxe foncière n'est pas indexée sur les revenus ou en tout cas les revenus n'influent pas. C'est donc pour eux, pour ces familles modestes, une dépense supplémentaire qui, pour certaines, ne sont pas négligeables.

Au Département, nous avons l'habitude de voir ces familles de plus en plus, des propriétaires qui ont eu la chance, sur notre territoire, d'accéder à la propriété parce que nos logements ne sont pas trop chers, parce qu'on a des habitants courageux qui rénovent leur logement avec volonté pour que leur famille se sente bien, mais qui ont tout de même, malgré tout, des difficultés à joindre les deux bouts et pour qui, parfois, le principe de l'endettement, le découvert bancaire est un cercle sans fin. C'est parfois pour quelques euros que l'on bascule dans des frais inexorables, exorbitants. Ce sont ceux que l'on retrouve dans nos services sociaux et que l'on doit aider.

Les services sociaux, ce sont les CCAS, le Département. Ce sont eux qui vont finalement aider ces familles.

Vous l'avez dit, certaines communes vont voir leur DGF baisser. On va dire que c'est la double peine puisque les CCAS, ce sont les communes.

Loin de moi l'idée d'avoir un dogme contre l'impôt, mais j'ai le sentiment et la conviction qu'une autre voie est peut-être possible, ou du moins qu'il faudrait prendre le temps d'y réfléchir.

Je voudrais qu'en ces temps, on soit optimiste. Et comme le disait Marie-Claude JARROT, le pari de la confiance. Etre optimiste, c'est aussi croire et être persuadé que nos investissements seront bénéfiques pour le territoire à tout niveau, au niveau social, au niveau sociétal, mais aussi au niveau économique et que ces investissements permettront à la communauté soit de diminuer ses dépenses et/ou d'augmenter ses recettes d'une manière ou d'une autre, par les leviers divers et variés que les investissements ont procurés. Et bien sûr, on le souhaite tous, faire revenir nos habitants sur notre territoire et bien sûr en conservant ceux qui y naissent, qui créent, qui décident d'y vivre.

Vous l'avez dit à plusieurs reprises, les indicateurs financiers sont bons pour la communauté urbaine, la capacité de désendettement. C'est pourquoi j'ai du mal à croire que l'endettement ne pourrait pas remplacer cette augmentation d'impôt. On ne doit pas avoir de dogme, ni sur l'impôt, ni sur l'emprunt. Pour moi, je crois réellement que si nous avons confiance dans nos investissements et dans ce PPI, finalement l'emprunt n'est pas mauvais puisque le résultat de ces investissements nous permettra de toute façon de rembourser cet emprunt et ces emprunts qui seront contractés.

C'est pourquoi aujourd'hui, pour ce qui est de ma position, je voterai contre ce nouvel impôt, mais pas en rejetant le budget, le travail effectué qui est important, qui bien entendu sera ajusté au fur et à mesure du mandat, mais qui pour moi est simplement une question de recettes, de remplacer au moins pour cette année parce qu'il est nécessaire de le faire et peut-être d'avoir le temps de réfléchir pour les années futures, donc de remplacer cette taxe par un emprunt supplémentaire.

M. le Président.- Merci. Monsieur LANDRE.

M. LANDRE.- Nous sommes amenés, ce soir, à discuter du budget et, cela a déjà été évoqué par plusieurs intervenants, de la hausse des impôts que vous proposez par la création de cet impôt nouveau. Denis BEAUDOT, Frédéric MARASCIA et Lionel DUPARAY ont parfaitement résumé le sentiment humain ou en tout cas l'approche humaine que nous devons avoir vis-à-vis

de cet impôt. J'y reviendrai, mais je voudrais d'abord rappeler quelques données qui structurent ce budget et qui vous amènent à prendre cette décision.

Je rappelle que les ressources de la communauté urbaine, cette année, dans le budget primitif 2021, à budget primitif constant, elles augmentent, pour ce qui des impôts et taxes, de 2,7 millions d'euros et que la taxe d'habitation dont vous nous avez dit que sa suppression entraînait - et Daniel MEUNIER l'a encore dit il y a quelques minutes - une perte d'autonomie et une difficulté financière pour les collectivités territoriales, pour nous, elle est surcompensée de 100 000 € puisque nous touchions 10 M€. Nous avons touché exactement 9 944 870 €. Et la fraction de TVA qui sera reversée à la CUCM sera de 10 916 000 €.

Il n'y a donc pas de raison, de prime abord, de faire peser une taxe pour 1,1 million supplémentaire sur les habitants de la CUCM, mais 1,1 M€ qui seront autant de pouvoir d'achat en moins sur la communauté urbaine et autant de difficultés pour les familles des entrepreneurs, des personnes seules qui, aujourd'hui, comptent à la dizaine d'euros ou à l'euro.

Moi, je suis aussi extrêmement surpris que vous ne cessiez de mettre en avant les résultats des politiques économiques, des politiques de développement territorial, des politiques d'attractivité que vous proposez, que vous ne cessiez de mettre en avant ce que vous présentez comme étant l'excellente situation financière de la CUCM et que vous choisissiez, au prétexte de la première grande pandémie - et j'espère que nous n'en connaissons pas d'autres - qui a arrêté une partie du pays, d'augmenter les impôts.

D'abord, c'est contradictoire avec les données financières que vous nous rappelez conseil après conseil et, comme l'a dit Lionel DUPARAY, ce n'est pas faire confiance à l'avenir parce que si nous avons tous confiance dans le plan pluriannuel d'investissement que vous proposez, si nous avons tous confiance dans la politique que vous allez mener au cours du mandat et si vous-même, vous aviez confiance dans votre capacité à refaire gagner des habitants à ce territoire, à faire en sorte qu'il y ait davantage de créations d'entreprises, davantage d'accessions à la propriété, alors en réalité la question de la création d'impôt nouveau ne se poserait pas puisque les ressources augmenteraient pour la communauté urbaine.

Je suis donc interpellé par le fait vous nous présentiez ce budget et cette taxe qui pèsera sur les habitants finalement en ne faisant pas confiance aux orientations politiques que vous proposez.

Il faut tout de même se rappeler ce qu'est la réalité de notre territoire. Nous avons la chance d'être communauté urbaine. Nous avons des atouts extraordinaires. Nous sommes le territoire qui devrait être le plus connecté aux métropoles lyonnaises et parisiennes et pourtant, les soldes migratoires et naturels, selon l'INSEE, sont déficitaires. Nous avons encore perdu 0,6 % de la population. Le dernier rapport de Pôle emploi note un décrochage de la zone économique Le Creusot - Montceau.

J'ai entendu beaucoup ce soir qu'il y avait des créations d'emploi. Manifestement, il y en a moins qu'ailleurs puisque nous sommes en décrochage par rapport à toutes les autres zones économiques de Saône-et-Loire et de Bourgogne - Franche-Comté, une évolution qui aujourd'hui, n'est que similaire à celle du Territoire de Belfort en Bourgogne - Franche-Comté.

Nous sommes donc sur un territoire qui a des atouts et une population qui rencontre des difficultés. Je crois qu'il est temps - mais je sais que nous sommes en désaccord sur ce point - d'avoir la capacité, plutôt que d'avoir recours à l'impôt... parce que j'entends beaucoup qu'il y a des dogmes et des tabous, mais je vois qu'il a surtout une facilité française qui conduit notre pays à être le premier pays en taux de prélèvements obligatoires (46,7 % de taux de prélèvements obligatoires en France), donc une facilité française qui consiste à avoir toujours recours à l'impôt. Et tous les impôts sont justifiables.

Dans vos présentations, mais j'imagine que vous y reviendrez, vous pouvez encore trouver 1 000 justifications à l'impôt. Mais sur un territoire qui souffre plus qu'ailleurs, symboliquement et concrètement, il ne nous semble absolument pas acceptable de faire peser ces dizaines d'euros supplémentaires sur les habitants, avec certaines communes qui connaîtront la double peine.

Je prends le cas du Creusot où nous avons vécu il y a quelques jours l'augmentation de 2 % des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti.

Ce budget repose sur cette augmentation fiscale, mais je suis obligé d'en commenter un certain nombre de points. Le premier, c'est la politique des déchets et c'est le premier qui me vient à l'esprit parce que je pense qu'il est marqueur de l'absence de prospective que vous avez eue sur le sujet. Le coût de la collecte des déchets va augmenter de 12 %. La hausse du prix de

l'enfouissement cette année va passer de 17 à 25 € la tonne et cela augmentera certainement encore dans les années à venir.

Cela fait 6 ans que nous avons, dans cette assemblée, des débats parfois longs mais souvent graves sur ces sujets et que nous constatons que nous avons pris un retard colossal dans la valorisation des déchets et qu'au-delà de tous les discours sur la transition écologique que j'entends, avec des actions qui sont bonnes pour certaines, et bien nous enfouissons une part extrêmement importante de nos déchets, c'est-à-dire que nous confions à d'autres territoires le soin d'enfouir les déchets que nous produisons. C'est un échec profond et c'est un échec qui est payé par cette hausse d'impôt et par une réduction concrète du service au public puisque, contrairement à ce qui avait été dit – et je rejoins d'ailleurs les interventions sur le manque de dialogue et de communication dans les villages qui a été faite –, il y a dès à présent un nombre important de communes rurales qui vont passer en points d'apport volontaire, c'est-à-dire que les habitants verront d'un côté leur taxe foncière augmenter et, de l'autre côté, leurs déchets ne plus être collectés. Ils devront en effet les porter dans des points d'apport volontaire avec certaines communes qui sont très éclatées et surtout une population qui est plus âgée et plus précarisée qu'ailleurs sur le territoire communautaire, donc une population qui va connaître ces impacts de façon extrêmement concrète.

J'ai noté dans le budget un certain nombre d'éléments qui me semblent intéressants. Marie-Claude JARROT en a parlé sur l'Ecomusée qui s'ouvrirait à tout le territoire. En tout cas, je vois des études et même un plan tourisme, ainsi que l'a rappelé Guy SOUVIGNY, qui seraient menés à l'échelle du territoire entier, ce qui est une bonne chose. J'ai noté aussi la recyclerie, Euro Vélo 6, le souci de mutualisation et puis la volonté de conforter l'apprentissage.

Mais je vois aussi qu'il y a des choses simples qui n'ont pas été faites les années précédentes et qui paraissent encore, année après année, comme des vœux pieux. En matière de transport, par exemple, on nous dit qu'il faut améliorer la desserte vers la gare TGV. Je crois que la solution est extrêmement simple et nous la connaissons tous, il suffit qu'il y ait une navette à chaque fois que les TGV arrivent de Paris ou de Lyon. Ce qui n'est pas le cas actuellement et qui crée, dans l'utilisation et dans la fréquentation, des difficultés importantes.

Troisième grand sujet, puisque j'ai lu aussi en parallèle, bien évidemment, le plan de mandat que vous proposez : les logements. Je ne note pas d'inflexion sur cette question, avec par exemple la poursuite d'une volonté cohérente et territoriale que je vois mal affirmée, en tout cas qui reste vague et puis un plan de rénovation urbaine avec certains secteurs qui sont cités comme Harfleur, avec la poursuite de la rénovation urbaine sur laquelle je tiens tout de même à faire une alerte. Il est bien de mener la rénovation urbaine, mais il faut aussi s'assurer que les logements nouvellement construits ne se retrouvent pas, quelques années plus tard, dans des situations encore plus dégradées que les anciens. C'est le cas à Harfleur où on compte aujourd'hui des situations de dégradation importante et de *squat* à ciel ouvert.

Et surtout, le point qui me semble le plus important puisque c'est sur cela finalement que vous faites reposer le projet de mandat puisque c'est la compétence de la communauté urbaine et que c'est sur cela que vous faites reposer la volonté de créer cet impôt nouveau, c'est ce qu'on peut appeler le développement économique ou l'attractivité, c'est-à-dire la façon dont le territoire communautaire sera capable demain de susciter des créations d'activités nouvelles et de susciter la réussite économique et puis d'attirer.

Je vois que de grands plans ont été faits pour donner une identité à ce territoire, notamment se doter d'une marque de territoire, d'être mieux identifié, à Paris et à Lyon, par des actions de communication. Mais je crois que là, on nage en plein rêve. Notre identité, nous la connaissons. Nos atouts, nous les connaissons. Nous sommes Bourguignons, nous sommes une communauté urbaine industrielle et rurale. Nous sommes le territoire qui est encore le plus connecté à ces deux grandes métropoles. Je veux bien que l'on reconstruise une identité de territoire tous les 5 ou 6 ans, mais ne faisons pas croire aux habitants que c'est ainsi que l'on attirera des activités nouvelles et de nouveaux arrivants, alors mêmes que tous les atouts, au premier rang desquels la gare TGV, mais tous les équipements publics sur lesquels l'Etat investit depuis maintenant 40 ans, nous les avons sur ce territoire en plus de ce statut de communauté urbaine qui, je le rappelle, nous donne un avantage par les compétences et par des ressources financières non négligeables par rapport à nos voisins.

En matière de développement économique, je trouve qu'il est là aussi un peu étonnant que nous ne trouvions toujours rien qui concerne spécifiquement la création d'entreprise, la volonté

de diversifier vraiment le tissu économique puisque nous souffrons, alors même que nos atouts nous portent aussi vers le tertiaire d'un manque de diversification économique et de choix sectoriels sur le sujet pour permettre aussi aux habitants non pas de venir, mais de rester en trouvant un tissu économique qui soit complet.

Dernier point. Je pense qu'on y reviendra un petit peu plus tard dans le conseil. Je ne comprends toujours pas pourquoi il n'y a pas de plan lié à l'économie rurale, l'économie rurale d'abord en matière d'agriculture parce que je pense notamment à l'élevage. C'est la première chose qui me vient à l'esprit lorsque je pense à notre ruralité. Mais aussi sur la construction d'un modèle économique qui pourrait être innovant au niveau communautaire dans nos villages. Pour cela, il faut peut-être arrêter de parler à tous les conseils de la 5G sans se soucier du fait qu'il faut d'abord apporter des niveaux de débit stables pour les activités économiques existantes. Ce qui n'est malheureusement pas encore le cas sur bien des territoires de la CUCM.

Je crois que finalement, à l'aube de ce mandat, nous connaissons les défis. Ce sont les mêmes que ceux du mandat précédent. Il serait bien qu'on ne perde pas 6 ans supplémentaires en multipliant l'autosatisfaction et en se cachant les difficultés, surtout lorsqu'on construit un budget sur l'effort demandé aux habitants et la hausse des impôts. Parce que finalement, ce qui se joue ce soir, ce n'est pas simplement de définir le montant de recettes de la CUCM, c'est de savoir quel message on veut collectivement et individuellement envoyer aux habitants, à ceux qui nous ont choisis pour les représenter, en tout cas ceux qui se sont déplacés, et ils sont de moins en moins nombreux malheureusement, mais les autres aussi.

Je crois que le message que nous devons envoyer est un message de compréhension de ce qu'est la réalité sociale du territoire. Il ne faut pas se mentir, le revenu moyen de cette salle est plus élevé que le revenu moyen de la communauté urbaine. Notre capacité à comprendre, parce que nous les pratiquons au quotidien, ce que sont les taxes et les impôts pour une collectivité territoriale aussi.

Alors parce que nous avons ces moyens, parce que nous avons cette capacité à lire un budget, à lire les ressources, à comprendre que les ressources de la communauté urbaine ne sont pas en baisse et parce qu'on croit en notre territoire, c'est-à-dire que l'on croit en sa réussite et en sa réussite pour les prochaines années, je crois qu'on ne peut pas mentir aux habitants parce que je crois qu'on leur ment lorsqu'on présente d'un côté la hausse fiscale et, de l'autre côté, les moyens de la réussite.

Les moyens de la réussite passent d'abord par la capacité à réinventer des politiques publiques qui soient vraiment efficaces et ne pas répéter celles que nous faisons depuis des années. Et la réussite passe par la capacité pour tous les habitants d'avoir, demain, des ressources suffisantes non pas pour investir, mais simplement pour vivre. Et je crois que là, c'est une question de conception politique. La mienne, c'est que chaque habitant, chaque Français doit pouvoir avoir une part de revenu disponible suffisante pour faire des choix.

Il y a une autre conception politique qui consiste à ajouter de l'impôt à l'impôt pour faire les choix à la place des habitants. Ce soir, je sais qu'un nombre important d'élus dans cette assemblée ne sont pas convaincus par cette hausse d'impôt, il est temps de le dire, il est temps de voter en cohérence avec vos convictions, avec nos convictions. Et puis surtout il faut avoir une vraie pensée pour ce qu'est la situation sociale dans notre pays en crise sanitaire. Le Premier Ministre a annoncé un reconfinement ce soir. Mais surtout à l'aube d'une crise sociale qui, en 2021, sera non pas la crise des fins d'intérim, non pas la crise des débuts de chômage ou de suspension d'activité, mais la crise des fins d'activité, la crise des fins de droits et la crise, pour certains propriétaires, du crédit ou de l'incapacité à rénover des habitations qui ont été achetées.

Dernier point. Cet impôt est injuste parce que la marque de la réussite d'un territoire, c'est aussi pour les propriétaires puisque ce sont eux qui seront touchés en premier, la valeur ou l'évolution de la valeur de leur bien. L'évolution de la valeur des biens sûr le territoire de la CUCM n'est pas à la hausse, chacun en a conscience ici. Et il y a une décorrélation complète entre le niveau des taxes foncières payées et la valeur réelle des logements. Ce qui veut dire qu'en votant une création de nouvelle tranche et donc une augmentation de la taxe foncière ce soir, on dit aux habitants que leur logement a perdu de la valeur, qu'ils sont sur un territoire où ils connaissent, pour une part importante d'entre eux, des difficultés sociales mais nous, nous allons encore accroître la pression fiscale qui s'abat sur eux. Je crois que c'est inacceptable et de la même façon qu'au regard des éléments financiers et techniques qui sont dans ce budget, la hausse d'impôt ne se justifie pas, la voter serait une faute.

M. le Président.- Laëtitia MARTINEZ.

Mme MARTINEZ.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Après avoir débattu il y a un peu plus d'un mois, dans cette même salle, des orientations budgétaires, nous voici ce soir dans la traduction concrète des ambitions de la communauté urbaine pour l'année à venir et bien au-delà.

Bien au-delà parce qu'avec ce projet de budget, notre majorité a tenu, dans une démarche de transparence, à présenter le projet de mandat qui, je le rappelle, a été conçu avec l'ensemble de l'exécutif dans un esprit de rassemblement – le même qui a toujours prévalu – et de travail collectif.

L'année dernière, la communauté urbaine a fêté ses 50 ans. 50 années qui l'ont vue se transformer, s'élargir de 16 à 34 communes, s'affirmer comme rempart aux crises qui l'ont bousculée - des crises industrielles et minières des années 80-90 jusqu'à la réactivité dont elle a fait preuve dès le début de la pandémie de Covid – et qui la valorise aussi comme véritable locomotive du territoire.

Le mandat qui s'ouvre doit permettre de dessiner l'avenir, d'accompagner le territoire et ses habitant.es dans les multiples mutations du quotidien en protégeant les plus fragiles, en accélérant la transition écologique, en attirant de nouvelles populations pour qu'elles s'y installent, s'y développent, découvrent les richesses et la diversité du territoire.

La communauté urbaine a tout d'une grande. Elle a tous les atouts pour répondre au désamour des grandes métropoles qui a été accéléré par la crise sanitaire. Et je crois qu'il serait heureux d'entendre, dans le discours de chacun des élus autour de cette table, la même conviction dans l'avenir de ce territoire, dans son potentiel alors que parfois, certains discours un peu larmoyants peuvent résonner.

C'est pourquoi il faut dès maintenant, dès ce premier budget, inscrire l'ambition que les élus de la majorité de la communauté portent pour les habitants de son territoire, en asseoir l'attractivité et répondre aux défis qui sont devant nous. Nous ne devons pas louer le coche des transitions, transition écologique dont nous avons fortement parlé ce soir, transition sociale, économique et numérique avec les défis qui nous attendent, il faut que l'on puisse garantir à notre population, conformément à notre identité politique, que la justice sociale et territoriale en sera le fil rouge.

Ce premier budget du mandat en porte déjà bien plus que l'esquisse. C'est un budget de combat, vous l'avez dit dans votre propos liminaire, Monsieur le Président, puisque plus de 45 M€ d'investissement seront inscrits au budget 2021.

Ces 45 M€ d'investissement seront utiles pourquoi ?

- pour répondre tout de suite à la crise, à ses urgences avec plus de 1 M€ de soutien aux commerces dont une grande partie s'inscrit dans le cadre du fonds territorial porté en partenariat avec la Région ;
- pour relancer l'activité économique plus généralement ;
- pour soutenir les projets structurants, on a parlé du site technopolitain, du site technopolitain dont nous avons parlé ce soir ;
- pour l'attractivité touristique et patrimoniale du territoire, avec la villa Perrusson ou le lancement du chantier de l'Euro Vélo 6 ;
- pour proposer à nos habitants comme aux nouvelles populations un habitat de qualité, peu consommateur d'énergie, que ce soit à travers l'OPAH, à travers le travail sur les îlots urbains dégradés, la rénovation urbaine, ou sur la création de lotissements dans les communes les plus rurales.

En pensant les espaces publics comme des lieux de rencontres et de vie, en respectant la biodiversité, en valorisant le patrimoine naturel des 34 communes du territoire.

C'est dans un projet de transformation que veut s'inscrire notre majorité et elle en trace les grandes lignes dès ce premier budget.

Le tout sans jamais rien rogner des solidarités qui ont fait l'ADN des précédents mandats et qui guideront encore la mise en œuvre de celui-ci.

J'en veux pour preuve le maintien des subventions :

- Aux organismes d'insertion comme AgIRE ou l'école de la 2^{ème} chance ;

- le maintien de la filière AES – n'en déplaie à ceux qui ne l'ont jamais votée.

Ces projets d'avenir, nous continuerons de les porter tout en menant à bien nos politiques publiques de proximité : des transports – et je rappelle que nous maintiendrons la gratuité des transports scolaires au cours de ce mandat. Et d'autres compétences de proximité comme la gestion des réseaux d'eaux pluviales, des déchets, de la voirie avec des engagements conséquents en termes de voirie encore sous ce mandat, la communauté urbaine continuera d'être au rendez-vous pour le quotidien de ses habitants.

Pour être à la hauteur de ses ambitions, pour garantir la même protection à notre population, nous avons dû faire des choix. Pas simples certes, puisque nous avons notamment fait le choix d'actionner la taxe sur le foncier bâti.

D'aucuns viennent aujourd'hui dénoncer ce choix. Mais pouvait-il en être autrement ? Pour vous paraphraser dans un autre lieu, Monsieur le Président, à quel moment a-t-on vu l'opposition soutenir une évolution de la fiscalité ? Et j'aurais presque envie de dire d'autant plus à l'approche de certaines échéances électorales.

J'ajoute que ce débat sur la fiscalité, nous l'avons eu à l'occasion des orientations budgétaires. Cela a été le cœur de nos échanges. Aujourd'hui, quel est le sujet ? C'est quels sont les projets que nous souhaitons ensemble proposer aux habitants du territoire, quel service public allons-nous développer, comment allons-nous garantir la justice sociale pour l'ensemble de nos habitants ? Aujourd'hui, c'est la traduction concrète de ces engagements que nous sommes en train d'évoquer, l'importance de ces projets, de ces engagements qui vont dessiner le quotidien de nos habitants. Finalement, on n'en a pas entendu parler autant que cela dans le cadre des échanges.

De la même manière, je ne crois pas non plus avoir entendu de proposition alternative. On nous dit non aux impôts, non à l'augmentation des recettes *via* les impôts. Très bien, mais que supprimons-nous ? Quelles ont été les propositions qui ont été faites en la matière ?

Je suppose, je ne veux pas m'avancer, mais je suppose au vu d'anciennes interventions ou d'anciens votes qui ont pu avoir lieu dans cette instance... est-ce que l'on supprime les subventions aux associations d'insertion ? Est-ce que l'on supprime le soutien à la filière AES ? Est-ce qu'on supprime l'aide aux chemins ruraux ? Est-ce que l'on supprime l'aide aux artisans et aux commerçants ? Je ne sais pas, je pose simplement ces questions.

En tout cas, il n'y a pas eu de proposition sur ce sujet et ce que j'en déduis, c'est que la conclusion de tout cela, si on les supprimait, ce serait moins de services publics, moins de redistribution – qui est effectivement aujourd'hui permise par les impôts –, moins de solidarité.

Cela me fait penser que certains Cassandres voyaient la mort du clivage Droite/Gauche. Finalement, peut-être pas tant que cela.

Les urnes nous ont mis en position d'être celles et ceux à qui revenait ce choix. Et nous l'assumons, parce qu'au-delà des postures, nous souhaitons donner à ce territoire toutes les chances de tirer son épingle du jeu dès maintenant parce qu'il en a les capacités.

Le projet de mandat que vous avez présenté ce soir, Monsieur le Président, répond aux enjeux de cohésion et d'attractivité du territoire. Il s'adresse à tous les habitants de la communauté urbaine, à celles et ceux qui vivent dans les villes comme dans les campagnes, aux usagers des transports en commun et de la RCEA, aux chefs d'entreprise, aux étudiants, aux jeunes en insertion professionnelle, aux chercheurs, aux touristes, aux urbains en quête de quiétude, aux respectueux de la nature et de la biodiversité... dans nos politiques d'investissements – 130 M€ à l'échelle du mandat – comme dans nos soutiens de fonctionnement, nous voulons emmener l'ensemble de notre population. Le plan de mandat, le PPI et ce projet de budget en sont les incarnations et bien évidemment, la majorité le soutient entièrement.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, mes chers collègues, pour toutes vos contributions au débat qui, je le répète, est un débat essentiel à un moment crucial pour l'avenir de la communauté urbaine, avec ce premier budget qui doit donner l'impulsion, comme je le disais tout à l'heure, et un projet de mandat qui a été travaillé depuis des semaines et des mois.

Dans un premier temps, je vais essayer d'apporter quelques réponses aux choses qui ont été dites, positives ou négatives, mais qui ont été dites en tout cas.

Par rapport à ce budget et aux décisions qui ont poussé à faire ce budget de l'exécutif et de la majorité communautaire, dans les interventions successives, Alain BALLOT que j'ai écouté

attentivement, comme toutes les interventions, a fait un comparatif entre la collecte et la taxe sur le foncier bâti comme étant une double peine, en disant que finalement, puisqu'on doit payer un peu plus, autant qu'on ne nous impose pas non plus une collecte qui ne soit plus en porte à porte mais en points d'apport volontaire. On peut effectivement raisonner comme cela, mais Jean-François JAUNET a déjà apporté un élément de réponse et les déchets, ce sera un sujet que nous allons aborder plus d'une fois dans ce conseil, croyez-moi, durant ce mandat, parce que nous avons un travail à mener qui est un travail de fond pour arriver à être beaucoup plus rationnel que nous le sommes. Car aujourd'hui, le coût est tout de même beaucoup plus élevé que dans d'autres territoires. Nous avons donc sans doute pris des habitudes et aujourd'hui, nous devons en prendre des autres pour essayer d'être plus performant et plus rationnel.

Si nous nous mettons à faire de l'apport volontaire de manière plus importante, ce n'est pas pour payer moins de taxes, c'est pour éviter d'en payer plus. C'est surtout cela. Il faut en prendre conscience et je l'avais d'ailleurs déjà évoqué dans ce conseil. Les déchets sont un sujet de société aujourd'hui et pas simplement en France, dans beaucoup de pays, pour des raisons que je n'évoquerai pas ce soir mais que j'aurai l'occasion d'évoquer dans d'autres conseils. On n'est donc pas tout à fait sur le même niveau. Par contre, en ce qui concerne les communes dites rurales que nous accompagnons - et vous l'avez reconnu -, nous continuerons de les accompagner. Au travers de ce PPI, vous verrez que l'accompagnement sera encore extrêmement fort. C'est vrai sur la voirie et nous l'avons déjà beaucoup fait, comme sur les autres accompagnements, par exemple en centre bourg, sur les communes où cela n'a pas encore été fait, par exemple. Et cela englobe, parce que c'est aussi notre politique, notamment en matière d'habitat, tout ce qui concerne la rénovation énergétique. Cette rénovation énergétique, elle concerne les villes centres, les villes de première couronne et puis les pôles relais et les communes rurales.

Je tiens donc à rassurer tout de suite par rapport à ces éventuelles interrogations.

En ce qui concerne l'intervention de Monsieur BEAUDOT, mais qui fait écho à d'autres interventions qui, ensuite, sont intervenues notamment sur l'instauration de la taxe et je vais y revenir un petit peu plus précisément, là aussi, le parallèle qui peut être fait entre une taxe qu'on amène ou un nouvel impôt, le plan de relance d'un autre côté ou la relance par la consommation est un raccourci. Je crois que cela va au-delà et que dans la période où nous sommes aujourd'hui, les explications concernant un nouvel impôt, nous les avons données. Nous allons le répéter ce soir et je vais le répéter ce soir, cela s'explique. Cela s'explique à condition qu'il soit juste, qu'il soit proportionné. Ce qui n'a pas toujours été le cas quand certaines taxes où impôts ont été mis au niveau national. Cela rejoint ce que Monsieur MARASCIA disait tout à l'heure, entre la manifestation des gilets jaunes qui, à un moment donné, ont voulu réagir par rapport à des taxes sur le carburant notamment et, parallèlement à cela, un allègement ou une réforme de l'ISF. On n'est pas tout à fait sur les mêmes niveaux. Là, le sentiment d'injustice peut être perçu parce que d'un côté on demande de payer plus aux plus faibles, aux plus démunis et, d'un autre côté, on annonce qu'on réforme l'ISF. Cela peut donc effectivement être vécu extrêmement difficilement.

Là, on n'est pas tout à fait là-dessus. On est sur l'instauration d'une taxe sur le foncier bâti, effectivement, mais qui touche tous les propriétaires et pas certains plus que d'autres dans une volonté de créer des écarts entre les uns et les autres. Je voudrais bien qu'on resitue les choses.

Et puis quelque chose m'a interpellé dans ce que vous avez dit, Monsieur MARASCIA, en ce qui concerne les artisans notamment, puisque vous avez fait référence aux artisans. En plus, je l'ai lu, cela a été écrit par certaines personnes. Il ne faut pas prendre les propriétaires et les entreprises, notamment les petites entreprises, pour des vaches à lait. Je ne peux pas accepter qu'on dise cela quand on voit ce que la communauté fait en termes d'aides pour les entreprises de moins de 10 salariés dans le cadre du fonds territorial que nous avons mis en place avec la Région. Jean-Claude LAGRANGE y a fait référence tout à l'heure en disant que la communauté urbaine était sans doute l'un des territoires qui faisait le plus. Non, ce n'est pas un des territoires qui fait le plus, c'est le territoire qui fait le plus. Le territoire qui fait le plus pour les entreprises de moins de 10 salariés. 5 € par habitant. Aucun territoire ne fait cela. Aucun, pour le monde économique.

Nous sommes le troisième territoire en Bourgogne - Franche-Comté en termes de volume et de masse à apporter des aides au monde économique. Le troisième ! Alors qu'en dimension de territoire, nous ne sommes pas le troisième. En masse et en volume, nous sommes le troisième après Besançon, après Dijon. Vous imaginez ? Et si on rapporte cela à l'habitant, nous sommes le premier.

Aucun territoire ne fait plus que la communauté pour le monde économique dans cette période de crise. Je ne peux donc pas laisser dire qu'on est en train de ponctionner les entreprises et les chefs d'entreprise. C'est bien le contraire, on est en train de les aider plus que n'importe quel territoire ne le fait aujourd'hui en Bourgogne - Franche-Comté.

Ensuite, les remarques qui ont été faites par Eric COMMEAU sur la transition écologique, on est en plein dedans. Nous sommes donc résolument dans la transition écologique et une transition écologique - il l'a dit et je le répète - qui doit être accessible à tous, qui doit bénéficier à tous. Une transition écologique qui ne doit pas exclure certains, mais qui doit au contraire inclure tout le monde. C'est dans cet état d'esprit que la communauté urbaine s'est inscrite, notamment dans le cadre du PCAET, pour une écologie qui soit perceptible par tous, comprise par tous et qui bénéficie à tous.

Et on en revient au sujet de l'habitat qui a été plusieurs fois évoqué, notamment sur des opérations fortes comme l'OPAH, plus importante du département. Et nous renouvelons cette OPAH de manière aussi forte que la précédente, avec des aides financières conséquentes, extrêmement conséquentes et qui fera que nous allons continuer de rénover.

Mais c'est vrai que ce n'est pas assez. Ce n'est pas assez, il faut faire beaucoup plus. C'est ce que nous essayons de faire au travers d'autres opérations, notamment le traitement des îlots urbains dégradés. Cela a aussi été évoqué.

Pour la petite histoire, je rappelle que pour faire le traitement des îlots urbains dégradés, il y a eu un débat ici sur l'instauration d'une taxe spécifique pour adhérer à l'EPF. Et l'EPF est aujourd'hui un outil reconnu par tous, par tous les maires ici, tout le monde dit que l'EPF fait du bon travail, que l'EPF nous permet aujourd'hui de traiter des îlots entiers dans toutes les communes, de la plus petite à la plus grande.

Je me rappelle qu'au moment où la majorité de ce conseil a amené la proposition d'adhérer à l'EPF, tout le monde était d'accord pour adhérer à l'EPF mais gratuitement. C'est-à-dire qu'au bout d'un moment, il faut des recettes, sinon on n'y arrive pas. Il ne peut pas y avoir que des dépenses, il faut aussi des recettes et en plus, c'est obligatoire.

Donc à la fois on ne veut pas de taxe supplémentaire, mais on veut dépenser plus et surtout ne pas instaurer quelque chose qui pourrait donner des recettes supplémentaires.

C'était pour la petite histoire. Et lorsqu'on parle de dogme, je vais en reparler également.

On est donc en effet résolument sur l'habitat, la transition écologique au travers de ce PPI, au travers de ce budget qui donne l'impulsion, les chiffres ont été donnés. Et ce sera encore le cas quant à l'équilibre qui a été évoqué. Je crois que le sujet n'est pas sur l'équilibre. L'équilibre, il existe entre un côté ou l'autre de la communauté urbaine. Nous raisonnons « communauté urbaine » et l'équilibre doit exister. Et c'est avec ce souci d'équilibre que ce budget a été élaboré, que ce projet de mandat a été élaboré et que le PPI a été élaboré, dans une transparence absolue et avec ce souci d'équilibre parce que c'est un territoire entier, ce n'est pas un territoire au nord et un territoire au sud. C'est un territoire entier. L'équilibre a donc été permanent dans l'élaboration du projet du mandat et du PPI. Et il y a des tas d'opérations que j'ai ici notamment, mais que je ne vais pas décliner, qui seront faites notamment sur Montceau, qui ne sont forcément inscrites noir sur blanc ici, mais qui seront faites.

Donc sortons de ces schémas, sortons de ce débat et rentrons dans ce qui est essentiel, c'est-à-dire investir pour le territoire. Madame JARROT, vous l'avez souligné, je crois que c'est comme cela qu'il faut agir maintenant, c'est ce que nous avons toujours essayé de faire.

Et puis, sur les dossiers sensibles que vous avez évoqués, ils sont bien entendu pris en considération au travers de ce projet de mandat. Quand vous évoquez le Magny, il y a eu un comité de pilotage très récemment sur Le Magny, qui devrait maintenant aboutir sur un lancement opérationnel des travaux sur Le Magny.

Je rappelle que Le Magny n'a pas été un dossier simple, qu'on ne peut pas taxer la communauté d'avoir retardé les choses. Il y a simplement un dossier plus complexe sans doute qu'il n'y paraît. Je reste assez diplomatique en disant cela. Donc un dossier plus complexe qu'il n'y paraît et qui aujourd'hui, résolument, doit prendre forme et doit se réaliser. Je compte sur les personnes qui sont dans le comité de pilotage, Guy SOUVIGNY en fait partie, Lionel DUPARAY également, pour maintenant rentrer dans la phase opérationnelle.

En ce qui concerne la voirie, je rappelle que la communauté urbaine a fait un diagnostic complet de toute la voirie sur tout le territoire communautaire, sans exception, pour hiérarchiser les voiries qui sont les plus défectueuses, les plus abîmées et que la communauté intervienne

commune par commune en fonction de la graduation de ces voiries. Une voirie qui peut nous paraître à nous, élus, peut-être un peu plus dégradée qu'une autre à un moment donné est prioritaire, mais ce n'est pas forcément de cette façon que cela peut apparaître après le diagnostic. C'est quelque chose que nous allons évoquer ensemble, avec les maires, de manière à intervenir sur les voiries qui sont les plus dégradées.

Idem sur les aménagements urbains. Les aménagements urbains, il y en aura en masse dans le cadre de ce projet de mandat. C'est vrai à Montceau, c'est vrai dans d'autres villes, bien entendu et je crois qu'on ne peut pas, aujourd'hui, contester la qualité urbaine qui a été apportée sur l'ensemble de la communauté urbaine, que ce soit sur les villes centres, que ce soit sur les villes relais ou les pôles et que ce soit sur les communes rurales. Il y a eu un travail conséquent, qualitatif en termes d'urbanisme qui est incontestable. Il faut donc le poursuivre et aller beaucoup plus loin pour terminer ce travail qui apporte de l'attractivité.

Parmi les sujets que vous avez évoqués, excusez-moi mais vous avez évoqué en message subliminal l'extension de l'Ecomusée. Je ne l'ai jamais entendu. Mais peut-être que les messages subliminaux, je ne les entends pas à certains moments. Mais il ne m'a pas semblé que le vice-président en charge du patrimoine ait, à un moment donné, évoqué une extension de l'Ecomusée, par exemple.

Ceci restera à discuter parce que c'est un sujet qui revient souvent. Je dis simplement que quand on fait un PPI comme nous l'avons fait, en y mettant les moyens notamment sur le patrimoine, mais aussi sur toute la partie attractivité en termes de tourisme - regardez les masses budgétaires que nous mettons -, si nous devons encore nous occuper d'autres sites dans le cadre de l'Ecomusée, ce n'est pas 1,25 qu'il va falloir mettre en taxe, mais facilement le double.

C'était un petit clin d'œil, mais je sais qu'on en reparlera et qu'on l'évoquera à d'autres moments.

Après, j'entends ce que dit Lionel DUPARAY, attentivement, sur la taxe sur le foncier bâti. Je suis heureux d'entendre que Lionel DUPARAY, contrairement à ce que j'ai entendu par ailleurs - ou non entendu d'ailleurs - apporte une solution pour éviter d'instaurer le 1,25. En tout cas une solution qui peut paraître crédible, c'est l'endettement. Cela peut s'entendre. Mais je rappelle à Lionel DUPARAY que c'est le choix que nous avons fait lors du mandat précédent, donc l'endettement. Pour ne pas augmenter la fiscalité, nous avons délibérément choisi de nous endetter un peu plus que nous ne l'étions. Nous l'avons fait en connaissance de cause parce que la communauté urbaine avait des finances et a encore des finances qui sont saines et un taux d'endettement plutôt modeste par rapport à d'autres. Nous avons donc choisi d'emprunter beaucoup plus que nous le faisons auparavant, mais aussi parce que les taux étaient bas. Ceci peut donc s'entendre, mais nous l'avons fait sur le mandat précédent. Nous avons donc augmenté notre endettement pour ne pas augmenter la fiscalité.

Quand il s'agit de faire des économies, parce que je l'ai entendu, hormis l'endettement, il faut faire des économies pour éviter d'imposer un peu plus, je vais rafraîchir la mémoire de certaines et certains qui auraient pu penser cela ou qui l'ont dit. Je rappelle que sur le précédent mandat, nous avons, pour répondre à ceux qui, encore ce soir, disent, comme Monsieur LANDRE, que les dotations sont stables, que les recettes ne baissent pas, je vais rappeler un chiffre sur le mandat précédent : 22 millions d'euros de moins de dotation pour la communauté urbaine. 22 millions d'euros, mes chers collègues !

Je veux donc bien que l'on dise que les recettes de la communauté ne baissent pas, que les dotations sont stables et qu'on n'a rien à faire d'autre que de prendre de l'argent et, en conséquence, de créer des PPI à la même hauteur que ce qu'on fait là sans recettes supplémentaires, mais quand vous avez 22 millions d'euros d'économie à faire sur un mandat, parce que c'est comme cela que cela se traduit, je pense que le paramètre n'est pas tout à fait le même. Et ce sont là des chiffres qui sont vérifiables.

S'il faut encore faire des économies parce qu'on va peut-être encore nous demander de faire des économies durant ce mandat pour réduire les déficits, parce que cette crise, je ne sais pas si vous vous en êtes aperçu, mais elle est en train de générer des déficits colossaux... Je ne porte pas de jugement, je pense qu'il faut intervenir massivement. Mais vous croyez que le moment venu, quand il va falloir réduire les déficits, on ne va pas frapper à la porte des collectivités, comme cela a été fait jusqu'à présent, pour nous dire que nous allons participer à l'effort national ?

Et qui nous dit que, durant ce mandat, nous n'aurons pas encore quelques millions de dotations en moins. Et que fera-t-on à ce moment-là ? Comment va-t-on aider le monde

économique ? Comment va-t-on instaurer ou maintenir nos politiques de solidarité si nous ne savons pas anticiper ?

Il faut donc bien se rappeler ce qui s'est passé avant, ce qui risque de se passer demain et ce qui est en train de se passer aujourd'hui pour prendre les décisions.

Et oui, il y a un dogme sur la fiscalité, pour reprendre le terme de Laëtitia MARTINEZ. Ceux qui, aujourd'hui, nous disent qu'il ne faut pas augmenter les impôts, il ne faut pas instaurer de taxe, quelle qu'elle soit, que ce soit pour l'EPF, que ce soit pour autre chose, c'est parce qu'ils sont dans un dogme. Vous êtes dans un dogme. Il ne faut surtout pas de fiscalité et il ne faut surtout pas toucher à la fiscalité. Et ce que Monsieur LANDRE dit à longueur de conseil, c'est exactement cela. C'est : il y a plein de solutions pour ne pas toucher à la fiscalité, il y a des économies à faire sur certaines politiques. Ce que Laëtitia MARTINEZ a dit, parce que si vous ne l'avez pas dit ce soir, vous l'avez dit à d'autres moments, c'est qu'il y a forcément un pari à jouer sur l'avenir, sur la consommation, très bien, sur la confiance que vous avez évoquée.

Moi, ce qui me choque dans vos propos une fois de plus, mais c'est habituel, c'est toujours ce retour au misérabilisme du territoire. Comme si nous étions le territoire le plus misérable de notre pays alors que nous essayons de redonner de la fierté à nos habitants, de la fierté aux acteurs économiques, aux forces vives. À force de dire qu'on est les plus mal lotis, qu'on est le territoire où il y a le plus de chômeurs, qu'on est le territoire où la démographie est épouvantable, comment voulez-vous que nous redonnions confiance aux personnes, puisque vous parlez de confiance ? Qu'on redonne confiance au monde économique ? Ce n'est pas comme cela qu'on y arrive. Ce n'est pas la solution de dire qu'on est dans la méthode Coué, qu'on est les meilleurs, qu'on est les plus beaux. Ce n'est pas ça non plus. Mais il faut garder raison quand on dit les choses et puis surtout, il faut s'appuyer sur des éléments probants et chiffrés. Ce que vous ne faites jamais. Et à chaque fois, je suis obligé de vous redonner des éléments probants et chiffrés pour vous démontrer le contraire de ce que vous dites. Et bien je vais le faire encore ce soir.

Quand vous évoquez la démographie - une fois de plus - et que vous vous permettez de dire qu'à la fois le solde migratoire et le solde naturel sont défavorables sur la communauté, je suis désolé, ce n'est pas juste. Vous faites pareil en conseil municipal au Creusot et je vous ai donné les chiffres exacts, précis. C'est le solde naturel qui est très défavorable, ce n'est pas le solde migratoire, ce n'est pas la même chose. Je le réprecise donc encore ce soir.

Quand vous dites que ce territoire a beaucoup plus de chômeurs qu'ailleurs, c'est faux. Je ne dis pas qu'on est les meilleurs. Je ne dis pas non plus qu'il n'y a pas encore énormément d'efforts à faire pour faire baisser le chômage sur ce territoire, j'essaie d'être objectif.

Dernier chiffre, mes chers collègues, de la demande d'emploi par bassin dans le département. On prend donc tout le département. Je précise que la moyenne régionale sur la demande d'emploi à fin janvier 2021, ce n'est donc pas vieux : + 6,6. Retenez ce chiffre concernant la moyenne régionale demandes d'emploi, c'est-à-dire de demandeurs d'emploi.

Maintenant, je vais vous donner les chiffres bassin par bassin. Figurez-vous que sur l'ensemble du département, nous sommes presque les meilleurs. Presque ! Il y a deux bassins d'emploi qui sont meilleurs que nous, il y a Louhans avec + 1,4 % et Cosne-sur-Loire : + 1,9. Le Creusot : + 2,5 pour le bassin. Montceau : + 2,3.

Je vais vous donner maintenant les autres chiffres, puisque nous sommes moins bons que les autres, puisque nous sommes tout le temps moins bons que les autres. Je vais vous donner les chiffres par bassin. Le bassin de Chalon : + 4,1 demandeurs d'emploi en plus. Autun : + 2,7, donc sensiblement pareil qu'au Creusot et à Montceau : 2,5 / 2,7 / 2,3. Macon : + 4,9. Beaune : + 6,5. Nevers : + 3,9. Auxerre : + 5,5. Avallon : + 5,9. Dijon : + 3,8. Dole : + 6,3 si on prend la région et les autres départements.

Mais sur le département, à part Louhans, c'est nous qui sommes les meilleurs.

Et sur la région, je vous ai donné ceux qui étaient en dessous de la moyenne régionale de 6,6. C'est ce que je viens de vous donner. Maintenant, je vous donne ceux qui sont au-dessus de la moyenne régionale dans les autres départements : bassin de Gray : 9,7. Montbéliard : + 10,3. Morteau : + 19. Pontarlier : + 18. Saint-Claude : + 13. Lons : + 7. Belfort : + 10. Retenez ces chiffres.

Si je le dis, c'est parce que j'en ai assez de ces discours, discours que vous tenez systématiquement, Monsieur, pour dire que nous sommes les moins bons, pour dire qu'ici il y a plus de chômeurs qu'ailleurs, qu'ici on perd plus de population qu'ailleurs. Et vous osez parler de mensonges ? J'ai retenu ce que vous avez dit. Mentir aux habitants ! C'est cela, mentir aux

habitants. Nous, nous disons la vérité chiffres à l'appui. Si vous voulez le document, il est là. Si vous le voulez, venez le chercher, je vous le remettrai.

Je vais donner d'autres chiffres, si vous le permettez.

Sur ce qu'on avance à un certain moment, il faut pouvoir l'étayer et le prouver. Je ne reviens pas sur ce que vous avez évoqué sur la diversification économique. On a fait des assises, je pense que vous ne les avez pas regardées parce qu'il a été question de diversification économique et systématiquement, dans les discussions que nous avons pu avoir avec les uns et les autres, notamment avec les grands témoins et avec Jean-Claude LAGRANGE, il a été dit que nous avions un tissu économique fort basé sur l'industrie, mais que nous devions absolument nous diversifier. Et dans les 50 actions qui ont été déclinées, il est question de diversification.

Je vous invite à regarder les assises. Vous pouvez les regarder en différé et cela apportera des réponses à ce que vous voulez éventuellement proposer.

Quant aux déchets, je ne vais pas vous faire l'affront de vous parler des déchets parce que quand l'ambition est uniquement de faire un incinérateur sur la communauté urbaine, je pense qu'on n'a pas beaucoup de leçons à recevoir de personnes qui ont pour seule ambition en termes de transition écologique de proposer un incinérateur.

Je vais juste donner quelques chiffres avant de conclure car ils sont importants. Et là, pour le coup, je vais revenir un petit instant sur la justification de la raison pour laquelle la communauté urbaine est amenée à proposer une taxe sur le foncier bâti.

Je l'ai expliqué dans mon propos liminaire, d'autres vice-présidents se sont exprimés également pour dire que quand on demande un effort supplémentaire, il faut pouvoir justifier cet effort. Je pense que nous l'avons fait au travers du projet de mandat, le PPI. Mais quand j'entends qu'on est en train de sacrifier le territoire, quelque part, et donc les habitants parce qu'il y aurait cette taxe sur le foncier bâti de 1,25, là aussi je crois qu'il faut garder raison et rester lucide.

Il faut peut-être d'abord inverser les choses. Je rappelle - il me semble que le premier vice-président l'a dit tout à l'heure dans son propos - que la communauté urbaine est la seule intercommunalité du département à ne pas avoir de taxe sur le foncier bâti, la seule. Ce qui veut dire que depuis des années, le contribuable propriétaire de la communauté urbaine ne payait pas cette taxe alors que partout ailleurs on la payait. Cela, il faut tout de même le retenir. On peut inverser les choses. Donc le contribuable, sur la communauté, a tout de même fait des économies pendant quelques années et même depuis toujours puisque cette taxe n'existait pas. C'est le premier élément.

Sur le territoire national, nous faisons partie des quelques exceptions puisque j'avais dit qu'il n'y avait que trois communautés urbaines, quatre avec le Grand Paris, qui ne l'avaient pas instaurée. On peut donc inverser le processus.

En parallèle, on peut mettre l'exonération de la taxe d'habitation. Il n'est pas injurieux de dire qu'aujourd'hui, un propriétaire sur la communauté urbaine va avoir à faire un effort de quelques euros par an alors qu'à côté de cela, il y a plusieurs centaines d'euros qu'il ne paie plus ou qu'il ne paiera plus pour les plus riches, les 20 % plus riches qui continuent de la payer mais qui, d'ici deux ans, ne la paieront plus. Plusieurs centaines d'euros.

Donc d'un côté on demande quelques euros aux contribuables propriétaires et, de l'autre côté, on l'exonère de plusieurs centaines d'euros.

Et puis enfin, j'aime bien montrer des graphiques. Donc là aussi, ce soir je vais vous montrer un graphique. Parce que la question n'est pas trop celle du taux, c'est ce que l'on paie au final. Où vaut-il mieux être propriétaire, à la communauté urbaine ou ailleurs ? C'est cela, la vraie question. Parce que ce que vous semblez dire, c'est qu'on va encore faire fuir parce qu'on augmente la fiscalité. Et bien regardez, je vais vous montrer un graphique.

J'ai pris toutes les intercommunalités du département, toutes sans exception. Vous voyez que c'est là où on paie le moins. Si on prend les chiffres de taxe foncière sur le bâti que l'on va instaurer et que l'on compare au foncier bâti que l'on paie dans les autres intercommunalités, sachant que nous sommes sur des médianes et des moyennes, on va être à 13 € en moyenne, et même 15 si vous voulez. Mais là, en l'occurrence, sur le calcul qui a été fait, c'est 13. Le Grand Charolais : 118. Chauffailles : 68. Bresse : 68. Bresse louhannaise : 52. Clunysois : 44. Bresse Revermont : 39. Grand Autunois Morvan : 37. Arroux Loire et Somme : 36. Canton de Semur en Bironnais : 37. Terre de Bresse : 28. Saône Doux et Bresse : 26. Grand Chalon : 26. Sud Côte Chalonnaise : 23. Interco Marcigny : 23. Entre Charolais et Maconnais : 21. Entre Saône et Grosne : 21. Maconnais Beaujolais Agglomération : 15. Mâconnais-Tournugeois : 13. Et nous : 13.

Où est-ce qu'il vaut mieux être propriétaire ? Est-ce ailleurs ou ici ? Et bien c'est tout de même ici qu'il vaut mieux être propriétaire. Et oui ! Il faut donc ramener les choses à leur juste place. D'une part, on n'asphyxie pas les propriétaires. Même avec l'instauration de cette taxe, les propriétaires de la communauté vont payer moins d'impôts qu'ailleurs et beaucoup moins. Et j'ajoute, parce que c'est une tendance et, là aussi, je vous invite à vérifier vos chiffres, que les valeurs de l'immobilier sur la communauté urbaine ont augmenté et très nettement.

Voilà, mes chers collègues, pour étayer un petit peu le propos. Le graphique est là, les chiffres sont là. Pour ceux qui souhaitent récupérer le graphique, il est à disposition.

Je vais conclure simplement en vous disant que nous avons voulu, au travers de ce projet de mandat, au travers de ce PPI, afficher nos ambitions, les ambitions qui sont fortes pour le territoire, qui sont fortes pour notre communauté urbaine, qui sont fortes pour nos communes. Que nous n'avons pas voulu répercuter le coût de cette crise sur les habitants avec ce 1,25 mais, bien contraire, permettre à ce territoire d'avoir un véritable avenir et se donner les moyens de cet avenir. Parce que si c'est la crise qu'on avait voulu faire payer aux habitants, mes chers collègues, ce n'est pas 1,25 qu'il fallait mettre, c'était beaucoup plus puisque le coût de la crise par habitant est de 50 €. Il n'est pas de 10 € ou de 15 € par foyer fiscal.

Ces recettes supplémentaires nous permettent d'afficher un PPI à hauteur de 200 millions d'euros. 200 millions d'euros pour le monde économique puisque cela revient directement dans l'emploi et dans l'économie locale. C'est ce qu'il faut retenir.

Cet impôt permet également, parce que l'impôt, c'est la solidarité, parce que l'impôt, c'est ce qui permet aussi d'aider les populations, d'aider les entreprises, on en a fait la démonstration, je l'ai dit tout à l'heure, Jean-Claude LAGRANGE l'a rappelé, d'afficher des ambitions et en même temps de protéger au travers de nos politiques de solidarité. Parce qu'on ne peut pas toujours afficher des dépenses sans afficher des recettes. L'équilibre budgétaire est simple, soit on a des recettes et, en face, on met des dépenses, sans forcément faire plus qu'on ne le faisait avant, soit on essaie d'afficher des ambitions supplémentaires, surtout dans des périodes difficiles comme celle-ci, et on trouve des recettes, ou alors on fait des choix. On diminue du service public, on supprime du service public ou on s'endette. L'équilibre se trouve de cette façon.

Nous avons expliqué comment nous trouvons cet équilibre, non pas pour faire des dépenses supplémentaires de fonctionnement, parce que quand vous regardez le budget, chers collègues, le budget de fonctionnement diminue de -0,29. Nous faisons donc encore des économies sur le budget de fonctionnement. On n'est donc pas en train de dire qu'on va faire payer plus pour augmenter le fonctionnement, on diminue le fonctionnement. Nous nous donnons les moyens d'investir pour le territoire, pour les habitants et pour l'avenir de tous.

Je le disais tout à l'heure :

- Premièrement, il faut maintenir les équilibres. Les équilibres, c'est l'épargne, c'est l'autofinancement, c'est l'endettement. Il faut être sérieux, il faut être responsable.

- Deuxièmement, il faut investir pour l'avenir et pour l'ensemble du territoire. Je dis bien : l'ensemble du territoire. Il ne faut pas laisser penser que nous allons asphyxier les habitants. Ce n'est pas vrai.

Et ce vote, il se décline de deux façons. Soit nous sommes sur le repli et le renoncement. C'est-à-dire que nous ne faisons surtout rien, on ne fait rien de plus que rester dans l'attente de jours meilleurs, soit nous affichons du courage et de l'ambition et nous faisons un choix qui va dans ce sens en adoptant le budget.

Je vous remercie, mes chers collègues. Nous allons maintenant mettre aux voix l'ensemble des délibérations qui ont été présentées puisqu'elles ont été présentées globalement.

Je reprends : je mets aux voix la taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisqu'on s'était arrêté là au niveau des votes.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

La cotisation foncière sur les entreprises :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?
Je vous remercie.

La taxe foncière sur les propriétés non-bâties :
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? 1.
Y a-t-il des personnes qui sont contre ?
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?
Je vous remercie.

Maintenant, la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui a beaucoup fait débat :
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Y a-t-il des personnes qui sont contre ?
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?
C'est adopté, je vous remercie.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du taux 2021

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,53% pour l'année 2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Cotisation foncière des entreprises - Vote du taux 2021

Le conseil décide :

- *De fixer à 25,22 % le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises au titre de l'année 2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Vote du taux 2021

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,85% au titre de l'année 2021.*

Observations : Adoption à la majorité.

Taxe foncière sur les propriétés bâties - Vote du taux 2021

Le conseil décide :

- *De voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,25% pour l'année 2021.*

Observations : Adoption à la majorité.

13. Budget annexe transports - Reprise en section de fonctionnement de l'avance remboursable versée en 2020 par l'Etat

M. le Président.- Budget annexe transports. On a donc une reprise en section de fonctionnement de l'avance remboursable versée en 2020 par l'État.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'autoriser la reprise en section de fonctionnement de l'avance versée par l'Etat à la CUCM sur le budget annexe des transports d'un montant de 447 630 € ;*
- *De prévoir au budget primitif du budget annexe des transports pour 2021, les autorisations budgétaires pour permettre la réalisation des écritures comptables afférentes.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

14. Budget Primitif 2021 - Adoption du budget principal

15. Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe Eau

16. Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe Assainissement collectif

17. Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe SPANC

18. Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe Transports

19. Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe Ecomusée

M. le Président.- Au niveau des budgets, est-ce que je peux mettre aux voix l'ensemble des budgets ou est-ce qu'il y a des votes différents en fonction des budgets ? Votes différents en fonction des budgets, je fais donc budget par budget.

M. DUPARAY.- Comme je l'ai dit, le but de mon vote contre la taxe n'était pas contre le budget d'une manière générale. C'est pour cela que, pour ma part, je voterai contre le budget principal, mais pour montrer le principe de l'acceptation des budgets, je voterai pour les budgets annexes.

M. le Président.- Celle-là, elle est pas mal ! On ne me l'avait encore jamais faite !

M. DUPARAY.- C'est vraiment une question de recettes, comme je l'ai expliqué.

M. le Président.- J'ai bien compris. Vous êtes embêté. Vous auriez bien voulu voter le budget, mais parce qu'il y a des recettes qu'il faut trouver quelque part et que vous n'êtes pas d'accord avec ces recettes, vous votez contre le budget primitif principal mais vous votez pour les budgets annexes. C'est ça, j'ai bien compris ?

M. DUPARAY.- Je crois que c'est clair et net et que c'est cohérent.

M. le Président.- C'est un mécanisme que je n'avais jamais vu. J'ai un peu d'expérience, mais ce mécanisme-là, je ne l'avais encore jamais vu. Mais vous avez le droit.

M. DUPARAY.- C'est cohérent.

M. le Président.- Vous avez le droit. Pour moi, ce n'est pas très cohérent, mais cela se discute. En tout cas, vous l'avez expliqué.

M. DUPARAY.- Si vous voulez, on vote ligne par ligne, chapitre par chapitre, je veux bien mais cela risque d'être plus long.

M. le Président.- Vous l'avez expliqué et vous avez bien fait de l'expliquer, cela me permet de comprendre.

M. DUPARAY.- C'est positif. Il faut le prendre comme cela.

M. le Président.- Merci. Je le prends positivement. Donc, quelque part, vous ne votez pas le budget, mais vous votez le budget tout de même. Je vous remercie.

Budget primitif, budget principal :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Budget annexe eau :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Est-ce qu'on est sur les mêmes modalités de vote pour les autres budgets annexes ?
(*Approbation générale*).

Je les mets donc au vote, budget annexe SPANC, annexe transports, annexe Ecomusée :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie. Les budgets sont adoptés, en vous remerciant à nouveau.

À mon tour de remercier, à ce moment du conseil, les élus, bien entendu, mais aussi les services, comme Daniel MEUNIER et d'autres l'ont fait, pour leur travail, leur collaboration pour l'élaboration de ce budget dans un contexte très particulier. Il a donc sans doute été beaucoup plus compliqué à organiser dans son mécanisme, qu'ils en soient remerciés.

Budget Primitif 2021 - Adoption du budget principal

Le conseil décide :

- D'approuver le Budget primitif 2021 pour le budget principal pour un montant de 123 383 540.96 €

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe Eau

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe eau pour un montant de 26 533 162,80 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe Assainissement collectif

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de 15 124 813,21 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe SPANC

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement non collectif pour un montant de 477 208,72 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe Transports

Le conseil décide :

- D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Transports pour un montant de 6 798 282,31 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Primitif 2021 - Adoption du budget annexe Ecomusée

Le conseil décide :

- D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Ecomusée pour un montant de 886 386,60 €.

Observations : Adoption à la majorité.

20. Subventions 2021 - Economie

M. le Président.- Nous allons passer maintenant aux subventions, exercice dont vous avez l'habitude maintenant. Il va y avoir, comme au théâtre parfois et dans les pièces de Vaudeville, des entrées et des sorties de cette pièce pour les personnes où il y aurait un conflit d'intérêts. Je suis désolé, c'est comme cela, ce qui vous permettra aussi de vous détendre un petit peu et peut-être de vous oxygéner.

On passe aux subventions, avec les subventions liées à l'économie. C'est Daniel MEUNIER qui va présenter. Auparavant, je vais demander à plusieurs personnes de sortir de la salle, d'aller juste à côté s'ils le souhaitent : Jérémy PINTO, moi-même, Bernard DURAND, Didier LAUBERAT, Jean-Claude LAGRANGE, Christian GRAND, Marie-Claude JARROT et Sébastien GANE, mais qui n'est pas là.

On va sortir et Daniel MEUNIER va présenter.

Monsieur le vice-président, vous présenterez la suivante : économie sociale et solidaire, puisque je dois sortir également. Puis la troisième : personnel communautaire et institutionnel car à ce moment-là, je sors également. Et puis je reviens pour développement durable.

M. MEUNIER.- Nous allons nous intéresser aux subventions 2021.

Au chapitre économie, ce sont des subventions pour un montant total de 837 000 €, sachant qu'il y a deux types de subventions, il y a celles qui sont inférieures à 23 000 €, qui pourront intervenir ultérieurement en fonction de la nature du soutien apporté et qui totalisent un

montant de 61 000 €, qui concernent : les marchés des producteurs, les unions commerciales, les boutiques de gestion, les soutiens aux actions d'économie sociale et solidaire.

Et puis les subventions qui sont supérieures à 23 000 €, pour un montant total de 776 000 €. Là, il y a subvention à Ecosphère, Creusot Initiatives, le fonds territorial. Ces subventions feront l'objet de délibérations dédiées.

Nous allons procéder au vote pour ces subventions au chapitre économie :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Unanimité. Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités ;*
- *D'inscrire au Budget 2021 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Jérémy PINTO, M. Bernard DURAND, M. Sébastien GANE, M. Didier LAUBERAT, M. Christian GRAND et Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

21. Subventions 2021 - Economie solidaire

M. MEUNIER.- Nous allons passer aux subventions économie solidaire. Sébastien GANE n'est pas présent, donc pas de souci. Je vais demander à Monique LODDO, Guy SOUVIGNY, Didier LAUBERAT, Pascal FALLOURD, Eric COMMEAU, Séverine GIRARD-LELEU, Marie-Claude JARROT, Armando DE ABREU, Christiane MATHOS n'est pas là, Christophe DUMONT, Chantal LEBEAU, Paulette MATRAY et Jeanne-Danièle PICARD de bien vouloir sortir.

Les rangs se dégarnissent à vitesse grand V !

Concernant les subventions au chapitre économie solidaire, subventions 2021, elles totalisent un montant de 616 225 €.

Les subventions inférieures à 23 000 € pour 10 000 € en direction de Solidarité Services et puis les subventions supérieures à 23 000 € pour un montant de 606 225 € pour AgIRE et APOR.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Les personnes peuvent rejoindre leur place.

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2021 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Didier LAUBERAT, Mme Pascale FALLOURD, M. Eric COMMEAU, Séverine GIRARD-LELEU, Mme Marie-Claude JARROT, M. David MARTI, M. Armando DE ABREU, Mme Christiane MATHOS, M. Christophe DUMONT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Paulette MATRAY et Mme Jeanne-Danièle PICARD intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

22. Subventions 2021 - Personnel communautaire et institutionnel

M. MEUNIER.- Nous allons passer aux subventions 2021 qui concernent le personnel communautaire et institutionnel.

Je vais demander à Montserrat REYES, Jean-Marc FRIZOT, Marie-Claude JARROT, Christelle ROUX-AMRANE - le Président est déjà sorti - de bien vouloir quitter la salle.

Ces subventions 2021 au chapitre personnel communautaire et institutionnel représentent un montant de 354 465 €.

Pour les subventions inférieures à 23 000 €, pour un montant de 14 435 €, concernant l'Amicale des sapeurs-pompiers, l'Entente CUCM entre autres.

Les subventions supérieures à 23 000 €, pour un montant de 340 030 € concernant le COS, l'ADIL et les fonds de chemins ruraux.

Pour ces subventions au chapitre personnel communautaire et institutionnel, nous allons passer au vote :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités ;*
- *D'inscrire au Budget 2021 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique au profit des organismes listés.*

Observations : Etant précisé que Madame Montserrat REYES, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, Mme Marie-Claude JARROT, Mme Christelle ROUX-AMRANE et M. David MARTI intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

23. Subventions 2021 - Développement durable

M. MEUNIER.- Nous allons passer au chapitre développement durable.

Auparavant, je vais rappeler les collègues à venir rejoindre leur place.

Par contre, ne pourront être présents : Évelyne COUILLEROT, Lionel DUPARAY, Jean-Claude LAGRANGE, Jean GIRARDON et Bernard FREDON.

Concernant le développement durable, les subventions d'un montant inférieur à 23 000 € concernent le CAUE, ATMO Bourgogne - Franche-Comté.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions aux organismes précités.*

Observations : Etant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT, M. Lionel DUPARAY, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Jean GIRARDON, M. Bernard FREDON intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

24. Subventions 2021 - Enseignement supérieur, recherche, Innovation - Tourisme et patrimoine

M. MEUNIER. - Nous allons passer aux subventions concernant l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, tourisme et patrimoine.

Je vais demander au Président, ainsi qu'à Jérémy PINTO, Barbara SARANDAO, Jean-Claude LAGRANGE et Guy SOUVIGNY de rester en dehors de la salle.

Pour ces subventions 2021 au chapitre enseignement supérieur, recherche, innovation, tourisme et patrimoine, cela représente un montant de 610 895 €.

Les subventions inférieures à 23 000 € pour un montant total de 68 145 € au profit de Neclear Valley, Centre Condorcet et les sensibilisations entrepreneuriales.

Les subventions supérieures à 23 000 € pour un montant total de 542 750 € pour l'AES, l'office du tourisme communautaire, l'aérodrome et l'orchestre symphonique CUCM.

Pour ces subventions au chapitre enseignement supérieur, recherche, innovation, tourisme et patrimoine, qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités ;*
- *D'inscrire au Budget 2021 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jérémy PINTO, Mme Barbara SARANDAO, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Cyril GOMET et M. Guy SOUVIGNY intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

25. Subventions 2021 - Vocation territoriale et Politique de la Ville

M. JAUNET. - Je vais prendre la main pour cette subvention puisque doivent sortir : David MARTI, Évelyne COUILLEROT, Daniel MEUNIER, Jean-Claude LAGRANGE et Lionel DUPARAY.

Ces subventions à vocation territoriale et Politique de la ville sont des subventions que l'on reconduit régulièrement, avec des montants supérieurs à 23 000 € qui feront l'objet d'une convention. Nous avons l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne pour 200 000 €, la ligue de l'enseignement Bourgogne pôle recherche langage pour 40 000 €, Sauvegarde 71 pour 35 500 €, l'École de la 2^{ème} chance pour 40 000 €, le fonds communautaire Politique de la ville pour 35 000 €.

Un montant total de 150 500 €.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Merci à vous.

Nous allons pouvoir faire revenir tout le monde.

Le conseil décide :

- *D'inscrire au Budget 2021 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Daniel MEUNIER, M. Jean-Claude LAGRANGE et M. Lionel DUPARAY intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

- 26. AP/CP Aménagement Canal du Centre - Clôture**
- 27. AP/CP Modernisation des déchèteries - Clôture**
- 28. AP/CP Montée en débit – Clôture**
- 29. AP/CP Mach 2 Phase 2 - Ajustement de l'échéancier**
- 30. AP/CP Restructuration du quartier de la Gare au Creusot - Ajustement du montant et de l'échéancier**
- 31. AP/CP restauration et valorisation de la Villa Perrusson - Ajustement de l'échéancier**
- 32. AP/CP Aménagement des points d'appui - Ajustement de l'échéancier**
- 33. AP/CP Collecte des déchets ménagers - Ajustement du montant et de l'échéancier**
- 34. AP/CP Site technopolitain - Ajustement du montant et de l'échéancier**
- 35. AP/CP Aménagement du centre de Gênelard - Ajustement du montant et de l'échéancier**
- 36. AP/CP Rénovation des usines de dépollution - Ajustement de l'échéancier**
- 37. AP/CP Le Breuil Ancien stade - Ajustement de l'échéancier**
- 38. AP/CP Aide à la pierre logement social - Ajustement de l'échéancier**
- 39. AP/CP Aménagement Boulevard du 8 Mai à Torcy - Ajustement de l'échéancier**
- 40. AP/CP Barrages Captages - Ajustement de l'échéancier**
- 41. AP/CP Rénovation des réseaux d'eau potable - Ajustement de l'échéancier**
- 42. AP/CP Protection des ressources - Ajustement de l'échéancier**
- 43. AP/CP Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité - Ajustement du montant et de l'échéancier**
- 44. AP/CP Immeuble Le Thiellay - Ajustement du montant et de l'échéancier**
- 45. AP/CP Acquisition matériel de transport - Nouveau programme – Création**
- 46. AP/CP Programme Pluriannuel de Voirie - nouveau programme - Création**
- 47. AP/CP Ouvrages d'art - Nouveau programme – Création**
- 48. AP/CP Recyclerie - Création**
- 49. AP/CP Matériel technique - Création**

M. le Président.- Nous allons entamer la longue série d'AP/CP que Daniel MEUNIER va nous faire en suivant. Et puis je mettrai au vote des AP/CP.

Daniel MEUNIER pour les AP/CP de manière synthétique et précise.

M. MEUNIER. - Merci Monsieur le Président.

Concernant ces AP/CP, tout d'abord des AP/CP qui arrivent à leur terme, qu'il nous faut donc clôturer : Canal du Centre, modernisation des déchèteries et montée en débit.

Pour le Canal du Centre, c'est l'AP qui regroupe l'opération du port de Montceau pour un montant de 1 313 458 €, les haltes nautiques pour 68 414 € et les études liées à l'Euro Vélo pour un montant de 50 764 €, soit une clôture pour un montant global de 1 432 636 €.

Concernant la modernisation des déchèteries, le programme de modernisation des déchèteries 2015-2020 est achevé et l'AP se clôture pour un montant de 2 260 487 €.

Enfin, concernant la montée en débit, vous savez que l'ensemble des travaux liés au déploiement de la montée en débit représentait 1 945 045 €.

Nous continuons avec les AP de programme qui, cette fois-ci, font l'objet d'ajustement. Ce sont les suivantes : la collecte des déchets ménagers, le fonds de soutien aux chemins ruraux et accessibilité, une AP sur barrages et captages, une autre sur protections des ressources, une autre sur rénovation des usines de dépollution et enfin, la dernière, sur la rénovation des réseaux d'eau potable et pour la collecte des déchets ménagers, pour un montant de 2 621 135 €.

Il y a une révision de 955 627 €, liée au déploiement important des différents points d'apport volontaire.

Concernant le fonds de soutien aux chemins ruraux et accessibilité, c'était un montant de 775 193 € avec une révision de -253 491 €. C'est un ajustement en fonction tout simplement des dossiers qui sont déposés dans le cadre de ce fonds de soutien.

Pour les barrages et captages, pas de montant de révision. On reste à 5 674 000 €.

Pour la protection des ressources, nous restons sur une AP de 6 024 000 €.

Concernant la rénovation des usines de dépollution, une AP de 1 410 320 €.

La rénovation des réseaux d'eau potable sur un budget de 6 871 720 €.

Cela représente des AP de programmes pour un total de 23 349 368 €.

Toujours au niveau des AP, mais cette fois-ci les AP de projets qui font l'objet d'ajustement.

Ce sont les suivantes : l'aide à la pierre, l'aménagement du centre de Gênelard, l'aménagement du Boulevard du 8 Mai à Torcy, l'immeuble Thiellay, Le Breuil pour l'ancien stade, Mach 2 pour la phase 2, les aménagements de points d'appui, la restructuration du quartier de la gare au Creusot, le site technopolitain et la restauration-valorisation de la villa Perrusson, pour un total de 40 044 520 €.

Concernant l'aide à la pierre, pas de montant de révision. On reste sur un montant de 4 023 164 €.

L'aménagement du centre de Gênelard avec une AP de 1 370 978 €, avec une révision de + 270 978 €. Il s'agit de la deuxième phase des travaux de réaménagement intégré.

L'aménagement du Boulevard du 8 Mai à Torcy d'un montant de 6 831 977 € où nous avons une révision de + 994 023 €. C'est tout simplement un ajustement en fonction des résultats issus des différentes consultations d'entreprise.

Pour l'immeuble du Thiellay, une AP de 2 959 000 €, avec une révision de -331 000 €. Là, c'est une enveloppe pour les aménagements des bureaux qui se trouvent de ce fait diminués dans l'immeuble du Thiellay.

Pour Le Breuil, l'ancien stade, une AP de 500 828 €, avec une révision de -222 484 € parce qu'une partie des travaux sur l'ancien stade Du Breuil ne pourra pas être réalisée parce qu'il y a un problème de pollution du sol.

Pour Mach 2 phase 2, l'AP reste au montant de 1 100 000 €.

L'aménagement des points d'appui : 459 020 €, avec un montant de révision de - 710 980 € parce que nous n'intégrons que le dernier point d'appui qui a été mis sur la commune de Saint-Vallier.

Concernant la restructuration du quartier de la gare du Creusot, une AP de 7 224 920 €, avec une révision de -133 546 €. C'est un ajustement en fonction des paiements qui restent à effectuer.

Le site technopolitain pour un montant de 11 900 000 €, avec une révision de plus de 1 700 000 €. C'est un ajustement en fonction du programme de travaux.

Et enfin, la restauration et valorisation de la villa Perrusson qui reste au montant de l'AP de 3 674 633 €.

Au niveau de ces AP, création de cinq nouvelles AP qui sont proposées, dont quatre qui seront des AP de programme et une qui sera une AP de projet.

Concernant l'AP de projet, il s'agit de la recyclerie, avec un montant d'AP de 2 850 000 €.

Concernant les AP de programme, on en a quatre. La première concerne l'acquisition de matériels de transport avec un nouveau programme, le matériel technique, les ouvrages d'art nouveau programme et le programme pluriannuel de voirie, nouveau programme aussi.

Pour le montant de l'AP concernant l'acquisition de matériels de transport, il s'agit d'une AP de 6 808 500 €. Concernant le matériel technique : 694 800 €. Concernant les ouvrages d'art : 2 162 448 €. Concernant le programme pluriannuel de voirie : 9 300 000 €.

Pour un total global de 18 965 748 €.

Voilà, Monsieur le Président, de manière synthétique pour les différentes AP.

M. le Président. - Merci beaucoup. Y a-t-il des prises de parole avant que je mette aux voix sur les AP/CP ? Non.

Est-ce que quelqu'un souhaite un vote différencié par rapport à ces AP/CP ? Non, je ne vois personne.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie. Elles sont toutes adoptées.

AP/CP Aménagement Canal du Centre - Clôture

Le conseil décide :

- De clôturer l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du canal du centre, comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Port de Montceau	1 432 636	UTPVC 135	46 623	1 096 960	169 875	
Haltes Nautiques		UTPVC 134	-	7 140	61 274	
Eurovélo		UTPVC 132		0	20 254	30 510

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Modernisation des déchèteries - Clôture

Le conseil décide :

- De clôturer l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de modernisation des déchèteries comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Modernisation des déchèteries	PDTC - 071 072	2 260 487	110 452	228 646	1 217 556	436 051	236 891	30 891

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Montée en débit - Clôture

Le conseil décide :

CUCM - Conseil de Communauté

Le Creusot, le 18 mars 2021

- De clôturer l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le projet communautaire de montée en débit dont le bilan est le suivant :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2016	2017	2018	2019	2020
Montée en débit	UTIAN 043	1 945 045	187 906	1 405 259	204 673	141 343	5 864

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Mach 2 Phase 2 - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet Mach 2 – phase 2 de la manière suivante :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2020	2021	2022	2023
Le Creusot – Mach 2 Phase 2	UDUPU 036	1 018 813	218 813	100 000	600 000	100 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Restructuration du quartier de la Gare au Creusot - Ajustement du montant et de l'échéancier

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements pour la restructuration du quartier de la gare comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Pont Dalle Gare SNCF	7 224 920	UDUPU 160	912 967	4 108 861	982 249		230 000
Restructuration du quartier de la gare du Creusot		UDUPU 037	260 092	80 033	504 264	26 454	120 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP restauration et valorisation de la Villa Perrusson - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De modifier l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de restauration et valorisation de la Villa Perrusson de la manière suivante :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
Restauration et valorisation de la Villa Perrusson	UTPEP042	3 674 633	407 260	202 358	471 954	925 979	645 000	1 022 082

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Aménagement des points d'appui - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements pour le projet de construction des bâtiments d'appuis délocalisés, établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Aménagement des points d'appui	MSCF1138	459 020	0	25 175	52 337	81 508	300 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Collecte des déchets ménagers - Ajustement du montant et de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de collecte des déchets ménagers comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Collecte des déchets ménagers	PDTC0075	2 621 135	481 060	477 439	282 009	220 627	1 060 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Site technopolitain - Ajustement du montant et de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet du site technopolitain, comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Site technopolitain	11 900 000	DERES 095	96 000	111 932	918 808	1 037 880	4 500 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Aménagement du centre de Gévelard - Ajustement du montant et de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du centre de Gévelard établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)				
--------------------------------	---------------------	--------------------------	-------------------------------------	--	--	--	--

			2020	2021	2022	2023	2024
Aménagement du centre de Gévelard	1 370 978	UDUPU228	370 978	400 000	0	300 000	300 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Rénovation des usines de dépollution - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de rénovation des usines de dépollution établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (C HT)	N° Programme	Montant des Crédits de Paiement (C HT)		
			2020	2021	2022
Etudes et travaux UDEP	1 410 320	EURUU	14 926	244 000	365 074
Garantie d'entretien et de Renouvellement		EURUG	114 494	200 000	471 826

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Le Breuil Ancien stade - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour l'opération Le Breuil ancien stade comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)						
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Le Breuil Ancien stade	UHAOC-025	500 828	96 421	56 891	36 605	54 868	205 264	25 779	25 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Aide à la pierre logement social - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements du projet d'aide à la pierre logement social comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (C)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (C)			
			2020	2021	2022	2023
Aide à la pierre logement social	4 023 164	SPVPS112	802 815	638 516	1 185 016	1 396 817

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Aménagement Boulevard du 8 mai à Torcy - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du Boulevard du 8 mai à Torcy de la manière suivante :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
Aménagement Bd du 8 mai à Torcy	UDLUPJ 038	6 831 977	74 440	290 622	1 766 915	2 500 000	2 000 000	200 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Barrages Captages - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de travaux sur les barrages et captages établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€ HT)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€ HT)			
			2020	2021	2022	2023
Barrages	5 647 000	EBBCB 25567	36 696	727 000	1 650 000	3 132 608
Captages		EBBCC 258	696	100 000		

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Rénovation des réseaux d'eau potable - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de rénovation des réseaux d'eau potable comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Libellé Programmes	Montant de L'AP (€ HT)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€ HT)		
				2020	2021	2022
Rénovation des réseaux d'eau potable	Travaux communautaires	6 871 720	EPRRT	938 500	718 000	1 935 500
	Fonds de travaux régieur		EPRRF	996 104	1 122 000	45 896
	GER		EPRRG	72 976	140 000	284 744
	Branchements plomb		EPRRB	251 317	210 000	156 683

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Protection des ressources - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de protection des ressources établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€ H.T.)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€ H.T.)			
			2020	2021	2022	2023
Protection des ressources – Lac de la Sorme	6 024 000	EBPRS	518 966	1 708 450	1 300 000	2 087 584
Protection des ressources Nord		EBPRN	15 996	297 000	96 004	

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité - Ajustement du montant et de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour les fonds de soutien des chemins ruraux et pour l'accessibilité comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité	PECAV - 058	775 193	49 650	47 950	185 177	306 971	90 445	95 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Immeuble Le Thiellay - Ajustement du montant et de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de l'immeuble Le Thiellay comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2020	2021	2022	2023	2024	2025
Immeuble le Thiellay	MSCFI 354	2 959 000	436 437	1 610 000	588 563	200 000	100 000	24 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Acquisition matériel de transport - Nouveau programme - Création

Le conseil décide :

- De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le nouveau programme d'acquisition de matériel roulant établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Acquisition de matériel de transport – nouveau programme	MSC NM 405	6 808 500	983 500	1 385 000	1 110 000	1 110 000	1 110 000	1 110 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Programme Pluriannuel de Voirie - nouveau programme - Création

Le conseil décide :

- De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le nouveau programme du plan pluriannuel de voirie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Programme pluriannuel de voirie	PECAV403	9 300 000	1 300 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Ouvrages d'art - Nouveau programme - Création

Le conseil décide :

- De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement du nouveau programme de travaux d'ouvrages d'art:

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ouvrages d'art	PECAV 404	2 162 448	162 448	600 000	350 000	350 000	350 000	350 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Recyclerie - Création

Le conseil décide :

- De voter une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de Recyclerie établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)		
			2021	2022	2023
Recyclerie	POTEP233	2 850 000 €	50 000 €	2 300 000 €	500 000 €

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Matériel technique - Création

Le conseil décide :

- De voter une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme d'acquisition de matériel technique établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026

Matériel technique	PECAV051	694 800	196 000	254 800	61 000	61 000	61 000	61 000
--------------------	----------	---------	---------	---------	--------	--------	--------	--------

Observations : Adoption à l'unanimité.

50. Le Creusot Initiatives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs

M. le Président.- Nous passons à l'attribution d'une subvention pour Le Creusot Initiatives, avec une autorisation de signature d'une convention d'objectifs.

Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président.

Cette attribution de subvention à Creusot Initiatives...

M. le Président.- Pardon. Bernard DURAND doit sortir de la salle. Mais il l'avait compris tout seul. Merci.

M. MEUNIER.- Concernant cette subvention à Creusot Initiatives, pour rappel, vous savez que l'association le Creusot Initiatives a pour objet l'organisation et la planification de manifestations sur la ville du Creusot. À ce titre, l'association organise chaque année des spectacles (pièces de théâtre, concerts), le salon de la voiture neuve, le marché de Noël et tous les deux ans la foire du Creusot. L'édition 2021 aura lieu du 11 au 19 septembre dans le cadre du parc de la Verrerie.

Dans ce cadre, Le Creusot Initiatives a sollicité le soutien financier de la CUCM à hauteur de 26 000 €.

Il nous est proposé d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec Le Creusot Initiatives et d'autoriser le versement de la subvention afférente.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et l'association Le Creusot Initiatives ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec Creusot Initiatives, eu égard au montant de la subvention ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 26 000 € ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget primitif 2021, nature 6574.*

Observations : Etant précisé que Messieurs Bernard DURAND et Sébastien GANE intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

51. Orchestre symphonique de la CUCM - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs

M. le Président.- L'orchestre symphonique, avec une subvention. Personne ne sort.

Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- Subvention à l'orchestre symphonique de la CUCM.

Vous savez que cet orchestre symphonique de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau a avant tout pour objectif la diffusion et la réalisation auprès du public d'une musique symphonique. Il participe également à la formation d'élèves et jeunes interprètes professionnels.

Cette année, l'orchestre fêtera le centenaire de l'association ainsi que le 50^{ème} anniversaire de la CUCM. À cette occasion, 18 concerts sont programmés sur le territoire communautaire sur de nombreuses villes de notre communauté.

Pour que l'orchestre symphonique puisse poursuivre ses actions, il est proposé d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir, de leur verser une subvention de 15 000 € pour le fonctionnement ainsi qu'une subvention exceptionnelle pour alimenter tous ces concerts de 30 000 €.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des personnes qui souhaitent s'exprimer avant le vote ?
Non.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et l'Orchestre Symphonique de la CUCM ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec l'Orchestre Symphonique de la CUCM, eu égard au montant de la subvention ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention totale d'un montant de 45 000 € ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget primitif 2021, nature 6574.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

III - DÉVELOPPEMENT URBAIN

1. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2020

M. le Président.- Nous avons ensuite le bilan des acquisitions et des cessions immobilières que je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De prendre acte des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2020,*
- *D'annexer les tableaux de cessions et d'acquisitions au compte administratif 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Torcy - Zone industrielle - Vente d'un terrain à la SAS AVELIS LOGISTIC

M. le Président.- Nous passons au chapitre développement économique, avec la vente d'un terrain.

Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE.- C'est la vente d'un terrain qui va permettre d'avoir une recette pour notre budget puisqu'il s'agit d'une parcelle que certains connaissent. Cela met fin à une affaire de foncier qui date depuis plusieurs années. Tout le monde avait dû remarquer cette charpente bleue qui attendait d'être terminée. C'était sur un terrain où, à l'époque, il y a eu quelques difficultés pour arriver à la cession.

Là, on est en train de régler complètement cette affaire avec le propriétaire qui est Monsieur MARRAS, qui est en train de remettre en forme son activité et qui construit cette grande halle sur un terrain qu'on lui cède pour un montant de 303 600 € HT.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De vendre à la SAS AVELIS LOGISTIC, dont le siège social est situé avenue des Ferrancins, 71210 TORCY, représentée par la société AVELIS GROUP, elle-même représentée par Monsieur Philippe MARRAS, la parcelle cadastrée à TORCY, section C n°1365, d'une superficie de 18 400 m² environ ;*
- *De fixer le prix de cette cession à la somme de 16,50 € le mètre carré, soit la somme totale approximative de 303 600 € H.T. ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer un compromis de vente formalisant l'accord des parties ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2021 sur la ligne correspondante.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2021 Autorisation de signature

M. le Président.- Il s'agit maintenant de l'attribution d'une subvention à l'agence Ecosphère que l'on connaît bien et d'une autorisation de signature.

Je dois sortir de la salle, ainsi que Bernard DURAND, Didier LAUBERAT, Jean-Claude LAGRANGE, Christian GRAND et Marie-Claude JARROT.

M. MEUNIER.- Concernant cette subvention à l'agence Ecosphère, vous savez que la communauté urbaine conforte son soutien à Ecosphère en cohérence avec sa stratégie de développement économique issue des assises de la relance pour permettre le développement et la diversification des filières avec la métallurgie des poudres, Calhipso et une étude sur l'hydrogène.

Vous savez aussi que cette association regroupe la CUCM, les industriels locaux, les acteurs du développement économique et les acteurs de l'éducation pour favoriser toujours cette innovation sur le territoire, développer les besoins d'investissement collectifs pour les filières d'excellence, dont cette filière hydrogène, le projet Calhipso et le Mecateam Cluster.

J'insiste : c'est un véritable atout pour notre territoire. Et il y a de nouvelles opportunités qui peuvent se faire jour, en particulier dans le domaine de l'hydrogène.

Dans ce cadre, l'agence Ecosphère sollicite l'appui de la CUCM pour une subvention qui représente 31 % du budget consacré à cette recherche, soit une subvention de 300 000 €.

Ceci sera bien entendu assorti d'une convention d'objectifs.

Nous passons au vote de cette subvention Ecosphère de 300 000 € :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Merci à vous.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ecosphère au titre de l'année 2021 ;*
- *D'autoriser l'élu ayant délégation à signer la convention d'objectifs ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 300 000 € ;*
- *D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2021.*

Observations : Etant précisé que Messieurs David MARTI, Bernard DURAND, Didier LAUBERAT, Jean-Claude LAGRANGE, Christian GRAND et Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

4. Soutien à la structuration d'une filière locale d'approvisionnement de viande bovine des cantines scolaires de la ville du Creusot et de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan - Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention de partenariat

M. le Président.- La délibération que je vous sou mets est le soutien à la structuration d'une filière locale d'approvisionnement de viande bovine pour nos cantines scolaires, à la fois la ville du Creusot, de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan, donc une subvention et une autorisation de signature d'une convention de partenariat avec la mise en place d'une coordination de l'amont à l'aval de la chaîne d'approvisionnement, un engagement dans une démarche de qualité à chaque étape du processus de production agricole et de transformation de produits et de préparation de repas. Et un investissement financier de chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement, que ce soit l'exploitant agricole, le transformateur ou le distributeur et, *in fine*, des collectivités locales à travers le prix des repas qui sont facturés aux usages.

D'ailleurs, dans le cadre du contrat Territoire d'industrie, la communauté et la communauté du Grand Autunois Morvan ont affiché des ambitions communes de développement territorial et elles se sont engagées – cela va dans ce sens – à conduire des politiques d'animation de filières et à développer des synergies sur les principales industries de transformation et de distribution.

Je ne vous lis pas tout le rapport. Je suis certain que vous l'avez lu. On nous demande d'approuver les termes de cette convention de soutien à la structuration de la filière locale d'approvisionnement entre les cantines scolaires de la ville du Creusot et de la communauté de communes du Grand Autunois, et d'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 €.

Madame JARROT.

Mme JARROT.- Il me semblait qu'on avait une convention sur les cantines scolaires, c'est-à-dire qu'il n'y a pas que les cantines scolaires de la ville du Creusot. On est bien d'accord, là-dessus ?

M. le Président.- Je vais laisser répondre ma collègue.

Mme JARROT.- D'accord. Merci.

Mme COUILLEROT.- Oui, Madame JARROT, vous avez raison et c'est en entendant la lecture du rapport que je me suis fait la même réflexion que vous. Nous sommes en groupement de commandes, c'est donc effectivement une démarche globale pour le groupement de commandes, mais c'est parce qu'il est porté par la ville du Creusot que c'est la ville du Creusot qui apparaît et qui est signataire.

Mme JARROT.- Oui, il est porté sur deux ans par la ville de Montceau, puis la ville du Creusot. C'est donc bien tout le groupement de commandes. Il est important de modifier la délibération pour que nos collègues le sachent, nos collègues qui sont dans le groupement de commandes, s'il vous plaît.

M. le Président.- La convention est tout de même signée par la ville du Creusot.

Mme JARROT.- Oui, mais qui est porteuse du groupement de commandes, elle est mandatée.

M. le Président.- On n'a pas à modifier la délibération, juridiquement. Par contre, vous êtes concernés par le groupement de commandes, mais la signature se fait par la ville du Creusot.

Mme JARROT.- On n'est pas les seuls concernés, on se partage la responsabilité du groupement de commandes, pendant deux ou trois ans, je crois.

M. le Président.- Oui, peut-être. Mais après ce sera à vous. L'essentiel est que l'on soit tous concernés.

Mme JARROT.- Oui, mais cela va mieux en le disant.

M. le Président.- Monsieur BEAUDOT.

M. BEAUDOT.- Merci de me donner la parole, Monsieur le Président.

Je me félicite de ce point, donc qu'on aide le secteur agricole, qu'on aide les outils de transformation, les abattoirs et qu'on travaille avec des plateformes locales. C'est une très bonne initiative.

Ce qui me chagrine un petit peu dans ce dossier qui est sur la table, c'est qu'aujourd'hui, vous voulez travailler avec une association et l'abattoir d'Autun. Je ne pense pas que tous les agriculteurs de la communauté urbaine travaillent à 100 % avec l'abattoir d'Autun. Cela pose donc le problème des autres filières et de l'équité des exploitants agricoles sur notre territoire par rapport à ces subventions qui vont être attribuées. Sachant très bien qu'au niveau de la loi Egalim, nous sommes très loin du compte et qu'en plus, sur le département, nous avons déjà une plateforme qui s'appelle Agrilocal. Je ne vous apprend rien, vous êtes sûrement au courant. Elle travaille avec tout le secteur du département et pas simplement un abattoir.

Je trouve dommage que nous travaillions simplement avec Autun et qu'une grande partie des agriculteurs de la communauté urbaine n'ait pas droit à ces aides. Merci.

M. le Président.- Je vais laisser répondre ma collègue, Évelyne COUILLEROT, sur le sujet puisqu'elle suit cela de très près.

Mme COUILLEROT.- Merci Président. C'est simplement pour expliquer à Monsieur BEAUDOT comment est travaillée cette question. C'est à la demande de la profession, de la Chambre d'agriculture qu'un travail a été mené sur les circuits courts et l'approvisionnement de nos restaurations scolaires, notamment essentiellement à travers le groupement de commandes qui a été évoqué à l'instant avec Madame JARROT puisqu'il pèse un certain poids en termes de nombre de repas. Il concerne en effet les deux villes centres, mais pas uniquement.

Sur cette question, la Chambre d'agriculture a pris contact avec nous et nous avons entrepris un travail de façon à améliorer l'approvisionnement en circuits courts de produits venant de notre territoire communautaire, quand ce n'est pas possible un peu au-delà, en Saône et Loire, etc.

Dans ce cadre, nous nous sommes aperçus que nous achetions de la viande charolaise qui a ce label, mais qui n'est pas forcément abattue sur notre territoire, ou le plus près possible de notre territoire. Et cela figure dans notre convention en ce qui concerne le groupement de commandes avec la Sogeres. Dans le cadre de la bientraitance animale, il était important d'avoir des abattages au plus près des exploitations et puis d'améliorer le fléchage, la provenance des bêtes qui étaient dans l'assiette des enfants de ces restaurations. C'est pour cela qu'avec la Chambre, ce travail s'est mis en place. Il est spécifique à cette question-là et il n'exclut pas, si le sujet avait à être retravaillé plus largement pour une aide directe à l'agriculture, de le retravailler.

Là, il s'agissait essentiellement de permettre à l'abattoir d'Autun d'assurer le surcoût de la labellisation que cela demandait pour accepter et tuer ce bétail et le surcoût également que cela demandait aux agriculteurs. C'est donc un soutien qui est apporté par la communauté urbaine en lien et en travail avec les membres de la profession représentés par la Chambre d'agriculture de façon à améliorer nos circuits courts. Cela n'embrasse pas la totalité des circuits courts, mais il faut bien commencer par un bout de façon à pouvoir petit à petit améliorer les choses et le travail dans ce sens n'est pas terminé.

M. le Président.- Voilà pour les éléments de réponse, Monsieur BEAUDOT.
Marie-Claude JARROT et Monsieur LANDRE ont demandé la parole.

Mme JARROT.- Je suis désolée d'insister. Je ne pouvais pas ouvrir la convention tout à l'heure parce que je n'étais pas en connexion Wifi, bref.

Il est écrit : « Pour ses restaurants scolaires, la ville du Creusot... ». Ce n'est pas ça, ce ne sont pas les restaurants scolaires de la ville du Creusot. C'est : la ville du Creusot mandatée par le groupement de commandes qui signe. Mais on ne peut pas dire que ce sont seulement les restaurants scolaires de la ville du Creusot. Ce sont les restaurants scolaires du groupement, je suis désolée.

M. le Président.- Donc « les restaurants scolaires du groupement », cela vous convient ?

Mme JARROT.- Oui, parce que c'est tout de même embêtant. Je vous remercie.

M. le Président.- D'accord. « Les restaurants scolaires du groupement », à modifier.

Mme JARROT.- Oui, elle est mandataire et le mandant, c'est le groupement.

M. le Président.- On va modifier à juste titre. Merci.
Monsieur LANDRE.

M. LANDRE.- On a effectivement déjà voté cette convention en conseil municipal de la ville du Creusot. Bien évidemment, toutes les conventions qui vont pour la valorisation de l'élevage local, et particulièrement de la viande charolaise, ne peuvent que nous réjouir. J'ai néanmoins une remarque à faire et je m'étonne que cela ne soit pas présenté ainsi dans la convention.

On parle très souvent, les médias s'en font l'écho et particulièrement en ce début de mois de mars après la fin des négociations commerciales avec les distributeurs et les géants de l'agroalimentaire, des difficultés des agriculteurs français et particulièrement de la non prise en compte du coût de revient dans le prix d'achat par les distributeurs et les gérants de l'agroalimentaire.

Là, la CUCM choisit de subventionner à hauteur de 10 000 €. Je pense que chacun conviendra que c'est une somme tout à fait absorbable par les finances de la communauté urbaine et qu'elle pourrait être supérieure. Simplement, je vois que dans ces 10 000 €, il y a 40 centimes qui seront utilisés pour la valorisation du prix d'achat à l'éleveur. Si je me réfère à la loi Egalim qui avait fixé des prix de revient, que personne ne respecte malheureusement, ni les distributeurs, ni l'agroalimentaire, le prix fixé pour la viande charolaise est à 4,64 €. J'ai regardé les derniers cours, on est entre 3,80 et 4,10 €. En tout cas, les cours sont fluctuants. Mais ces 40 centimes ne permettent même pas d'atteindre le tarif minimum défini par la loi, même si personne ne le respecte. Néanmoins, nous sommes un EPCI, un EPCI rural au cœur de la Bourgogne et je pense que l'on pourrait marquer l'exemple. Je pense que ce serait important aussi comme signal envoyé de modifier cette convention et plutôt que de parler de valorisation à hauteur de 40 centimes, mettre à hauteur du prix Egalim.

Bien évidemment, personne ne le fait en France. Pour le coup, la communauté urbaine pourra peut-être être à l'initiative d'une première et d'un mouvement. Mais je crois qu'il est important de rappeler que probablement, les agriculteurs français font partie de la seule corporation qui vend en dessous de son coût de revient pour un certain nombre de produits. C'est déjà socialement absolument inacceptable. Nous sommes d'ailleurs dans un département qui a connu – particulièrement dans le Sud-Ouest – une vague de situations difficiles, parfois malheureusement de suicides ces deux dernières années. Je pense donc que les signaux, en la matière, sont importants et au regard de l'investissement modeste par rapport au budget communautaire. Et des objectifs louables qui sont poursuivis, je serais plutôt favorable à ce qu'on inscrive dans la convention que les éleveurs qui s'inscriront dans ce dispositif verront, par le biais de la subvention communautaire, leur viande achetée au prix Egalim et non pas simplement avec une valorisation de 40 centimes qui sera souvent – et c'est le cas actuellement – bien inférieure à ce tarif qui, je le rappelle, est le tarif fixé par la loi.

M. le Président. - Évelyne COUILLEROT.

Mme COUILLEROT. - Merci Président. Je ne sais pas s'il est très utile que je vous réponde à nouveau puisque vous redites les mêmes choses alors que je vous avais déjà apporté une réponse précédemment.

Vous posez une question qui est nationale, générale et qui est une réalité. Je crois qu'ici, personne ne contredira le fait que le travail de nos agriculteurs est largement reconnu mais qu'il y a malgré tout bien souvent des difficultés. Ce n'est pas cela la question. Je viens d'ailleurs de répondre à Monsieur BEAUDOT dans ce sens.

Si nous disions que nous ouvririons une aide pour payer au prix réel et juste les producteurs sur la communauté urbaine, Monsieur BEAUDOT serait effectivement justifié à poser sa question. Il ne s'agit pas de cette démarche-là, même si on se dit qu'elle pourrait être intéressante et utile. J'ai bien recadré tout à l'heure et expliqué comment et pourquoi il y avait cette subvention de la communauté urbaine. C'est dans un cadre très précis de surcoût pour l'abattoir et pour les producteurs, où un travail a été mené avec eux.

Je veux bien, alors que par ailleurs on ne vote pas le budget, qu'on demande des dépenses supplémentaires, je trouve cela assez hallucinant à ce stade.

Je le redis, cela a été travaillé dans un cadre très précis avec les producteurs, relayé et porté par la Chambre d'agriculture sur le sujet du surcoût occasionné par la labellisation et les contraintes qui suivent pour entrer dans une vraie démarche et améliorer notre démarche des circuits courts.

Après, si on veut avoir un débat sur le juste prix à payer à nos agriculteurs, c'est effectivement un vrai sujet, mais qui, à mon sens et à cet instant, ne relève ni de ce rapport, ni de notre assemblée.

M. le Président. - Merci. Roger BURTIN.

M. BURTIN. - Je voudrais juste savoir si l'ensemble des restaurants scolaires de la communauté peuvent prétendre à cette commande groupée ou si c'est réservé puisqu'on entend parler que des deux villes.

Mme COUILLEROT.- Non, pas du tout.

La question que vous posez est très intéressante puisque le contrat qui nous lie, donc le groupement de commandes, va vers son échéance et qu'à ce moment-là, puisque c'est comme cela que les choses se sont passées, il y a eu un appel pour voir quelles étaient les communes de la communauté intéressées. De mémoire, elles doivent être six à ce jour à participer à ce groupement de commandes. Il arrive à échéance l'année prochaine. À ce moment-là, il pourra être à nouveau ouvert à ceux qui souhaitent s'intégrer dans ce groupement de commandes, qui a l'intérêt de nous permettre de peser puisque nous commandons davantage de repas que si nous étions seuls et d'être relativement en avance et mieux-disant que la loi Egalim, notamment en ce qui concerne le bio, en ce qui concerne la part de production locale dans les assiettes, etc.

À son issue et c'est bientôt, toutes les communes intéressées pourront participer à ce groupement de commandes dans la mesure où il sera reconduit, bien entendu.

M. le Président.- Pas d'autres questions ?

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

M. DUPARAY.- Excusez-moi, Président. Juste une petite question pour savoir, du coup, quand est-ce que la convention pourra être revotée par la ville du Creusot pour qu'elle soit applicable, et par les autres organismes ?

M. le Président.- Elle s'arrête quand, la convention ?

M. DUPARAY.- Mais comme on vient de modifier les termes, il faut qu'il y ait un revote par les collectivités, par tous ceux qui cosignent.

M. le Président.- Sur les termes qui ont été changés ?

M. DUPARAY.- Oui.

M. le Président.- Je ne sais pas. On va vérifier juridiquement et puis on vous le dira.

Nuclear Valley que j'ai sauté tout à l'heure. Une autorisation de signature également et le versement d'une subvention. Je ne l'ai pas sur A.I.R.S. Délib, je ne sais pas pourquoi.

On continue et on va me la donner sous format papier parce que, comme vous, je ne l'ai pas.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention de partenariat 2020-2021, de soutien à la structuration d'une filière locale d'approvisionnement de viande bovine des cantines scolaires membres du groupement de commande ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association de Bourgogne centrale pour la promotion et le développement de l'abattoir du Grand Autunois Morvan pour le financement de cette opération ;*
- *D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Association APOR Association Pour l'Orientation et le Reclassement - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2021

M. le Président.- Nous avons ensuite, pour l'association APOR, une subvention également.

Doivent sortir de la salle : Eric COMMEAU, Séverine GIRARD-LELEU, Laurent SELVEZ – qui n'est pas là -, Guy SOUVIGNY, Marie-Claude JARROT, moi-même, Danièle PICARD et Paulette MATRAY.

Daniel MEUNIER va nous présenter la délibération.

M. MEUNIER.- Concernant la subvention à l'association APOR, qui est l'association pour l'orientation et le reclassement, c'est une association qui participe efficacement à l'insertion professionnelle des personnes qui sont en difficulté sur le territoire communautaire et les publics cibles sont prioritairement les chômeurs longue durée, les femmes éloignées de l'emploi, les jeunes.

C'est une association qui propose, je vous le répète ce soir, des formations certifiantes au titre du développement des compétences numériques inscrit dans le plan de relance.

C'est donc effectivement dans ce cadre et dans ce dernier cadre que cette association sollicite deux subventions. Une première subvention de 49 000 € pour les unités mobiles de reclassement et une autre de 20 000 € pour le développement des compétences numériques.

Toutes ces subventions seront bien entendu assorties d'une convention d'objectifs.

Voilà rapidement présentées ces subventions à l'association APOR. Nous allons passer au vote :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Merci pour cette association.

Nous pouvons faire revenir toutes les personnes, dont le Président.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Association Pour l'Orientation et le Reclassement » ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention de 69 000 € à l'association APOR;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation à signer la convention d'objectifs 2021 ;*
- *D'imputer la dépense sur le Budget Primitif 2021, compte 6574.*

Observations : Etant précisé que M. Eric COMMEAU, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, Mme Marie-Claude JARROT, M. David MARTI, Mme Paulette MATRAY, Mme Jeanne-Danièle PICARD intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

3. Nuclear Valley - Versement d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs

M. le Président.- J'ai retrouvé Nuclear Valley.

C'est une subvention que l'on passe régulièrement. Il nous est demandé d'approuver les termes de la convention et le versement d'une subvention de 22 000 € pour Nuclear Valley qui nous accompagne et qui est porteuse de la métallurgie des poudres sur le projet Calhipso.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Non.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Sachant que Jean-Claude LAGRANGE doit sortir de la salle, je remets aux voix. Il faut faire attention avec cela.

Je remets aux voix, désolé mes chers collègues. Sans doute un peu de fatigue.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Personne.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Personne.

Y a-t-il des personnes qui sont contre ? Personne.

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir entre le pôle Nuclear Valley et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 22 000 € attribuée au pôle Nuclear Valley pour l'année 2021 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'objectifs ;*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Claude LAGRANGE intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

6. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - Ecole de la 2ème Chance de Saône-et-Loire - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2021

M. le Président.- Ensuite, la ligue de l'enseignement, Ecole de la 2^{ème} chance, avec l'attribution d'une subvention.

Danièle PICARD.

Mme PICARD.- Merci Monsieur le Président. Merci chers collègues.

Je me permets, pour ma première prise de parole dans cette assemblée, de vous dire merci pour votre vote lors du dernier conseil communautaire. Vous m'avez largement témoigné votre confiance. Merci cher David, merci Monsieur le Président.

Il s'agit ici d'un projet de délibération concernant une subvention accordée à la ligue d'enseignement de Bourgogne pour le compte de l'école de la seconde chance, de même que la signature de la convention d'objectifs afférente.

Le Conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté, comme vous le savez, a souhaité mettre en place sur chaque département une école de la seconde chance. En ce qui concerne notre département, la ligue d'enseignement de Bourgogne a été retenue pour la mise en place de cette école de la seconde chance qui a pour objectif d'accompagner les jeunes de 18 à 30 ans par le biais de la formation, de l'insertion en valorisant leur expérience professionnelle, en les accompagnant sur des métiers en tension.

Toutes ces activités sont mises en place par cette école de la seconde chance et la ligue de Bourgogne sollicite la communauté pour le versement d'une subvention de 40 000 € pour pouvoir poursuivre ses actions d'utilité publique.

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association de la ligue de l'enseignement et d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 40 000 € au titre de l'année 2021 et autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention dont le projet est joint en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Pas de prise de parole.
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Y a-t-il des personnes qui sont contre ?
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?
Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche-Comté ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation à signer la convention d'objectifs 2021 ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 40 000 € à l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche-Comté ;*
- *D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, compte 6574.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Association AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2021

M. le Président.- Subvention et convention pour l'association AgIRE.
Sortent de la salle : Monique LODDO, Laurent SELVEZ n'est pas là, Guy SOUVIGNY, Didier LAUBERAT, Pascal FALLOURD, s'il vous plaît.
C'est toujours Danièle PICARD qui nous présente la délibération.

Mme PICARD.- Merci Monsieur le Président.

Cette fois, il s'agit encore d'une attribution de subvention pour l'association AgIRE, de même que la signature de la convention d'objectifs afférente pour l'année 2021. L'association a pour mission la mise en œuvre et la coordination des actions d'insertion, d'accueil et d'orientation, l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché de l'emploi.

Toutes ces missions étaient auparavant mises en place par trois structures différentes. AgIRE en assure la totale exécution. Elle en assure la coordination.

Vous avez également, dans le rapport, tout un ensemble de missions qu'elle mène pour son propre compte. Le public concerné ici est celui qui est le plus en difficulté vis-à-vis du marché de l'emploi. Il s'agit également de mettre en relation ces personnes avec le marché de l'emploi.

Pour continuer à mener ses actions, l'association sollicite la communauté pour une subvention annuelle de 537 225 €.

Vous avez dans le rapport la répartition de la subvention, avec les différents axes d'utilisation.

Il vous est ici demandé d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association, d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 537 225 € au titre de l'année 2021 et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent intervenir ? Non.
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Y a-t-il des personnes qui sont contre ?
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?
Je vous remercie.

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association "AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi" ;
- D'autoriser le versement à l'Association d'une subvention de 537 225 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2021 ;
- D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, compte 6574.

Observations : Etant précisé que M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Didier LAUBERAT et Mme Pascale FALLOURD intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

8. Projets étudiants tuteurés 2021 - Adoption du règlement d'intervention 2021/2023 Attribution de subventions

M. le Président.- Projets étudiants tuteurés, Jérémy PINTO.

M. PINTO.- Merci Monsieur le Président.

Comme vous le savez, la vie étudiante a été mise en suspens ou en tout cas en pointillé cette année. Néanmoins, il faut se réjouir qu'un certain nombre d'étudiants aient présenté des projets dans le cadre de notre appel à projets annuel. Par le biais de cette délibération, il s'agit d'en soutenir sept d'entre eux, quatre pour l'association Les Initi'arts qui présente un beau projet autour des stéréotypes de genre en particulier, deux de l'association STAPS autour du sport adapté, du handisport et puis un de l'association AES autour de l'organisation d'un concours d'éloquence.

L'ensemble de ces subventions représente un montant total de 4 900 €.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Pas de prise de parole.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Merci.

Le conseil décide :

- D'approuver le règlement d'intervention 2021/2023 pour les projets tuteurés étudiants ;
- D'approuver le montant des subventions proposées pour chacun des projets présentés :

Nom du projet	Nom de l'association	Montant proposé
T'es pas mon genre	Les Initi'arts	1000 €
Autres coutures	Les Initi'arts	1000 €
En corps et tous jours	Les Initi'arts	1000 €
On Sex'prime	Les Initi'arts	1000 €
Journée nationale du sport et du handicap	AE STAPS	500 €
Les Jeux Creus'Olympiques	AE STAPS	200 €
Concours d'éloquence	Association AES Le Creusot	200 €

- D'autoriser le versement des subventions pour un montant global de 4 900 €
- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2021.

Observations : Adoption à l'unanimité.

9. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne – Franche-Comté - Pôle Langage - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2021

M. le Président.- La ligue de l'enseignement, cette fois, avec Bernard DURAND.

M. DURAND.- Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit de poursuivre notre engagement auprès de la ligue de l'enseignement de Bourgogne - Franche-Comté en faveur du pôle langage par une subvention de 40 000 € afin, par convention, d'assumer la gestion et l'animation du pôle de recherche et de développement sur le langage, de mettre en place des rendez-vous d'information réguliers autour des questions liées aux troubles des apprentissages, d'organiser avec l'Education Nationale des conférences pédagogiques à destination des enseignants, de renforcer les structures du territoire accueillant les parents et les familles pour faciliter l'accès au pôle langage, d'accompagner les parents où les familles touchées par les troubles spécifiques des apprentissages et enfin d'assurer sa fonction de pôle ressources.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association de la ligue de l'enseignement de Bourgogne - Franche-Comté, pôle de recherche et de développement sur les langages, d'autoriser le versement à l'association de la subvention d'un montant de 40 000 €, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs au titre de l'année 2021 et enfin d'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au budget primitif 2021, compte 6574.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association « La Ligue de l'enseignement de Bourgogne Franche Comté - Pôle de Recherche et de Développement sur les langages » ;*
- *D'autoriser le versement à l'association « La ligue de l'enseignement de Bourgogne Franche Comté - Pôle de Recherche et de Développement sur les langages » d'une subvention d'un montant de 40 000 € ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs au titre de l'année 2021 ;*
- *D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, compte 6574.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

10. Association Sauvegarde 71 - "Espace Ressources de Soutien à la Parentalité (ERSP) - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2021

M. le Président.- Bernard DURAND pour l'ERSP.

M. DURAND.- Il vous est proposé de poursuivre, là encore, notre soutien financier à l'Espace Ressources de Soutien à la Parentalité en octroyant une subvention de 35 500 € à l'association Sauvegarde 71.

Je vous rappelle que l'Espace Ressources de Soutien à la Parentalité a été initié en partenariat avec l'Etat, le Département et la CAF.

L'association s'engage, au terme de la convention avec la communauté urbaine, à la prévention des difficultés et des conflits familiaux par l'accueil, l'écoute, la médiation familiale et le soutien à la parentalité, l'animation d'une équipe pédagogique et professionnelle adaptée aux problématiques rencontrées et enfin à mettre en réseau l'ensemble des partenaires concernés par la parentalité sur le territoire.

Il vous est proposé d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'association Sauvegarde 71 Espace Ressources de Soutien à la Parentalité, d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant délégation à signer la convention d'objectifs au titre de l'année 2021, d'autoriser le versement à l'association Sauvegarde 71, Espace Ressources de Soutien à la Parentalité, d'une subvention de 35 500 € et enfin d'affecter les dépenses induites sur les crédits inscrits au budget primitif 2021.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Non.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à conclure avec l'association- « Sauvegarde 71- Espace Ressource de Soutien à la Parentalité » ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant délégation à signer la convention d'objectifs au titre de l'année 2021 ;*
- *D'autoriser le versement à l'Association « Sauvegarde 71- Espace Ressource de Soutien à la Parentalité » d'une subvention de 35 500 € ;*
- *D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, compte 6574.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. AUSB - Convention d'objectifs 2021 - Autorisation de signature

M. le Président.- Nous passons au chapitre développement territorial, avec une convention d'objectifs et une autorisation de signature. C'est Jean-François JAUNET qui nous présente cette délibération.

Vont sortir, outre moi-même : Daniel MEUNIER, Évelyne COUILLEROT, Lionel DUPARAY et Jean-Claude LAGRANGE.

M. JAUNET.- Chers collègues, comme cela a été évoqué lors d'un précédent conseil, il a été décidé que l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne allait cesser ses activités à la fin de cette année. Cette convention permet de préparer cette fin, avec des travaux à terminer et notamment, pour le compte de la communauté urbaine, l'étude liée au Canal du Centre, la réalisation d'un référentiel pour l'aménagement des espaces publics, la production d'une analyse relative aux articulations entre les aménagements, les transports régionaux de voyageurs en termes de qualité d'usage et de stratégie foncière et enfin d'assurer la fin des activités dans des conditions requises conformément aux décisions des instances statutaires.

Le montant de la subvention s'élève à 200 000 €.

Je vous propose donc de participer au vote :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Y a-t-il des personnes qui sont contre ?
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?
Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'objectifs 2021 à intervenir entre l'AUSB et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation à signer ladite convention d'objectifs 2021 ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 € à l'AUSB ;*
- *D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Daniel MEUNIER, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Lionel DUPARAY, Jean-Claude LAGRANGE intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. Programmation scientifique et culturelle 2021 – Approbation

3. Tarifs Musée de l'homme et de l'industrie 2021

4. Tarifs - Boutique Villa Perrusson

M. le Président.- Nous allons continuer maintenant avec trois délibérations qui concernent la programmation scientifique, les tarifs au musée de l'homme et à la boutique de la villa Perrusson. Je vais demander à Cyril GOMET de présenter les trois et je mettrai aux voix ensuite.

Cyril GOMET.

M. GOMET.- Merci Monsieur le Président.

Je vous présente donc de manière synthétique trois projets de délibération, le premier sur la programmation culturelle et scientifique 2021 de l'Ecomusée. L'heure étant déjà avancée, je reviendrai plus longuement sur cette programmation lors d'un prochain conseil.

Les deux autres concernent plus traditionnellement la validation des tarifs pour le musée de l'homme et de l'industrie et les tarifs des produits de la boutique de la villa Perrusson.

Vous avez entre les mains les documents, ainsi que l'annexe de la convention tripartite contractée entre les trois partenaires, Ecomusée, académie François Bourdon et l'office de tourisme communautaire, ainsi que la mise à jour annuelle concernant les périodes et horaires d'ouverture ainsi que la grille tarifaire.

Un mot sur les tarifs de la boutique de la villa. C'est là aussi une obligation formelle d'adopter ces tarifs de vente de produits sur place. Ces ventes permettent notamment de mettre en valeur certains produits locaux.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des prises de parole pour ces trois délibérations ? Oui, Madame JARROT.

Mme JARROT.- Très rapidement. Je regrette que sur la programmation sur les jardins, on n'ait pas pensé à une programmation dans les grands parcs, qui sont de très beaux jardins.

Je me réjouis qu'il y ait une programmation citoyenne à Montceau et j'espère qu'en 2022, on aura une programmation de découverte sur le lavoir des Chavannes. Merci.

M. le Président.- Merci pour votre intervention. On prend en compte vos remarques.

Je mets aux voix :
 Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?
 Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
 Y a-t-il des personnes qui sont contre ?
 Y a-t-il des personnes qui sont pour ?
 Les trois sont adoptées. Je vous remercie.

Programmation scientifique et culturelle 2021 - Approbation

Le conseil décide :

- D'approuver la programmation scientifique et culturelle de l'Ecomusée pour l'année 2021.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Tarifs Musée de l'homme et de l'industrie 2021

Le conseil décide :

- D'approuver, telles que décrites ci-dessous, les conditions tarifaires du Musée de l'homme et de l'industrie pour l'année civile 2021 :

Type de billet	Type de tarif	Tarif proposé	Répartition sur le site		
			MHI	PI	OTCCM
Billet global site	Plein tarif	9,80 €	4,5 €	4,5 €	0,80 €
	Tarif réduit	6,30 €	2,75 €	2,75 €	0,80 €
Ouverture ou visite partielle PI, MHI	Tarif réduit unique	5,50 €	5 €	/	0,50 €
		5,50 €	/	5 €	0,50 €
Visites privées	Tarif unique	10 €	/	10 €	/

Visiteurs en groupe

Pas de billet	Type de tarif	Tarif proposé	Répartition sur le site			Commentaire
			MHI	PI	OTCCM	
Facture	Tarif scolaires	4,10 €	4,10 €	/	/	
		Visite partielle	/	4,10 €	/	
		-----	-----	-----	-----	
		5,30 €	4,10 €	1,20 €	/	

		Visite commune	1,20 €	4,10 €	/	
	Tarif adultes	6,30 €	2,75 €	2,75 €	0,80 €	Tarif unique pour groupe +10 pers.

- D'approuver la liste suivante des catégories de personnes éligibles à la gratuité sur présentation d'un justificatif :
 - Enfant de moins de 18 ans
 - Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA
 - Pass Découverte Bourgogne-Franche-Comté
 - Conservateurs du patrimoine et membres ICOM ou ICOMOS sur présentation de la carte en cours de validité
 - Porteurs de carte de presse
 - Pass culture
 - Carte Avantages Jeunes
 - Personne en situation de handicap + 1 accompagnant
 - Cartes de membres adhérents
 - Carte de Guide-conférencier
 - Scolaires de la Communauté Creusot Montceau de la maternelle à l'université

Observations : Adoption à l'unanimité.

Tarifs - Boutique Villa Perrusson

Le conseil décide :

- D'adopter les tarifs des nouveaux produits proposés à la vente à la boutique du Musée de l'Homme et de l'Industrie au Creusot ainsi qu'à la boutique de la Villa Perrusson à Ecuisses, tels que mentionnés ci-après :

Désignations	Prix de vente
Ouvrages	
Livre puzzle	12,90 €
Produits dérivés	
Parapluie	20€

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Office de tourisme communautaire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention de partenariat

M. le Président.- L'office de tourisme, une subvention présentée par Daniel MEUNIER. Guy SOUVIGNY va sortir et je vais l'accompagner.

M. MEUNIER.- Concernant la subvention à l'office du tourisme communautaire, vous savez que cet office du tourisme communautaire participe au développement touristique du territoire, comme son nom l'indique. Il va organiser tout un programme d'actions sur l'année 2021. Ce qui va répondre à quatre axes principaux :

- réorganiser l'accueil touristique ;
- élaborer une communication et gérer une promotion efficiente ;

- développer le rayonnement et l'attractivité en fonction de la saisonnalité ;
- soutenir et mettre en réseau les différents acteurs.

Par ailleurs, l'office du tourisme va être un partenaire de premier plan sur les projets structurants et le développement économique.

Pour mettre en œuvre tous ces projets 2021, il sollicite une subvention du 349 000 €, avec bien entendu, comme auparavant, une convention d'objectifs inhérente à cette subvention.

Nous allons mettre au vote cette subvention du 349 000 € pour l'office du tourisme communautaire :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention de partenariat pour l'année 2021 à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 349 000 € à l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI et M. Guy SOUVIGNY intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

VI - DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des déchets recyclables sur le territoire communautaire

M. le Président. - On passe au chapitre développement durable, qui sera le dernier, avec la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri.

Jean-François JAUNET.

M. JAUNET. - Chers collègues, un sujet qui a déjà été abordé au cours de ce conseil, les déchets, avec cette fois une délibération qui montre que nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot et qu'en fait, c'est un travail qui est mené depuis de longues années sur l'extension des consignes de tri qui doit être mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023.

Le geste de tri sera considérablement simplifié puisque finalement, tout ce qui sera papier ou emballage devra finir dans la poubelle jaune, ce qui simplifiera un peu les interrogations que peuvent se poser les usagers.

Pour mener à bien ce projet, il faut trouver des partenariats puisque c'est un sujet où les tonnages doivent être conséquents pour que les projets soient validés par CITEO, l'éco-organisme qui chapeaute cette fonction de recyclage.

Après un travail de longue haleine, nous avons convenu d'un accord avec le SMET71 puisque nous représentons avec eux un poids de population de près de 500 000 habitants, ce qui permettra effectivement d'avoir un centre de tri performant.

Il s'agit, par le biais de cette délibération, de montrer notre engagement avec le SMET71 de façon à ce qu'il soit le porteur du projet afin de mettre aux normes notre centre de tri basé sur Torcy.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.
Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?
Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?
Y a-t-il des personnes qui sont contre ?
Y a-t-il des personnes qui sont pour ?
Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De participer au projet de transformation du centre de tri de Torcy en vue de l'extension des consignes de tri ;*
- *D'autoriser le SMET71 à déposer un dossier dans le cadre des appels à projets CITEO ;*
- *De continuer à orienter les tonnages de collecte sélective de la CUCM sur le centre de tri de Torcy ;*
- *De mettre en œuvre l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire communautaire au plus tard à la date de mise en service du centre de tri.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2021

M. le Président.- Subvention à l'ATMO. Vous connaissez l'ATMO, je ne vais pas vous présenter cette association.

Nous avons une adhésion à payer de 500 € à l'ATMO et une subvention de 15 000 € pour qu'elle remplisse les missions que vous avez dans le détail dans la délibération.

Bernard FREDON doit sortir de la salle.

Je mets aux voix, s'il n'y a pas de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'objectifs 2021 à conclure entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *D'autoriser le versement de la cotisation annuelle d'adhésion de 500 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondantes.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Bernard FREDON intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

3. Conseil de développement durable - Rapport annuel d'activités 2019/2020

M. le Président.- Enfin, la dernière délibération qui est un rapport annuel d'activités du conseil de développement durable.

Nous aurons l'occasion d'accueillir son nouveau président à une occasion ou une autre lors d'un conseil, mais comme il y a eu le changement très récemment, il fallait le laisser prendre ses marques. Il reviendra bien entendu lors d'un prochain conseil.

Je mets aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport annuel du Conseil de Développement Durable pour l'année 2019-2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Information diverse

M. le Président.- Mes chers collègues, je vous demande encore une ou deux minutes.

Il n'y a pas de question diverse. Par contre, il y a une information diverse, je vais le dire ainsi. Je vais donner la parole dans quelques secondes à notre collègue Jean GIRARDON, maire de Mont-Saint-Vincent, par rapport à ce qui fait débat aujourd'hui et que vous voyez dans la presse concernant la carrière qui est à Mont-Saint-Vincent et puis la fameuse affaire sur l'amiante.

C'est une information que Jean GIRARDON va nous donner. Je lui ai demandé et il a accepté gentiment, il l'a même souhaité. C'est une information qu'il va nous donner sur la procédure parce que beaucoup de choses sont dites et écrites et je crois qu'il doit préciser comment va se dérouler la procédure. Ce n'est pas un débat, il n'y aura donc pas de question. C'est juste une information que Jean GIRARDON va nous donner.

M. GIRARDON.- Merci Monsieur le Président.

Oui, rassurez-vous, mes chers collègues, il est tard, je serai donc assez bref. Mais je sais que certains d'entre vous sont inquiets par rapport ce projet.

Je voudrais d'abord rappeler une chose. Pour exploiter, une carrière doit avoir une autorisation. Une autorisation qui se traduit par un arrêté préfectoral. À l'heure actuelle, la carrière de Mont-Saint-Vincent fonctionne avec un arrêté préfectoral qui a été pris en 2012 et qui vaut pour 30 ans, qui va donc jusqu'en 2042.

Il se trouve que quand le carrier est propriétaire du terrain sur lequel il exploite, l'autorisation suffit à elle seule pour que la carrière fonctionne. Mais quand le carrier n'est pas propriétaire du sol dans lequel il exploite, il faut bien sûr qu'il soit en contrat avec le propriétaire de celui-ci. Il se trouve que la commune de Mont-Saint-Vincent est propriétaire de l'endroit où le caillou est extrait. Ce qui fait que le carrier a aussi un contrat avec la commune, qu'on appelle un contrat de forage. Ce contrat expire en août 2022.

Il y a quelque temps de cela, l'exploitant a dit qu'il étudiait l'éventualité de faire de l'enfouissement à Mont-Saint-Vincent, enfouissement d'une part de matériaux inertes et d'autre part d'amiante. Il est clair que dès que j'ai entendu le terme « amiante », compte tenu de ce que l'on sait sur ce sujet et du climat qui entoure cette notion, j'ai prévenu l'exploitant que j'aurais recours, pour ce qui est de la commune, au référendum local. C'est une procédure de démocratie participative assez récente puisqu'elle a été introduite par la révision constitutionnelle de 2007 et se traduit tout simplement par le fait que le conseil municipal est déchargé de la prise de décision. C'est la population qui prend la décision et le maire applique la décision prise par la population.

Dans un premier temps, l'entreprise a fait une étude. Cette étude, en gros, a couvert l'année 2020 et en fin d'année 2020, l'étude a connu quelques soucis - d'après ce qu'on a su puisque l'étude est évidemment une affaire de l'entreprise et je répète que ce projet n'est pas le projet de la commune, bien sûr. C'est le projet de l'entreprise et l'étude est la propriété intellectuelle de l'entreprise. On a donc cru comprendre qu'il y avait quelques soucis avec cette étude. Néanmoins, fin 2020, il apparaissait que le projet était mûr pour être présenté à la DREAL, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement qui est chargée de vérifier si le projet présenté par l'entreprise est bien conforme aux normes qui régissent ses activités.

Bien évidemment, trois dimensions dans ce projet. La dimension classique habituelle d'extraction de cailloux et cela fait 50 ans que la carrière fait cela et cela fait 50 ans que personne ne trouve à redire à cela. Mais ce qui pose problème, c'est l'activité nouvelle d'enfouissement, en particulier enfouissement de l'amiante. C'est la DREAL qui va vérifier le projet tel qu'il est présenté, sachant qu'il a été présenté le 11 février 2021 à la DREAL, c'est donc quelque chose d'assez récent. La DREAL a 4 mois normalement, mais cela peut être un peu plus long, pour vérifier si le projet tel qu'il est présenté par l'entreprise répond bien à toutes les normes qui entourent cette activité d'enfouissement de l'amiante, de l'amiante-ciment puisque nous commençons maintenant à être des spécialistes de l'amiante à Mont-Saint-Vincent. Il y a plusieurs types d'amiantes, ils n'ont pas tous le même degré de dangerosité. Néanmoins, il est clair qu'il y a des normes très strictes qui entourent cette activité d'enfouissement.

Que va-t-il se passer ? De deux choses l'une. Ou la DREAL considère que le projet tel qu'il est présenté répond à toutes les conditions et elle va donner son avis technique. Mais cela ne suffit pas pour que l'arrêté préfectoral, puisqu'il faut bien sûr un arrêté préfectoral, puisse autoriser. Il faut qu'on entame ce qu'on appelle l'enquête publique que nous connaissons tous bien, les uns et les autres, puisque c'est celle qui régit la plupart des grands projets que nous pouvons avoir, en particulier en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Cette enquête publique, elle devrait se dérouler au terme de l'avis que donnera la DREAL. Si la DREAL donne un avis négatif, dans ce cas je pense que les choses s'arrêteront à ce stade. Si elle donne un avis positif, le préfet enclenchera l'enquête publique, un commissaire enquêteur sera nommé, etc., et les communes concernées - bien sûr la commune où siège la carrière, mais aussi les communes voisines - seront amenées à donner leur avis. Cette procédure est la procédure classique que nous avons connue lorsqu'il y a eu l'arrêté de 2012, mais à l'époque cela n'a pas posé de sujet et ce sont les conseils municipaux, de Mont-Saint-Vincent et des communes voisines, qui ont donné leur accord pour que la carrière continue d'exploiter.

Mais cette fois-ci, pour la commune de Mont-Saint-Vincent en tout cas, nous aurons recours à la démocratie participative avec ce référendum local tel qu'il est organisé par les articles LO112.2.1 à LO112.24-2 du Code général des collectivités territoriales.

Voilà, mes chers collègues. J'ai été assez rapide. Pour conclure et en résumant, disons que pour nous, commune, ce qui est important, c'est le respect des procédures. Il y a plusieurs phases dans la procédure, il y a eu la phase d'étude qui est interne à l'entreprise. Il y a eu ensuite la phase d'étude par la DREAL de la compatibilité du projet par rapport aux normes qui régissent cette activité. Il y aura ensuite, éventuellement, la phase d'enquête publique pour vérifier non pas la compatibilité par rapport aux normes, mais la compatibilité par rapport à l'acceptation du projet par les populations. C'est à ce moment-là que la commune de Mont-Saint-Vincent étudiera la question par le biais du référendum local. Et puisque le contrat s'achève de toute manière en août 2022, il y aura ou pas de nouveau un contrat avec l'entreprise pour la carrière de Mont-Saint-Vincent.

Voilà, mes chers collègues, je n'abuserai pas plus longtemps de votre temps, mais comme je savais que certains d'entre vous étaient inquiets par rapport à cette question, je tenais non pas à les rassurer, mais à leur expliquer quelle était la procédure en la matière.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en prie. Merci d'avoir apporté ces précisions. Il était important que tous les collègues sachent comment les choses vont se passer. Merci.

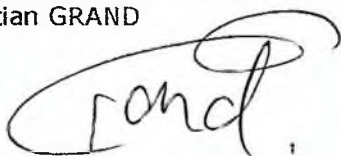
Mes chers collègues, nous en avons terminé. Il me reste à vous souhaiter une bonne soirée. Pour ceux qui ont un peu de route à faire, soyez prudents et à très bientôt.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55)

Le secrétaire de séance

Christian GRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grand', with a large, stylized flourish above the name.